

P+SITIVE ECONOMY
FORUM

Construire le monde positif que nous voulons

POUR LES
GÉNÉRATIONS
FUTURES
À L'HORIZON 2030

Construire le monde positif que nous voulons

**POUR LES
GÉNÉRATIONS
FUTURES
À L'HORIZON 2030**

Sommaire

Introduction : 2030, blanc ou noir ?	6
Note méthodologique	10
1. IMPLIQUER LES ENTREPRISES DANS LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE, CONDITION NÉCESSAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE POSITIVE	11
2. ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE	15
3. SAUVEGARDER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ : UN IMPÉRATIF POUR LE BIEN ÊTRE DES GÉNÉRATIONS FUTURES	18
4. CONCILIER SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET PRÉSERVATION DE LA PLANÈTE DANS L'INTÉRÊT DES GÉNÉRATIONS SUIVANTES	22
5. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, DIMENSION SPÉCIFIQUE DE L'ÉCONOMIE POSITIVE, DANS L'INTÉRÊT DES GÉNÉRATIONS FUTURES	26
6. ACCOMPAGNER ET ENCADRER L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE	29
7. ENCOURAGER L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ, UN LEVIER DE CROISSANCE POUR L'AVÈNEMENT D'UNE SOCIÉTÉ POSITIVE	32
8. PROMOUVOIR LA FINANCE PARTICIPATIVE POUR UNE CONTRIBUTION DU PLUS GRAND NOMBRE À UNE ÉCONOMIE ORIENTÉE VERS L'ALTRUISME	35
9. RÉGULER LE TRADING HAUTE FRÉQUENCE POUR BÂTIR UNE FINANCE POSITIVE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE RÉELLE	39
10. UTILISER LE BIG DATA COMME MOTEUR D'INNOVATION, DE DÉCISION ET DE PROGRÈS	42
11. DÉVELOPPER LA E-SANTÉ POUR GARANTIR AUX GÉNÉRATIONS FUTURES UN ACCÈS AUX SOINS SIMPLE, FIABLE ET SÉCURISÉ	46
12. LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS, UNE CONDITION INDISPENSABLE À L'ÉMERGENCE D'UNE SOCIÉTÉ POSITIVE	50

13. LIBÉRER LE POTENTIEL DE LA PHILANTHROPIE COMME MODE D'ACTION DE L'ÉCONOMIE POSITIVE	53
14. REDÉFINIR LE RÔLE DE L'ENTREPRISE DANS L'INTÉRÊT DES GÉNÉRATIONS FUTURES	57
15. TRANSFORMER L'ÉCOLE POUR S'ADAPTER À UN MONDE DU TRAVAIL EN MUTATION	61
16. PLACER L'ALTRUISME AU CŒUR DU MODÈLE ÉDUCATIF, UN ENJEU CENTRAL POUR FORMER DES CITOYENS RESPONSABLES, SENSIBLES AU VIVRE ENSEMBLE ET À L'ENVIRONNEMENT	65
17. FORMER LE CONSOMMATEUR, LE CITOYEN, LES POUVOIRS PUBLICS ET LES ENTREPRISES À LA PRISE DE DÉCISION À LONG TERME	69
18. ÉVALUER LA PRISE EN COMPTE DU LONG TERME À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE POUR CONSTRUIRE UNE ÉCONOMIE POSITIVE	72
19. ASSOCIER LES MÉDIAS À LA CONSTRUCTION D'UNE SOCIÉTÉ ET D'UNE ÉCONOMIE POSITIVE	76
20. ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES SOCIALES, ACTEURS CLEFS DE L'ÉCONOMIE POSITIVE	80
21. FACILITER L'ACCÈS À L'EMPLOI EN PRIORISANT LA DIGNITÉ DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS DANS DES DISPOSITIFS CO-CONSTRUITS	84
Liste des contributeurs	88

2030, blanc ou noir ?

Je n'aime pas, pour trois raisons, établir des scénarii pour l'avenir.

D'abord, parce qu'il est trop facile d'établir des descriptions différentes d'un même moment. Il est évident que l'une d'entre elles finit toujours, au moins en partie, par se réaliser, ce qui ne veut rien dire de la capacité prédictive de l'auteur des scénarii.

Ensuite, parce que les scénarii, optimistes ou pessimistes, sont toujours le reflet d'une attitude de spectateur, qui regarde le monde sans vouloir agir dessus, attendant des autres que le meilleur se réalise et que les nuages noirs soient chassés.

6

Je préfère décrire ici le scénario le plus vraisemblable, dont on verra qu'il est très noir, et décrire ensuite les actions à mener pour qu'il ne se réalise pas et pour qu'on approche d'un scénario idéal : sans description de l'action à mener pour y parvenir, aucun scénario ne vaut. Ils ne sont que des utopies plaisantes et gratuites.

Enfin, parce que tant de gens peuvent influencer, pour le meilleur et pour le pire, sur le destin du monde, que très peu de choses sont réellement prévisibles.

Le monde de 2030, tel qu'il s'annonce, sera vraisemblablement très sombre.

La population aura augmenté de près d'un milliard de personnes ; plus de la moitié de cette augmentation aura lieu en Afrique. Le mouvement continuera vers l'urbanisation, le vieillissement et le déplacement des populations d'un continent à l'autre. Tout cela sera, en soi, source de problèmes : il faudra bien plus d'énergie, de produits agricoles, de voiries, de logements, d'emplois, à un moment où le nombre de gens en âge de travailler diminuera relativement à ceux qui ne le seront plus. Le progrès technique aura continué à déstabiliser des pans entiers de l'industrie. Le secteur automobile sera formidablement remis en cause par le développement de la location de voitures

■ AUJOURD'HUI
200 MILLIONS DE
PERSONNES VIVENT
DANS UN AUTRE
CONTINENT QUE CELUI
OÙ ILS SONT NÉS, ILS
SERONT AU MOINS 350
MILLIONS EN 2030 ■

autoguidées. L'impression 3D et le « deep learning » auront continué à rogner sur les prérogatives et privilèges des métiers du conseil, de la banque, de la médecine et de l'enseignement.

Des centaines de millions de gens seront au chômage, sans appel. Les Etats-Unis auront cédé à la Chine la première place dans l'économie mondiale ; ils affronteront de nombreuses difficultés intérieures : des infrastructures en déshérence, un système de retraite défaillant, un état fédéral en faillite ; cela les conduira à se retirer d'un très grand nombre de théâtres d'opérations

du monde ; et à ne plus en être les gendarmes. La Chine, devenue la première puissance mondiale, n'aura pourtant ni les moyens d'assurer l'ordre planétaire, sinon dans sa zone d'influence, en mer de Chine et en Asie centrale. L'Europe ne le pourra pas non plus, ayant sans doute échoué à progresser dans la voie de l'intégration politique et étant restée une zone économique plus ou moins stable, avec une monnaie unique pour un nombre plus

■ SI NOUS NE SOMMES PAS CAPABLES, DÈS 2015, DE PRENDRE EN COMPTE CES RISQUES, ET D'AGIR POUR LES MAÎTRISER, LE PIRE EST CERTAIN ■

restreint de membres. La Russie, se sentant plus que jamais assiégée, aura retrouvé des réflexes agressifs, pour s'ouvrir une voie vers la mer, par la force si nécessaire. L'Afrique sera une zone de désordre, et le Nigeria, dont la population aura atteint les 300 millions d'habitants sera encore une zone de grande instabilité. Les mouvements de population, à l'intérieur du continent africain seront considérables, en raison des mutations insupportables du climat. Plus encore qu'aujourd'hui, des dizaines de millions d'Africains et d'habitants du Moyen-Orient essaieront de venir en Europe. Le Moyen-Orient sera sans doute dans une situation voisine de celle d'aujourd'hui. On aura évité le pire, qui serait la déstabilisation des pays arabes ; les Palestiniens auront renoncé à vouloir un Etat et revendiqueront la transformation d'Israël, incluant les territoires occupés, en un seul Etat binational, où ils plaideront avoir le statut des noirs en Afrique du Sud.

En l'absence d'une réforme des Nations Unies, le G20 n'aura pas réussi à créer une gouvernance de remplacement. Et aucun sujet international d'importance ne sera sous contrôle : ni le climat, ni la prolifération de l'arme nucléaire (dont se seront dotés l'Iran, la Corée du Nord, le Japon et la Turquie, au moins). Le terrorisme sera sans commune mesure avec celui qu'on connaît d'aujourd'hui. Si aujourd'hui 200 millions de personnes vivent dans un autre continent que celui où ils sont nés, ils seront au moins 350 millions en 2030.

Les technologies les plus prometteuses, de la bio-tech aux neurosciences, des nanotechnologies aux robots seront utilisées pour faire la guerre, entre les hommes, parfois sans les hommes, menaçant même de voir les robots se retourner contre les hommes. Plusieurs pays, tels les Etats-Unis, la Grande Bretagne, l'Italie, la Suisse,

et le Japon, parleront de fermer totalement leurs frontières, même au prix d'une dégradation sensible de leur niveau de vie. On sera plus prêt que jamais d'une nouvelle crise financière et d'une guerre planétaire. Chacun sera alors déloyal, individualiste, sans aucune préoccupation pour les autres, et moins encore pour les générations suivantes.

■ CETTE PRISE EN COMPTE DE L'IMPORTANCE DE L'ALTRUISME CONDUIRA AU RENFORCEMENT DES SOLIDARITÉS ■

À ce moment, ou peut-être avant, plus de gens qu'aujourd'hui comprendront que nous courons à la catastrophe. Et que si nous ne sommes pas capables, dès 2015, de prendre en compte ces risques, et d'agir pour les maîtriser, le pire est certain. Ces gens seront tous les acteurs de l'économie positive : gouvernants, fonds d'investissements à long terme, publics et privés, investisseurs du capitalisme patient, chercheurs, enseignants, urbanistes,

politiciens, responsables d'ONG. Ils feront de l'altruisme la forme la plus intelligente de l'égoïsme et lanceront un vaste programme mondial d'économie positive, visant d'abord à utiliser le progrès technique pour le mieux : pour réduire l'impact de la consommation d'énergie sur le climat, pour développer des sources d'énergie abondantes et décentralisées, en particulier par l'utilisation de l'hydrogène, du solaire, et de la fusion froide.

8

Les technologies collaboratives permettront de mettre en commun un très grand nombre d'activités. Cette prise en compte de l'importance de l'altruisme conduira au renforcement des solidarités : à l'intérieur de l'Union européenne, une Europe Fédérale pourra naître avant 2030 entre les pays partageant l'euro. La Russie sera associée à l'Union européenne, et aura commencé le processus de son adhésion. Les Etats-Unis, ayant compris à temps ce qui les menaçait, auront élu un président capable de prendre en compte les intérêts à long terme du pays, en mettant l'accent sur l'éducation primaire et l'intégration des minorités. Le Nigéria sera devenu une grande puissance stable dont la croissance entraînera celle de toute l'Afrique de l'Ouest, relayé par le décollage rapide de l'Ethiopie, de l'Egypte et du Kenya. À l'échelle mondiale, un G11 aura remplacé le G20, avec des pouvoirs bien plus précis, sur la fiscalité mondiale, le climat, et la gestion policière des activités criminelles de toute nature.

Chacun, à notre place, à chaque seconde, nous créons ce futur, dans un sens, ou dans un autre. Sachant que le monde de demain sera bien pire ou bien meilleur que nous ne pouvons l'imaginer. ■

Construire le monde positif que nous voulons

**POUR LES
GÉNÉRATIONS
FUTURES
À L'HORIZON 2030**

Note méthodologique

Alors que la dictature du court terme est observable partout dans l'économie et la société dans son ensemble, le Positive Economy Forum, initié par Positive Planet en 2012, poursuit un objectif fondamental : replacer l'intérêt des générations futures au cœur de nos actions et décisions.

Pour y parvenir, il fédère une pluralité d'acteurs issus d'horizons divers venus du monde entier : citoyens, décideurs politiques, dirigeants d'associations et d'ONG, chefs d'entreprise, entrepreneurs sociaux, universitaires, artistes, penseurs, ou encore partenaires sociaux. Nous sommes en effet convaincus que seul le décloisonnement des approches et les échanges interdisciplinaires peuvent permettre l'émergence de solutions viables et résolument innovantes pour faire face aux défis qui attendent nos enfants et petits-enfants.

Dans cet esprit, le Positive Economy Forum organise depuis sa création des Positive Labs. Ces ateliers rassemblent régulièrement des experts aux profils variés autour d'un enjeu de l'économie positive afin d'initier une pensée originale et plurielle. Ces sessions de réflexion visent à produire des solutions innovantes d'ordre stratégique, politique, économique ou encore environnemental.

10

Alors que les décisions prises lors de la COP21 seront déterminantes pour l'avenir de la planète et des générations futures, près de 200 experts se sont réunis lors de la 4ème édition du LHFORUM/Positive Economy Forum au Havre en vue de produire des propositions concrètes et ambitieuses pour faire advenir le monde positif que nous souhaitons en 2030.

Ainsi, du 16 au 18 septembre 2015, 21 Positive Labs se sont tenus autour de problématiques que nous considérons indispensables pour tracer des voies de progrès à l'échelle internationale.

Chaque panel d'experts, constitué dans un souci de diversité et de complémentarité de profils, d'expertises, et d'expériences, a réuni à la fois de représentants du secteur public, privé, de la société civile et de la sphère académique. Ont également été consultés des experts externes afin d'appréhender précisément les enjeux liés à ces thématiques, de les explorer le plus largement possible et co-construire les solutions les plus pertinentes et réalistes.

Les propositions présentées dans cet ouvrage, et restituées fidèlement suivant les échanges qui ont eu lieu au Havre, sont le fruit de ce travail collectif.

Impliquer les entreprises dans la lutte contre le réchauffement climatique, condition nécessaire pour le développement d'une économie positive

L'économie positive, qui exige la prise en compte de l'intérêt des générations futures dans les décisions d'aujourd'hui, se présente comme une solution conciliant croissance économique, protection de la planète et préservation de ses ressources. Les entreprises sont des acteurs clés de cette transformation qui requiert de poser les fondements d'un partenariat renouvelé avec les pouvoirs publics.

En matière de lutte contre le réchauffement climatique, faire le choix de l'économie positive, c'est aussi sortir du "désespoir climatique". Cette posture idéologique, dénoncée par l'économiste américain Paul Krugman¹, désigne aussi bien les anti-environnementalistes libéraux, partisans du « business as usual », que certains groupes politiques pour lesquels l'arrêt de la croissance est un prérequis à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

A la fois partie du problème et de la solution, les entreprises dont la facture énergétique est souvent importante sont au cœur de la transition vers une économie sobre en carbone. Leur degré d'implication, entre démarche volontaire ou simple conformité réglementaire, varie en fonction de ce qu'elles perçoivent en termes d'impacts sur leur compétitivité, leurs coûts et leur capacité à développer des solutions énergétiques innovantes et durables.

Leur responsabilité ne doit pas être éludée : à elles seules, 90 entreprises², majoritairement issues des secteurs du pétrole, du gaz et du charbon, sont à l'origine des deux tiers des émissions de gaz à effet de serre émis depuis l'avènement de la révolution industrielle. Cesser l'exploration de nouveaux gisements pétroliers et réorienter les investissements vers des technologies décarbonées semblent constituer logiquement des voies à privilégier.

Les entreprises engagées dans une démarche positive de réduction de leur empreinte environnementale prennent conscience que leur survie est en jeu. Déjà impactées par les catastrophes naturelles, elles sont de plus en plus nombreuses à mesurer leur exposition au risque climatique. D'après l'ONG CDP, qui incite les entreprises à faire davantage preuve de transparence en faisant pression auprès des investisseurs, l'entre-

prise informatique HP a, par exemple, enregistré une baisse de 7% de son chiffre d'affaires après les inondations en Thaïlande de 2011. Pour l'énergéticien Consolidated Edison, la facture de l'ouragan Sandy s'est élevée à plus de 431 millions de dollars³. S'adapter – au risque de périr – est donc le mot d'ordre des entreprises du XXI^e siècle. Après avoir privilégié pendant des années les économies d'échelle, l'entreprise désormais "climato-positive" devra être agile et flexible face à l'imprévisibilité du climat et capable de diversifier ses sources d'approvisionnement.

Les plus volontaristes ont déjà pris des mesures en matière d'efficacité énergétique, d'adoption des énergies renouvelables et compensent leurs émissions. Elles travaillent en mode collaboratif et s'appuient sur des atouts communs pour identifier des solutions répliquables. Certaines entreprises ont adopté des outils de comptabilité environnementale, de mesure du capital naturel, ou la fixation d'un prix interne du carbone, qui sont autant de dispositifs au service de la prise de décision de long terme.

Si la croissance d'hier s'est largement fondée sur l'abondance d'un pétrole bon marché, la croissance de demain reste à inventer. La Banque Mondiale chiffrait récemment à 6400 milliards de dollars⁴, les débouchés dans les technologies climatiques propres, pour les pays en développement. Les entreprises positives sont donc aussi celles qui sauront agir dans le réchauffement climatique un formidable levier économique et une opportunité de renforcer leur engagement avec leurs parties prenantes, au-delà de leur responsabilité immédiate de générer des profits.

1
12

Propositions

Le rôle des Etats a été volontairement mis en exergue dans les propositions suivantes.

PORTER UN PROJET DE SOCIÉTÉ ET L'INCARNER

> Les Etats doivent se donner une ambition forte et mobiliser autour d'une vision positive et œcuménique d'un futur bas carbone. Ceci doit permettre un changement d'état d'esprit des citoyens et des acteurs économiques, en faisant un lien explicite entre les enjeux environnementaux, sociaux (création d'emplois) et la performance économique.

> Les Etats doivent assurer une lisibilité des politiques dans le temps, dans un objectif de sécurité juridique, afin que les acteurs économiques s'engagent et osent.

> La France se doit en particulier de favoriser le partage des approches institutionnelles innovantes qu'elle a mises en place (Grenelle, Loi NRE) et l'exportation de son excellence technologique dans le domaine des solutions vertes au niveau européen et mondial.

AGIR VIA LA COMMANDE PUBLIQUE ET LES INVESTISSEMENTS RESPONSABLES

> Les pouvoirs publics doivent être exemplaires. Alors que la directive Achats responsables a été votée au niveau européen et que la commande publique représente 15 % du PIB en France, la transposition de la directive a souffert de retards et de pressions pour ne l'appliquer qu'à minima. L'engagement en faveur d'achats responsables doit, par ailleurs, être décliné au niveau des collectivités territoriales.

> L'État doit également être cohérent. En assumant son rôle d'actionnaire et d'investisseur responsable, en déployant de stratégies d'investissement et de vote cohérentes avec l'objectif de maintien du réchauffement climatique en dessous des 2 °C.

INFLUENCER LES MARCHÉS

> La co-construction entre parties prenantes doit être favorisée. En France, envisager un « Grenelle III », notamment en diffusant les bonnes pratiques des entreprises qui s'engageraient à utiliser les énergies renouvelables au-delà d'un certain seuil de consommation, valoriseraient leurs déchets et énergies, diffuseraient des initiatives telles que la prise en compte de critères climat dans les politiques de rémunération.

> La France doit porter sur la scène mondiale le message qui consiste à convaincre les agences de notation financière à prendre en compte les critères climatiques au titre de données de marché et des risques opérationnels.

> Les grandes entreprises donneuses d'ordres doivent se voir rappeler par l'Etat leur responsabilité dans le rôle qu'elles jouent au sein d'une chaîne de valeur et via leur politique d'achats.

> Il est nécessaire de promouvoir des méthodes de mesure simples et accessibles, comme celle qui permet à chaque entreprise de calculer l'augmentation du prix de l'énergie dans son compte de résultat.

> Il convient d'améliorer la visibilité et le repérage des produits bas carbone, à tous les rayons, alimentaire, vêtements, électroménager. En revoyant quand c'est possible à la hausse les critères et les catégories, pour un choix plus éclairé et plus pertinent du consommateur.

INCITER TOUS LES ACTEURS À L'ACTION

> Des mesures incitatives devraient être mises en place pour l'émergence de bassins de vie locaux spécialisés dans l'écologie industrielle et l'économie circulaire. Les régions, dans la droite ligne de leur mission économique, pourraient être les pilotes locaux de ces projets.

> Il faut taxer ce que l'on veut décourager, i.e. les produits carbonés, et détaxer ce que l'on veut encourager. En période de prix bas des énergies carbonées, les consommateurs finaux ou les entreprises sont tentés de privilégier le facteur prix.

Intégrer au signal prix un coût carbone, et plus largement environnemental, permettra à la transition de véritablement s'enclencher.

> La préoccupation climat doit être intégrée aux politiques de secteurs prioritaires tels que l'agriculture, les villes, la relocalisation de l'économie, ou encore l'éducation.

> Il est nécessaire de donner un cadre fiscal à la compensation carbone en lui conférant le statut d'utilité publique.

> L'évolution de l'offre doit être orientée vers des produits responsables, par le remplacement progressif des produits conventionnels par leurs alternatives bas carbone.

> Il est nécessaire de mutualiser les recherches publiques et privées pour tout ce qui traite de l'innovation décarbonée.

LÉGIFÉRER POUR DONNER UN CADRE STABLE ET LISIBLE

> Au niveau international, la France doit prôner un prix du carbone ambitieux, robuste et prévisible.

> Le passage à l'action doit être accéléré, et les lois déjà votées, notamment dans le cadre du Grenelle II en France, doivent être réellement appliquées, par l'adoption rapide des décrets d'application des lois.

> Il faut exiger davantage de transparence de la part des organisations, notamment dans le cadre du reporting, sur :

- les investissements en matière de financement de la transition énergétique, y compris en matière de communication ;
- le périmètre réel de reporting ;
- la part d'achat et de vente d'énergies vertes ;
- la façon d'agir sur la demande, c'est à dire l'usage des produits ou services ;
- les indicateurs d'économie positive et de long terme.

ASSOCIER LES DÉCIDEURS ÉCONOMIQUES À LA GOUVERNANCE

> Les « business dialogue days » pendant la COP21 semblent être une initiative prometteuse qui pourrait être institutionnalisée et pérennisée.

> Dans cet esprit, un accent pourrait être donné à la promotion des « Business Climate Heroes » par et pour la société civile.

1 Dans son éditorial publié dans le New York Times du 18 septembre 2014 intitulé "Errors and Emissions". *2* "Tracing anthropogenic carbon dioxide and methane emissions to fossil fuel and cement producers, 1854–2010", Climatic Change. *3* "Major public companies describe climate-related risks and costs. A review of findings from CDP 2011-2013 disclosures", CDP, mai 2014. *4* "Building Competitive Green Industries: The Climate and Clean Technology Opportunity for Developing Countries", Banque Mondiale, 2014.

Accélérer la transition énergétique vers une économie bas carbone

La contrainte énergétique constitue un facteur essentiel pour assurer une économie pérenne. Nécessaire et bénéfique à toute la planète, l'urgence du passage d'une société grande consommatrice d'énergies fossiles (gaz, pétrole ou charbon) polluantes et épuisables à une utilisation sobre et efficace de ressources propres et renouvelables (solaire, éolien, hydro-électricité, biomasse ou géothermie) s'impose comme une évidence. La transition énergétique doit permettre à chacun de se chauffer, de s'éclairer, de se déplacer à un prix abordable en garantissant les mêmes standards de vie et de nouvelles opportunités d'emploi aux générations futures. La lutte contre le réchauffement climatique et les problèmes de santé publique sont autant de batailles que la transition énergétique permettra de mener vers une société plus durable. L'efficacité énergétique des transports et des bâtiments doit également être considérée dans un objectif environnemental de lutte contre la précarité énergétique des plus démunis pour assurer croissance et emploi à long terme. Les actions à mettre en œuvre par les Etats, les entreprises et les citoyens devront être efficaces et ambitieuses ; sans quoi, l'avenir des générations futures sera compromis.

Aujourd'hui, les énergies fossiles représentent près de 80% des énergies consommées sur la planète, et plus de 4500 milliards de dollars de subventions leur étaient allouées en 2013¹. Elles représentaient 6,2% du PIB mondial, soit plus que les dépenses pour la santé, tout en causant 3,7 millions de morts prématurées par an des causes de la pollution de l'air. Si rien n'est fait notre consommation d'énergie restera exponentielle et la demande mondiale d'énergie devrait croître de 37% d'ici 2040². L'objectif de cette révolution est à la fois de réguler une demande qui ne cesse d'augmenter, de modifier l'architecture dominante du mix énergétique et de rendre les énergies moins polluantes.

Le partenariat public-privé a un grand rôle à jouer dans le financement de cette transition vers une consommation d'énergie plus responsable. Les infrastructures de production d'énergie renouvelable sont désormais matures et aussi rentables que leurs concurrentes³. L'absence d'achat de matières premières rend cette industrie imbattable sur le long terme. Rentable, plus propre, créatrice d'emplois⁴, la transition énergétique ne se fera pas sans une réduction de l'incertitude chez les investisseurs. Ceux-ci, en particulier en France, sont encore réticents à pénétrer ce nouveau marché. Venant principalement du Nord et du Centre de l'Europe, certains ont compris qu'il y avait de nombreux intérêts à financer cette transition par le biais d'investissements directs ou de fonds de placements "verts".

Faire advenir une économie bas carbone est essentiel, sous peine de voir les problématiques économiques renforcées par une catastrophe climatique majeure et très certainement irréversible. Les fortes disparités de mix énergétiques⁵ à l'intérieur de l'Union européenne, et à plus forte raison sur d'autres continents, nécessitent des solutions adaptées à chaque région du monde, en conservant à l'esprit l'urgence climatique.

+ Exemple positif : En France, diverses options de réorientation des politiques publiques encourageant des énergies plus respectueuses de l'environnement ont été étudiées. Par exemple, le scénario Négawatt imagine une consommation énergétique 100% renouvelable en France qui aboutirait à la création nette de 600 000 emplois à horizon 2030. La part de l'éolien passerait de 3% à 50%, dont la variabilité serait compensée par le photovoltaïque ou l'hydraulique, utilisable sur-mesure, et à défaut, par le bois énergie ou du gaz recyclable issu de la biomasse. Ces carburants rejettent du CO2 compensé cette fois par la capture de carbone par le bois ou la biomasse ayant servi à la production de méthane. Les hypothèses de ce scénario ont été validées par le récent rapport de l'ADEME vers un mix électrique 100% renouvelable en 2050 qui atteste de la faisabilité technique d'un tel futur énergétique. Selon ce rapport, le potentiel de l'énergie renouvelable en France serait de 1 268 térawattheures (TWh) par an, de quoi couvrir trois fois les besoins français estimés en 2050.

Propositions

> Accélérer la transition énergétique revient à augmenter le taux d'accessibilité à l'énergie décarbonée pour l'ensemble des acteurs économiques et des citoyens. En France, et plus généralement dans les pays développés, deux leviers majeurs sont identifiés :

- La mise en place des conditions de succès pour produire, développer et donner accès aux énergies décarbonées ;
- La maîtrise énergétique, terme plus pertinent que « sobriété », qui tend à renvoyer vers des interprétations anxiogènes ou réductrices.

> Dans les pays en développement, il s'agira de permettre l'accès à l'énergie décarbonée en incitant au passage direct vers les énergies renouvelables. Comme pour la téléphonie, qui a vu ces pays opter de façon massive pour le téléphone portable, sans s'attarder sur le téléphone filaire fixe. En matière d'énergie, il s'agira de passer rapidement de l'utilisation d'énergies primaires aux énergies décarbonées.

PERMETTRE L'ACCÈS À UNE ÉNERGIE DURABLE DÉCARBONÉE ET RENDRE EXPLICITES LES COÛTS DE LA TRANSITION

> Faire confiance au consommateur. La maîtrise de la consommation implique de rendre l'information accessible et de co-construire le débat lié à l'énergie dans un langage intelligible au plus grand nombre.

> Clarifier les coûts. Il conviendra en premier lieu de donner le bon signal-prix aux consommateurs, car l'énergie « peu chère » en France ne prend pas en compte la plu-

part des externalités négatives. Suivant le principe pollueur-payeur, il est important que les pollutions, les impacts sur la santé ou l'environnement, ainsi que tous les coûts cachés, tels que la rénovation du parc nucléaire ou la surveillance par l'armée des convois de déchets, soient intégrés au prix de marché. Cela concerne également les subventions mises en place par les États qui, lorsqu'elles disparaissent, modifient le prix payé par le consommateur et l'incitent à envisager des solutions plus économiques.

> Encourager le passage aux énergies renouvelables. En jouant sur le bénéfice pour le consommateur et un bilan global des besoins et non sur la contrainte. Proposer une solution globale « d'efficacité énergétique décarbonée » pourra permettre un investissement plus pertinent économiquement et technologiquement.

DÉVELOPPER LA GOUVERNANCE DE PROXIMITÉ

> Confier une partie importante – qui reste à définir- de la question énergétique aux bassins de vie est une condition sine qua non de réappropriation du sujet par l'ensemble des acteurs économiques et citoyens. Dans certains pays, comme le Danemark, 50 % des projets d'énergie renouvelable impliquent les citoyens.

> Installer le dialogue et la concertation. Pour intéresser les populations et les sensibiliser à l'ensemble de la problématique énergie, les voies les plus efficaces sont la concertation et la co-construction. Derrière ces termes très usités mais complexes à mettre en oeuvre, se dessinent de nouvelles façons de poser la question de la production, de la gestion et de la consommation de l'énergie et d'emporter l'adhésion du plus grand nombre.

> Imaginer des financements complémentaires. Les solutions de financement plus locales - et qui impliquent les parties prenantes - doivent être déployées. Financement privé, finance participative, investisseurs particuliers, banques ou entreprises locales peuvent permettre d'envisager l'énergie comme une donnée territoriale. Ces alternatives ne s'opposent pas aux grands projets nationaux – nécessaires - mais vient les compléter.

> Créer des outils et des espaces participatifs au sein des bassins de vie. Toujours dans cette logique d'appropriation et de proximité, il faut équiper les acteurs des leviers d'action en favorisant au maximum coopération entre secteur public et secteur privé. Les bassins de vie doivent prévaloir sur les territoires administratifs ou départagés.

> « Redescendre » cette gestion au niveau des bassins de vie suppose une vision partagée sur le long terme par l'ensemble de la classe politique et une moindre remise en cause par les élus locaux des décisions, visions et investissements à chaque élection.

1 <http://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2015/wp15105.pdf> Figure 8, Page 23. **2** <http://www.iea.org/newsroomandevents/pressreleases/2014/november/signs-of-stress-must-not-be-ignored-iea-warns-in-its-new-world-energy-outlook.html> **3** <file:///Users/Sylvie/Downloads/RapportCRE-CoutsRentabiliteENR.pdf> **4** Voir exemple ci-dessous, étude Négawatt **5** Le mix énergétique, aussi appelé « bouquet énergétique », désigne la répartition, pour un pays ou une zone géographique donnée, des différentes sources d'énergies primaires consommées pour la production d'énergie.

3

Sauvegarder et valoriser la biodiversité : un impératif pour le bien-être des générations futures

L'économie positive ne peut que promouvoir un usage responsable des ressources naturelles, se traduisant par des modes de production et de consommation respectueux des grands équilibres planétaires, socio-économiques et environnementaux, en particulier dans un contexte de changement climatique. Or pendant des décennies, notre développement économique s'est appuyé sur le prélèvement abusif de ressources naturelles et l'utilisation de services éco-systémiques. La déforestation est symbolique, puisque 5 millions d'hectares de forêt¹ disparaissent totalement chaque année, sans être replantés : l'équivalent de 10 hectares par minute. Entre 1970 et 2008, les écosystèmes de la planète ont diminué de 28%².

3
18

À cause des activités humaines, le rythme de ces extinctions serait mille fois supérieur au rythme naturel.

Par conséquent, la biodiversité fait aujourd'hui face à de multiples menaces : conversion des habitats, espèces étrangères invasives, surexploitation, changement climatique et pollution. La planète traverse ce que les scientifiques nomment la "sixième crise d'extinction", comparable à la disparition des dinosaures, il y a 66 millions d'années³. Du fait de l'activité humaine, les espèces animales disparaissent environ cent fois plus rapidement que par le passé, au risque de compromettre définitivement les équilibres naturels.

Pourquoi vouloir préserver la biodiversité ? Une raison qui peut être entendue par les décideurs économiques est qu'il ne peut y avoir de croissance sans biodiversité. Au moins un tiers de la production agricole mondiale dépend de l'activité des pollinisateurs. Il est important de souligner que ces derniers sont en passe d'être décimés, notamment en raison de l'usage de pesticides dans l'agriculture. Quelque 2 milliards de personnes, dont 350 millions en situation de pauvreté, vivent des écosystèmes forestiers, qui leurs procurent un lieu de vie, des moyens de subsistance, de l'eau, du combustible et de la nourriture⁴. Préserver les écosystèmes naturels est aussi une question d'altruisme, de justice sociale et de solidarité entre les générations et les peuples.

Pour l'économiste indien Pavan Sukhdev, il faut aujourd'hui donner un prix à la biodiversité pour mieux la protéger⁵. En cela, il rompt avec la pensée classique et néoclassique, qui

ne retient dans son analyse que les facteurs travail et capital. Dans ce modèle, les ressources naturelles n'ont de valeur que par la quantité de capital et de travail nécessaire à leur extraction. Rendre visible la biodiversité dans les lignes de compte des entreprises et l'intégrer à des modèles économiques innovants, constituent des pistes intéressantes pour sensibiliser les acteurs économiques sur le lien de dépendance qu'ils entretiennent avec elle. Cependant, il faut aussi dès maintenant se prémunir contre le risque de financiarisation du capital naturel, qui pourrait créer une "bulle" autour de marchés de préservation de la nature, avec des conséquences économiques désastreuses⁶.

Les opportunités économiques liées à la préservation de la biodiversité sont nombreuses. En encourageant des activités respectueuses de l'environnement comme l'agriculture biologique, l'éco-tourisme, la pêche responsable, il sera possible de créer de nombreux emplois et de nouvelles sources de revenus pour les populations. Selon l'ONG WWF, les océans produisent ainsi annuellement des biens et des services d'une valeur de 2500 milliards de dollars⁷ : assurément, une source de richesse inégalée à préserver pour les générations futures.

Propositions

RENFORCER LA PERCEPTION DE LA NATURE ET DES BÉNÉFICES DE LA BIODIVERSITÉ

La perception de l'intérêt et la nature de la biodiversité par tous les publics n'est pas suffisante. Passer par l'expérience sensible de ce qu'elle permet et représente est une piste porteuse pour y remédier. La visite par les décideurs, entreprises ou publics jeunes de sites démonstratifs, riches mais aussi très appauvris en biodiversité, est une étape qui devrait être privilégiée lors de toute prise de décision ou processus éducatif. La visite de sites industriels exemplaires en termes d'intégration de la biodiversité (aménagement pour les espèces, gestion écologique des espaces verts...) permettrait, par exemple, de montrer la possibilité de mise en œuvre de solutions compatibles avec l'activité économique.

FAIRE CONNAÎTRE ET GÉNÉRALISER LES SOLUTIONS QUI MARCHENT

Parcs, réserves marines, projets d'entreprises : il existe dans tous les domaines de la société des projets et des solutions qui produisent des résultats probants en matière de préservation de la biodiversité. Parfois, des projets sont expérimentés avec succès mais les conditions institutionnelles de leur généralisation (réglementation, formation, fiscalité, industrialisation des process et produits) ne sont pas mises en œuvre par les autorités compétentes.

Ces solutions sont pourtant porteuses d'espoir et de changement. Mieux communiquer sur leurs bénéfices et surtout faire en sorte de les dupliquer permettrait d'enclencher une spirale positive de changement. Ainsi, en matière de pêche, il existe

des engins de pêche ayant de faibles impacts sur des espèces fragiles et non ciblés (par exemple, les tortues) mais qui peinent à être généralisés.

BALISER ET DÉDRAMATISER L'ITINÉRAIRE VERS UN MONDE RESPECTUEUX DE LA BIODIVERSITÉ

Alors que le diagnostic semble de plus en plus partagé sur les objectifs à atteindre pour construire une société respectueuse de la biodiversité, l'importance des mutations à accomplir produit parfois une vraie paralysie sociale et politique. La tâche à accomplir est souvent perçue comme inaccessible. A l'instar de ce qui a été fait ces dernières années en matière de changement climatique (scénario négawatt, par exemple), il faut travailler et diffuser des itinéraires progressifs, pédagogiques et enthousiasmants reliant le quotidien actuel des acteurs à leur environnement futur. Identifier des étapes successives et accessibles rendrait la transformation moins anxiogène. Ainsi, en matière agricole, il peut s'agir de décrire une agriculture sans intrants polluants et de baliser les étapes et les adaptations de tous les acteurs (agriculteurs, consommateurs, société...) sur toute la durée de la transition.

LORS D'UNE TRANSITION RADICALE, PRÉVOIR POUR TOUS LES ACTEURS SA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

3
20

Fixer un objectif clair et lever en amont toutes les objections sans dévier de l'objectif final permettent d'associer tous les acteurs à la solution et de traiter au mieux le problème. Certains acteurs s'opposent aux changements parce qu'ils constatent à juste titre que des problèmes pratiques n'ont pas été pris en compte et rendent difficile voire impossible leur activité dans le nouvel environnement. Ainsi, la disparition des sacs plastiques aurait pu être plus rapide et complète en prévoyant le remplacement total par des solutions alternatives (sacs krafts, consignes intercommerce, mais aussi anticipation de l'évolution des filières de production).

GÉNÉRALISER LES ÉCHANGES INTERGÉNÉRATIONNELS DANS LES LIEUX OU COMMUNAUTÉS OÙ EXISTE UNE UTILISATION TRADITIONNELLE DURABLE DES RESSOURCES

Dans de très nombreux pays, des communautés vivent encore une approche holistique de la nature, approche dans laquelle l'homme n'est lui-même qu'un des représentants de la biodiversité. La rencontre entre les anciennes générations porteuses d'un savoir-faire en matière d'exploitation durable des ressources naturelles et des nouvelles générations - issues de tous les pays- gagnerait à être généralisée. A Tahiti, comme dans de très nombreux pays, de tels projets sont menés et produisent des résultats probants en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement. La prise de responsabilité face à la perte de biodiversité est alors communautaire et pragmatique.

RENDRE SYSTÉMATIQUE LA PRODUCTION PAR LES ENTREPRISES OU LES BRANCHES PROFESSIONNELLES D'UNE ANALYSE DE LEURS INTERACTIONS DIRECTES OU INDIRECTES AVEC LA BIODIVERSITÉ

Les entreprises, des plus petites aux grands groupes, ne comprennent pas toujours à quel point leurs actions dépendent de la biodiversité et produisent des impacts sur celle-ci. Il est important que chaque entreprise ou branche professionnelle (par exemple dans la métallurgie ou la boucherie...) intègre dans son rapport RSE ou ses documents stratégiques une analyse portant sur cet enjeu et identifiant des pistes d'améliorations concrètes. La formulation dans un document de la dépendance et des impacts rend concret et lisible le lien entre les enjeux globaux et la responsabilité particulière de l'entreprise ou de la branche. Ainsi, une entreprise du secteur bancaire n'a pas forcément conscience de l'influence de ses choix sur l'évolution de la biodiversité des territoires ou des activités qu'elle finance.

INTÉGRER LE CAPITAL NATUREL DANS LA COMPTABILITÉ DES ENTREPRISES

Les entreprises ne réalisent pas ou mal les conséquences économiques et environnementales de leurs activités sur la biodiversité. Intégrer le patrimoine naturel dans leur comptabilité (au même titre que le patrimoine foncier, financier et social) permet de traduire en termes financiers les choix de l'entreprise. Par exemple, une limitation volontaire d'un prélèvement de ressources garantissant leur pérennité peut être traduite en diminution des provisions pour risques. Un investissement dans la réhabilitation d'écosystèmes dégradés producteurs de ressources peut être intégré comme un investissement et donc amorti.

UTILISER LE LEVIER DE LA COMMANDE PUBLIQUE POUR FAIRE ÉVOLUER LES MARCHÉS EN RETENANT TOUJOURS LE MIEUX-DISANT BIODIVERSITÉ

Les administrations et collectivités sont une force économique structurante du marché. Les volumes en jeu permettent souvent d'enclencher une dynamique positive qui pourrait bénéficier systématiquement à la biodiversité mais aussi de sensibiliser tous les publics. Par exemple, un engagement global en faveur d'achats publics n'ayant pas d'impact sur la déforestation produirait des effets de levier majeurs sur la protection des forêts. Les commandes publiques en matière d'achats de bois, mais aussi de produits alimentaires, devraient par conséquent toujours privilégier les meilleurs produits existants (labels, origines...). Une telle démarche d'achat devrait être systématisée.

1 <http://www.fao.org/docrep/016/i3010f/i3010f.pdf> 2 Selon un rapport du Fond mondial pour la nature http://awsassets.panda.org/downloads/lpr_2012_summary_booklet_final.pdf 3 "Accelerated modern human-induced species losses: Entering the sixth mass extinction", *Science Advances*, 19 juin 2015. 4 "Securing our future", WWF, 2015. 5 "The Economics of Ecosystems and Biodiversity: Mainstreaming the Economics of Nature: A synthesis of the approach, conclusions and recommendations of TEEB", TEEB, 2010. 6 "Nature, le nouvel eldorado de la finance", documentaire de Sandrine Feydel et Denis Delestrac, 2014. 7 "Reviver l'économie des océans : plaidoyer pour l'action 2015", WWF, 2015.

4

Concilier sécurité alimentaire et préservation de la planète dans l'intérêt des générations suivantes

Répondre aux besoins nutritionnels des 8,3 milliards d'humains dans le monde en 2030¹ constitue une préoccupation majeure de l'économie positive. L'injustice alimentaire est un enjeu de taille car plus d'un milliard d'individus dans le monde souffrent encore de sous-alimentation. Dans la plupart des cas, ce n'est pas tant à cause d'un manque de disponibilité de nourriture que les plus pauvres ne peuvent se nourrir, même si le réchauffement climatique fait peser un risque de pénurie sur certaines denrées de base, mais par une absence ou faiblesse de revenus². L'innovation naissant de la contrainte, la question de comment nourrir près de 9 milliards d'individus exige d'inventer de nouvelles manières de produire et de consommer, d'agir ensemble et de nous unir les uns aux autres face à ce problème d'envergure mondiale. La redéfinition des politiques agricoles, la préservation des ressources naturelles, la réduction des impacts de nos modes de consommation sur la santé publique doivent passer par des comportements altruistes.

4
22

D'ici à 2030, la demande mondiale de nourriture devrait ainsi augmenter de 35%³. Pour y répondre, il faut produire plus, mais surtout mieux. Il faudra également trouver une solution au gaspillage alimentaire : une grande partie de la nourriture est perdue dans les pays en développement avant même d'intégrer les circuits de distribution, tandis que dans les pays développés, elle est gaspillée par les grandes surfaces, la restauration et les consommateurs.

Dans le même temps, l'agriculture devra faire preuve de résilience vis-à-vis du réchauffement climatique. Or l'agriculture productiviste, qui repose sur l'utilisation d'intrants chimiques fabriqués à base de pétrole, ne s'inscrit pas dans une perspective durable. Elle a conduit à un appauvrissement des sols, à la pollution des cours d'eau et une perte de la biodiversité, qui compromettant la capacité des générations futures à vivre de la terre. De plus, elle nécessite une mécanisation et une sélection de semences, voire d'OGM, qui ne sont pas à la portée de la majorité des petits agriculteurs des pays en développement.

Face à cela, le développement d'une agriculture familiale, qui est aujourd'hui la forme la plus répandue d'agriculture, offre des perspectives prometteuses. Elle repose sur la transmission des terres et des savoirs de générations en générations. En ce sens, elle répond aux enjeux de long terme de l'économie positive et doit être encouragée. Combinée aux prin-

cipes agro-écologiques⁴, elle est un modèle vertueux. «Réduisant le coût de l'agriculture en limitant l'utilisation d'intrants onéreux, l'agro-écologie améliore les moyens de subsistance des ménages agricoles, en particulier des ménages les plus pauvres. De plus, elle soutient le développement rural: parce qu'elle exige une formation professionnelle très poussée et une main-d'œuvre généralement plus importante, elle crée des possibilités d'emploi dans les zones rurales», défendait l'ancien Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le Droit à l'Alimentation Olivier de Schutter, dans son rapport final⁵.

Propositions

SANCTUARISER L'ALIMENTATION EN LA METTANT AU CŒUR DES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES (OMC, COP21) ET BILATÉRALES (TAFTA, APE)

> L'alimentation n'est pas un bien marchand comme les autres. Il faut reconnaître l'exception alimentaire parce que les marchés agricoles ne s'autorégulent pas : face à une demande alimentaire stable à court terme, la production et les prix alimentaires sont très fluctuants (à cause des aléas climatiques, des particularités géographiques, de la spéculation et de la financiarisation).

> Dans le but d'assurer la sécurité alimentaire de tous et de chacun, et la préservation de l'environnement, les biens alimentaires doivent faire l'objet d'une exception dans les accords commerciaux comme cela a été le cas pendant la période du GATT jusqu'en 1995 : pas de limites aux droits de douane mais il faut interdire les subventions qui profitent aux produits exportés et refonder les politiques agricoles, dont la Politique Agricole Commune (PAC), sur des prix rémunérateurs plutôt que sur des subventions que les pays pauvres n'ont pas les moyens d'accorder.

> Si rien n'est fait, l'Afrique de l'Ouest subira, par exemple, une perte de 56 milliards d'euros de recettes douanières cumulées entre 2020 et 2035 dans le cas où l'Accord de Partenariat Économique (APE) est mis en œuvre avec l'Union européenne, sans engagement de compensation par le Fonds Européen de Développement (FED). En conséquence, la France ne devrait pas ratifier l'APE avec l'Afrique de l'Ouest si jamais le parlement européen le ratifiait.

> De même, la France devrait soutenir l'élaboration de la Déclaration des droits des paysans, actuellement en cours au niveau des Nations Unies (dont l'une des dimensions fondamentales est le droit aux semences paysannes).

INCITER À LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

> L'agroécologie est le seul moyen d'assurer une sécurité alimentaire respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois. Pour cela, il faut lever les freins et actionner les leviers fiscaux, légaux, fonciers, financiers et assurantiels. Cela suppose, par exemple, de :

- Clarifier la définition de l'agroécologie pour réorienter les dispositifs publics (financement, accompagnement, formation, vulgarisation, etc.) vers les systèmes

vertueux d'un point de vue social, environnemental et économique (modèle agricole paysan, économie circulaire, etc.) ;

- Garantir au plus grand nombre l'accès aux aides publiques en abaissant les seuils d'éligibilité (surface d'installation, taille des troupeaux, dimension économique) ;
- Prôner et mettre en œuvre une exemplarité nationale : marchés publics favorisant les systèmes alimentaires territorialisés et les pratiques agroécologiques, restauration collective donnant la priorité aux denrées locales et issues de l'agroécologie, etc.

ÉDUCER LES CONSOMMATEURS

> Les consommateurs ont un rôle essentiel à jouer dans la transition agricole et alimentaire, en prenant conscience des vertus du :

- « Manger mieux » - La qualité sanitaire et nutritionnelle des aliments ;
- « Manger moins » - Le modèle alimentaire occidental actuel n'est pas soutenable ni applicable à l'ensemble de la planète. Par ailleurs, il engendre des problèmes de santé publique. Les Occidentaux doivent donner l'exemple en réduisant notamment leur consommation de produits animaux (ce qui contribuerait de plus à réduire le déficit alimentaire de l'Europe).
- « Manger local » - Cela favorise l'agriculture locale, réduit l'empreinte carbone, crée des emplois et revitalise les territoires.

> Il est donc important de donner les informations sur la provenance et les impacts environnementaux des denrées alimentaires, afin de favoriser la qualité par rapport à la quantité.

> Redonner à l'alimentation sa juste valeur suppose de payer un prix rémunérateur pour les producteurs, ce qui aura aussi comme effet de réduire le gaspillage alimentaire. Cela implique également de prendre des mesures visant à permettre aux foyers les plus pauvres d'avoir accès à une alimentation saine en quantité suffisante (au travers de systèmes de compensation financière, de politiques de restauration scolaire, etc.).

> À ces fins, les Etats se doivent de poursuivre les campagnes de sensibilisation sur les modes d'alimentation, relayées par les médias grand public, ainsi qu'une éducation populaire spécifique aux jeunes.

EXIGER LA PRISE EN COMPTE ET L'APPLICATION DE TOUS LES CRITÈRES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

> Vérifier que le choix des solutions – y compris au niveau de la COP 21 –, de la Global Alliance for Climate-Smart Agriculture (GACSA) - s'opère sur la base d'un triple diagnostic environnemental, social et économique, ainsi que dans le respect des droits humains et dans une logique de redevabilité.

> Veiller à ce que l'ensemble des acteurs soient parties prenantes de l'élaboration et du suivi des solutions : acteurs de l'agriculture, de l'éducation, de la santé, de l'aména-

gement du territoire, de la recherche, collectivités territoriales et décideurs politiques, organisations de la société civile sans oublier les associations de consommateurs, entreprises, bailleurs publics et privés, instances internationales.

> Garantir que la priorité ne soit pas donnée aux acteurs économiquement puissants (tels que les lobbies de l'agribusiness). Les processus doivent garantir une place centrale aux organisations paysannes et à tous les acteurs qui concrétisent la transition agroécologique tout au long de la chaîne de valeur (production, transformation, transport, commercialisation, consommation, recyclage).

1 D'après le rapport "Global Trends 2030 : Alternative Worlds" du National Intelligence Council (NIC), cellule de veille et d'intelligence économique de la CIA. 2 "How to feed the world's growing billions?", WWF, 2011. 3 D'après le rapport "Global Trends 2030 : Alternative Worlds" du National Intelligence Council (NIC), cellule de veille et d'intelligence économique de la CIA. 4 Selon la fondation Pierre Rabhi, "l'agroécologie est une technique inspirée des lois de la nature. Elle considère que la pratique agricole ne doit pas se cantonner à une technique, mais envisager l'ensemble du milieu dans lequel elle s'inscrit avec une véritable écologie. Elle intègre la dimension de la gestion de l'eau, du reboisement, de la lutte contre l'érosion, de la biodiversité, du réchauffement climatique, du système économique et social, de la relation de l'humain avec son environnement" 5 "Le droit à l'alimentation, facteur de changement", Olivier de Schutter, 2014.

5

Développer l'économie circulaire, dimension spécifique de l'économie positive, dans l'intérêt des générations futures

Développer l'économie circulaire, dimension spécifique de l'économie positive, est essentiel pour faire advenir une économie altruiste, soucieuse en particulier de son empreinte environnementale. Il est donc important, parmi d'autres actions, de sensibiliser les principales parties prenantes concernées - filières industrielles, collectivités territoriales et citoyens - à l'éco-conception, au recyclage des déchets, au tri sélectif. L'économie circulaire propose des leviers que chacun peut s'approprier pour être un acteur du changement vers une meilleure orientation des décisions en faveur des générations à venir.

5
26

Une économie positive doit donc s'appuyer sur la mise en place d'une économie circulaire applicable à tous les systèmes productifs. Celle-ci optimise les flux d'énergie et de matière à l'échelle d'un système : site de production, zone d'activités, bassin d'emplois ou économie nationale. S'inspirant des écosystèmes naturels, elle favorise le recyclage des matières, le ré-usage ou le réemploi. Les biens et les services doivent alors être conçus de manière à ce que leur consommation produise le plus faible impact environnemental possible. Intrinsèquement positive, donc altruiste, l'économie circulaire -où les déchets des uns sont les ressources des autres- crée de la valeur pour tous, aujourd'hui et demain.

En 2011, le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) tirait la sonnette d'alarme¹ : en un siècle, la consommation annuelle de ressources naturelles est passée de 6 à 50 milliards de tonnes. Il est donc urgent d'accélérer le rythme de découplage entre croissance économique et utilisation des ressources. Si rien n'est fait, l'humanité consommera 140 milliards de tonnes de ressources en 2050 et il faudra l'équivalent de deux planètes Terre pour répondre à la demande et absorber la pollution. Des matériaux tels que le cuivre, le zinc, l'or et l'uranium sont déjà en cours d'épuisement. Faire plus avec moins est donc une nécessité, de manière à préserver la capacité des générations futures à se développer.

Face à ce défi, l'économie circulaire propose un mode de développement où croissance économique et écologie ne s'opposent plus mais s'alimentent de manière vertueuse. Loin

du mode de production linéaire « extraire, fabriquer, consommer, jeter », l'économie circulaire vise, à tous les stades du cycle de vie des produits, à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à en diminuer les impacts. Les consommables, composés d'éléments biologiques, sont voués à retourner à la biosphère, tandis que les produits techniques sont conçus en amont pour être réemployés ou recyclés. A l'échelle industrielle, les entreprises qui mettent en commun leurs déchets et leurs ressources créent de nouvelles synergies positives pour leurs activités, et pour la société. A l'échelle de l'Europe, si elle était généralisée, l'économie circulaire pourrait rapporter annuellement 340 à 640 milliards de dollars en économies nettes de matériaux, selon la Fondation Ellen MacArthur².

Propositions

INCITER LES INDUSTRIELS À SYSTÉMATISER L'ÉCO-CONCEPTION ET LA « RÉPARABILITÉ » DE LEURS PRODUITS

Les industriels doivent investir dans l'éco-conception de leurs produits (en supprimant les matériaux non recyclables, en évitant des compositions trop complexes, en favorisant les recharges, etc.), et former les professionnels et les consommateurs au réemploi et à la réparation, si nécessaire avec des mesures fiscales incitatives.

SOUTENIR ACTIVEMENT LES EXPÉRIENCES HYPER-LOCALES FAVORISANT LE LIEN ENTRE LA CONSOMMATION ET LE RECYCLAGE

Il est nécessaire de rendre intelligible et concrète la relation directe entre l'acte de consommation et les déchets qu'il faut ensuite éliminer, réutiliser ou recycler. Pour cela, il conviendrait de généraliser la création d'ambassadeurs du tri et du recyclage, sous forme de bénévolat, de volontariat ou d'emploi. En effet, une intervention humaine, en particulier d'une personne qui est proche des préoccupations, du domicile ou du milieu social de la personne à sensibiliser, favorisera une prise de conscience et un changement de comportement.

RENDRE VISIBLE LES DÉCHETS ET LES PRODUITS RECYCLÉS DANS LES ESPACES DU QUOTIDIEN

Une prise de conscience du tri par le consommateur passe par l'expérience (composteurs, poubelles design et esthétiques, machines spécifiques pour les gobelets et les bouteilles, etc.), la simplicité et la valorisation des produits issus du recyclage. Cela passe aussi par des dispositifs au sein du foyer, dans un lieu agréable de l'immeuble, dans les rues, dans les entreprises et à la sortie des commerces. Les collectivités territoriales devront parallèlement installer en centre-ville un lieu attractif qui permettra aux particuliers et aux entreprises d'acheter des produits issus du recyclage, afin de faire comprendre qu'il ne s'agit pas uniquement de déchets, mais aussi de ressources.

FAVORISER L'ACHAT DE PRODUITS RECYCLABLES DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Par ses impacts politiques, symboliques et financiers, la commande publique a un rôle majeur à jouer pour inciter les prestataires à proposer des produits recyclables. En effet, les Etats et les collectivités locales achètent régulièrement et en relativement grands volumes, du papier, des fournitures, du mobilier ou des matériaux de construction. En introduisant dans les clauses d'achat des obligations de « recyclabilité », les acteurs publics montreront la voie et seront en mesure d'inciter les entreprises à s'engager fortement dans l'éco-conception des produits. Le code des marchés publics étant directement lié à la réglementation européenne, ces obligations devront être envisagées dans une directive et transposées dans les législations des Etats membres.

6

Accompagner et encadrer l'économie collaborative

L'économie positive intègre le potentiel d'une économie du partage pour sa dimension humaine, sociale, communautaire et son caractère collaboratif. Ce modèle met fin à la course effrénée à la consommation, à la possession de biens matériels et permet de sortir du modèle productiviste - intenable pour la planète et les générations futures - pour se concentrer sur l'usage et la fonctionnalité. En mutualisant les biens, services et savoirs, en les partageant avec d'autres, l'économie collaborative favorise le lien social, tout en instaurant des relations de confiance entre les individus. C'est indispensable pour bâtir une société positive.

Porteuse de valeurs positives, l'économie collaborative permet de sortir de la pure raison marchande pour inciter à plus de réciprocité. En redéfinissant le rôle des biens de consommation et en repensant les modes de production de façon plus horizontale, l'économie du partage induit des comportements plus durables à la fois pour l'environnement et la société.

Pourtant l'économie collaborative, appelée aussi « économie du partage » ou « sharing economy » dans les pays anglo-saxons, connaît actuellement une remise en cause. Le terme même fait débat. Des voix s'élèvent pour dénoncer des dérives possibles et soulignent un besoin d'encadrement et de régulation. En effet, sous le terme d'économie collaborative, l'on retrouve une multitude de pratiques, de réalités et de modèles économiques dont les modalités et finalités divergent selon les acteurs. Deux catégories se distinguent. D'une part, des modèles qui reposent sur des logiques capitalistes d'échanges marchands (Airbnb, Uber). D'autre part, des modèles qui s'appuient sur une logique plus vertueuse, de partage et d'entraide sans recherche de maximisation du profit ou effet spéculatif (Couchsurfing), se rapprochant ainsi d'une forme d'économie sociale et solidaire 2.0 (La ruche qui dit oui!). Et l'enjeu est de taille : le marché mondial de l'économie collaborative devrait représenter 335 milliards de dollars en 2025, contre 15 milliards en 2014¹. Pour être pleinement vertueux et au service d'une économie positive, ce modèle exige encore des ajustements.

Redistribuer la valeur créée de façon équilibrée à la communauté, protéger les travailleurs, assurer la protection des consommateurs et leurs données, ou encore garantir des règles de concurrence et fiscales équitables sont autant de défis que l'économie collaborative doit relever pour s'inscrire pleinement dans une économie positive.

Les échanges de pair-à-pair sont à l'aube de changements structurels dans nos sociétés. Rachel Botsman, auteur² précurseur sur la question, décrit ainsi l'économie du partage comme le passage d'institutions centralisées à des communautés distribuées et connectées. Au-delà des modèles économiques, une société collaborative est en train de se dessiner, engendrant des bouleversements à la fois sociaux et économiques.

Propositions

DÉFINIR L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE ET EN MESURER LES IMPACTS

L'établissement de critères pour définir et qualifier les plateformes relevant de l'économie collaborative est nécessaire. Il s'agit en particulier de recenser les différentes pratiques proposées par les plateformes, le degré d'adhésion dans la population et la fréquence d'utilisation, afin de mesurer la réalité et la typologie de ce phénomène. Ceci permettra de mieux comprendre son caractère positif ou non et son impact sur le pouvoir d'achat des ménages, l'empreinte écologique afférente et la création de liens sociaux qu'il génère.

CRÉER UN STATUT SPÉCIFIQUE POUR LES PARTICULIERS CONTRIBUTEURS DE L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE ET Y ASSOCIER DES DROITS ET OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES

6
30

L'économie collaborative induit un nouveau rapport au travail et de nouveaux types d'activités. Certaines des activités s'apparentent à du « revenu » ou à « du partage de coûts » comme c'est le cas pour la location d'un appartement, le covoiturage ou la location d'un objet. D'autres s'apparentent plus à du « travail » (cours entre particuliers, VTC). Plutôt que de débattre si une activité relève d'une catégorie ou d'une autre, il est proposé de poser les principes d'une catégorie particulière qui engloberait tous les cas de figure et permettrait d'y associer des droits (chômage, retraite, accès au système de santé, accès à des prêts bancaires) et des obligations spécifiques, notamment fiscales.

APPLIQUER UNE FISCALITÉ APPROPRIÉE AUX TRANSACTIONS « COLLABORATIVES »

> L'échange de biens et de services entre particuliers à titre occasionnel et avec une contrepartie existe depuis toujours. Il serait vain de les interdire. Une piste envisageable, même si elle ne fait pas l'unanimité des auteurs du présent document, consisterait à encadrer ces pratiques en fiscalisant de manière pertinente les échanges qui relèvent de l'économie collaborative :

- Fixer, pour les particuliers acteurs de l'économie collaborative, un seuil unique de revenus au-delà duquel ceux-ci doivent être déclarés et imposés. En contrepartie, les plateformes pourraient être tenues de récolter et déclarer les « transactions »

sur la plateforme. Néanmoins, cet encadrement n'éliminerait pas la différence de traitement entre les particuliers exerçant à titre occasionnel une prestation et les artisans / commerces.

- Réduire les cotisations sociales liées au travail et les compenser en augmentant la TVA payée par celui qui bénéficie du bien ou service collaboratif.

DÉCLOISONNER LES POLITIQUES PUBLIQUES DE SOUTIEN À L'INNOVATION NUMÉRIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES OUVRIR AUX ACTEURS DE L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE

Les politiques publiques en faveur de l'innovation numérique ou du développement durable ne prennent pas bien en compte les spécificités des nouveaux acteurs de l'économie collaborative. Il est urgent d'ouvrir les dispositifs existants (BPI, CDC, labels FrenchTech, appels à projets régionaux ou locaux) à ces acteurs et de les aider à se développer avec des fonds dédiés et ambitieux.

7

Encourager l'entrepreneuriat féminin, un levier de croissance pour l'avènement d'une société positive

L'économie positive suppose une société où chacun a sa place et s'épanouit. Elle n'a de sens que si le principe de parité hommes-femmes dans toutes les sphères de la société est accepté et promu. Aujourd'hui, force est de constater que l'entrepreneuriat féminin reste un levier de croissance insuffisamment exploité. A la fois source de création de valeurs économiques et sociales, mais aussi porteur d'innovations et de prospérité pour les entreprises, il est à l'avant garde d'une économie favorable à l'intérêt des générations futures.

7
32

L'entrepreneuriat féminin est l'un des axes de vitalité de l'économie et un levier pour la compétitivité et l'emploi. Une meilleure représentation des femmes dans l'entrepreneuriat est donc un préalable à toute société positive. Il est nécessaire que la parité dans le champ de la création d'entreprise soit encouragée et accompagnée : dès la formation des jeunes filles, jusqu'à la conception et la réalisation de leurs projets. A titre de comparaison, il est intéressant de noter dans quelle mesure la microfinance a permis aux femmes dans le monde, qui en sont les principales bénéficiaires, de gagner en autonomie, de transformer leur position au sein de la société, de renforcer leur pouvoir économique et de diminuer les cas de marginalisation.

Pourtant, la France affiche un retard certain avec 70 % des créations d'entreprises portées par des hommes. Tandis que seulement 3 % des Françaises âgées de 18 à 64 ans sont propriétaires d'une entreprise récemment créée (contre 7% pour les hommes), elles sont 4,5 % en Allemagne, 5,2 % au Royaume-Uni et 10 % aux Etats-Unis¹.

Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT)², les femmes dirigent seulement un tiers des entreprises de l'économie formelle de la planète. De plus, à peine 5% des grandes entreprises mondiales sont dirigées par des femmes. Pourtant, l'entrepreneuriat féminin est reconnu comme l'une des principales sources de croissance, de création d'emplois, d'innovation et de richesses. Récemment, une étude universitaire³ a calculé que si les entreprises fondées par les femmes croissaient au même rythme que celles des hommes, le nombre net d'emplois créés se chiffrait à 15 millions aux Etats-Unis, 74 millions en Chine, 2 millions au Ghana et 1,9 million en France.

De nombreuses études soulignent aussi qu'une concentration élevée de femmes dans les organes de direction a un impact positif sur la performance financière de l'entreprise⁴, mais aussi un impact sur la qualité de la gouvernance, plus éthique, créative et porteuse d'innovations⁵.

Propositions

ENCOURAGER LES FEMMES À FRANCHIR LA PORTE DES RÉSEAUX D'ACCOMPAGNEMENT À L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ

De nombreuses structures sensibilisées à l'entrepreneuriat féminin existent déjà pour faire émerger les projets, les faire aboutir et contribuer à leur pérennité. Une campagne de communication nationale pour rendre visible ces réseaux d'accompagnement permettrait de promouvoir l'entrepreneuriat comme un projet de vie pour les femmes. Cette campagne serait relayée en région sous la forme d'un kit pratique des réseaux d'accompagnement locaux.

BÂTIR UN PROGRAMME INSTITUTIONNEL DESTINÉ AUX HOMMES ET AUX FEMMES, DE SENSIBILISATION AUX FREINS MASCULINS ET FÉMININS ET AUX BIAIS DÉCISIONNELS CONCRETS QUI EN DÉCOULENT

L'entrepreneuriat féminin est un enjeu national de croissance, et pas un enjeu féminin. Les freins féminins aussi bien que masculins, souvent générés par des stéréotypes, ne sont pas assez connus par les financeurs privés et publics et les réseaux d'accompagnement. Ce programme devra être dispensé à la Fédération des Banques Françaises, aux réseaux d'entrepreneurs, aux chambres de commerce, aux syndicats professionnels, à Pôle Emploi, aux fonds d'investissement, aux experts-comptables, aux incubateurs et espaces de co-working. Il s'agirait aussi d'atteindre et de sensibiliser l'entourage des entrepreneures.

PARLER D'ENTREPRENEURIAT DANS LES ÉCOLES

Les jeunes filles et les jeunes garçons doivent comprendre qu'entreprendre peut être un projet de vie car cela répond à une réalité sociétale. Des modèles alternatifs au salariat existent pour gagner sa vie. Il est nécessaire de créer une sensibilisation nationale au travers de la création d'un mouvement en faveur d'une image positive et moderne de l'entrepreneuriat. Ce mouvement, initié par de jeunes entrepreneurs aux parcours variés, serait soutenu par les ministères de l'éducation nationale et du travail. Le partage d'expériences d'hommes et de femmes se fera par le biais d'interventions physiques et virtuelles sur les réseaux sociaux notamment.

CRÉER DES OUTILS STATISTIQUES DESTINÉS À MIEUX COMPRENDRE L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ

Si les femmes trouvent autant louable et motivante l'idée de créer une entreprise que les hommes, elles sont moins nombreuses à passer à l'acte. Pourtant, il y a souvent une méconnaissance de la réalité factuelle. Il faut encourager la publication et la communication de statistiques à deux niveaux :

- > au niveau national, publier les données macroéconomiques comparant les indicateurs Homme/Femme de création et de pérennité des entreprises ;
- > auprès des accompagnateurs et financiers, faire une comparaison sur les indicateurs relatifs aux projets portés par des hommes ou par des femmes (nombre de projets déposés/acceptés, taux de remboursement...).

VALORISER LA PLURALITÉ DES PARCOURS D'ENTREPRENEURS

Il s'agit de mettre en valeur autant le chemin que le résultat, l'aboutissement de l'entrepreneure. Les modèles de femmes sont soit rares soit stéréotypés et peu vecteurs d'identification ou d'inspiration. Il faudrait ainsi systématiser l'inclusion des modèles féminins dans les événements généralistes liés à l'entrepreneuriat. Tout d'abord, par la création d'une plateforme (organisations, sites internet, fondations), de sensibilisation auprès des médias, des institutionnels, des réseaux, des parcours de modèles féminins en privilégiant la pluralité et l'aspect multidimensionnel. En associant l'attribution ou la reconduction de subventions à la prise en compte systématique de modèles inspirants féminins.

8

Promouvoir la finance participative pour une contribution du plus grand nombre à une économie orientée vers l'altruisme

Dans un modèle d'économie positive, les outils faisant appel à un grand nombre de personnes pour financer un projet de l'économie réelle ont toute leur place. Les plateformes de financement participatif ou de « pair à pair » (crowdfunding) ont émergé grâce à l'outil numérique et aux réseaux sociaux. Elles proposent une mise en relation entre des individus désireux de donner du sens à leur épargne et des entrepreneurs à la recherche de financements pour lancer ou développer leurs projets, souvent écartés ou rejetés par les acteurs traditionnels. La finance participative en tant que dimension de la finance positive permet d'investir dans le futur et libère ainsi les générations futures plutôt qu'elle ne les contraint ou ne les emprisonne financièrement.

De plus en plus conséquents, les volumes de financements, donnés ou prêtés ou investis, permettent aux citoyens de se réapproprier une partie de l'économie pour soutenir des initiatives de l'économie réelle qu'ils ont choisies. Le financement participatif est un levier de financement majeur pour accélérer le développement de projets solidaires et durables, indispensables à la construction d'une société positive. En effet, en devenant le financeur d'une multitude d'acteurs, notamment des associations, PME, micro-entrepreneurs, entreprises sociales, le crowdfunding offre de nouvelles perspectives et modèles innovants de financement au service du collectif. Il favorise l'altruisme rationnel, moteur de l'économie positive, en encourageant des relations de confiance et de solidarité entre les individus.

Les montants investis, donnés ou prêtés par ces plateformes dans le monde s'élevaient à 16,2 milliards¹ de dollars pour l'année 2014. Soit, une augmentation de 167 % en seulement un an. La croissance mondiale du financement participatif ne semble pas prête de s'arrêter puisqu'en 2015 les montants devraient atteindre 34,4 milliards de dollars. Cependant, toutes les formes de financement participatif ne connaissent pas le même essor: le prêt reste la pratique la plus répandue dans le monde, devant le don et l'investissement contre participation dans des entreprises (equity crowdfunding).

Le succès de la finance participative s'explique en partie parce qu'il répond aux carences de la finance traditionnelle, notamment les demandes de financement des petits projets - en

moyenne entre 100 000 et 200 000 euros - auxquelles les banques répondent mal. D'autre part, la finance participative a su convaincre les particuliers dans un contexte de défiance envers les systèmes financiers. Les plateformes de crowdfunding sont devenues un moyen de s'impliquer dans un système qui leur échappait, en leur permettant de placer leur argent là où ils le désirent. Elle traduit une volonté de reprise de pouvoir sur l'épargne, mais aussi d'un plus grand désir de transparence et de soutien à l'économie réelle.

En outre, la finance participative s'avère être un outil innovant de développement de la microfinance dans le monde. Une vingtaine de plateformes sur la planète proposent ainsi aux particuliers de réaliser des prêts solidaires sans contrepartie financière pour participer au développement de l'activité économique de micro-entrepreneurs des pays en voie de développement. Des systèmes identiques se développent dans certains pays pour soutenir des projets issus du secteur associatif. Démocratiser davantage la finance participative permettrait ainsi d'accéder à un nouveau vivier d'investisseurs solidaires.

La finance participative répond donc autant aux besoins des investisseurs particuliers – reprendre le contrôle de son épargne – qu'à ceux d'une multitude d'entrepreneurs dont la demande de financements auprès des circuits classiques demeure souvent insatisfaite. Pourtant, si les perspectives d'avenir sont encourageantes, le secteur est encore relativement jeune et les montants collectés restent encore faibles comparés à ceux du secteur de la finance traditionnelle.

Propositions

SIMPLIFIER LES PROCÉDURES ET RÈGLES DE CONTRÔLE

La simplicité des transactions mises en place par les plateformes doit être complétée d'une simplicité des procédures visant à protéger les citoyens financeurs des risques potentiels.

En France, plusieurs pistes d'ajustement sont déjà identifiables.

> Concernant les dons, il conviendrait de :

- Clarifier les règles de contrôle des associations qui font appel à la générosité du public ;
- Faciliter le recours par les collectivités locales à la finance participative quand il s'agit d'encourager des citoyens motivés ;
- Préciser la notion d'intérêt général des associations (donc la délivrance de reçus fiscaux), qui restent trop souvent soumises à l'arbitraire des décisions administratives.

Concernant les prêts solidaires, il s'agirait de revoir le statut d'ESUS (entreprise solidaire d'utilité collective) défini par la loi de juillet 2014, très controversé, représentant un repoussoir pour de nombreux projets et comportant trop de critères formels et sans rapport avec la réalité.

CLARIFIER LES PRODUITS FINANCIERS PROPOSÉS

La situation actuelle en France est incompréhensible pour le grand public. Un citoyen financeur ne peut prêter que 1 000€ à la fois à une TPE ... mais 4 000€ s'il s'agit d'une entreprise solidaire, sans plafond s'il prête en souscrivant à des bons de caisse... mais après un questionnaire approfondi sur ses ressources et ses capacités s'il s'agit d'obligations. Cette accumulation de procédures ne protège in fine pas les épargnants. La protection des épargnants est la mission des autorités de contrôle et des plateformes de capital et de prêt, qui jouent leur réputation. Il s'agirait de mieux répartir les responsabilités entre les deux.

PARVENIR À UN TRAITEMENT ÉQUITABLE DE LA PART DE L'ÉTAT

> Les banques maîtrisent leurs risques grâce à des méthodes coûteuses et peu adaptées aux « start-ups ». Les plateformes de finance participative, quant à elles, ont une analyse du risque très différente et des coûts de transaction bas, notamment grâce à leur proximité des entrepreneurs. Les plateformes, malgré leur jeunesse, ont obtenu ainsi des résultats positifs et contribuent à crédibiliser de nouveaux entrepreneurs, susceptibles de recourir à la banque traditionnelle en se déployant. Partant de là, afin de développer la finance participative auprès du grand public, il est important de considérer un traitement de la finance participative comparable à celui dont bénéficient les intermédiaires financiers traditionnels, en matière d'incitations fiscales.

> Il s'agirait par exemple de :

- Créer un régime de micro-mécénat, analogue au « grand mécénat », qui passerait directement du donateur aux bénéficiaires, pour de petites sommes ;
- Organiser un régime de déductions fiscales d'une partie des pertes en capital ou des pertes sur intérêts, analogue au régime Madelin pour les fonds propres.

FAIRE CONFIANCE AU SAVOIR-FAIRE DES PLATEFORMES ET DES FINANCEURS INDIVIDUELS

En 2014, les pouvoirs publics français ont été réactifs dans l'adaptation de la réglementation concernant la finance participative. Néanmoins, concernant l'objet et la durée des prêts, la réglementation exige qu'un prêt finance « un projet ». Or, les besoins des jeunes TPE sont souvent des besoins de fonds de roulement. Il est urgent d'élargir la notion de prêt et d'en allonger la durée, en laissant les plateformes exercer leur bon sens.

FAIRE ÉVOLUER LES MONTANTS DES PLAFONDS EN VIGUEUR, APRÈS UNE PÉRIODE TEST

Les individus financeurs sont par nature prudents : la majorité des prêts réalisés sont de l'ordre de 400€, alors que le plafond légal est de 1000€. Les plafonds en vigueur

(1000€ par prêteur, 4000€ si c'est un projet solidaire, un million d'euros par projet) sont de moins en moins pertinents. Les pays anglo-saxons permettent déjà des tours de table de 5 millions de dollars, ceci sans la procédure contraignante des prospectus exigée en France. Il faudrait permettre à tout citoyen d'engager jusqu'à 4000€ en un seul prêt et dé plafonner le montant d'un million d'euros par projet.

LES FRONTIÈRES DE CES MÉTIERS DOIVENT RESTER OUVERTES ENCORE UN CERTAIN TEMPS

> Le prêt, don ou crédit « pair à pair » (P2P) se développe très vite dans de nombreux pays. Certaines plateformes d'apport en capital s'apparentent aux réseaux de « business angels » sur le Web, d'autres plateformes de dons, proposant des contreparties, ont des pratiques proches de celles du e-commerce. Il est important dans cette phase d'émergence des plateformes de ne pas fermer les possibilités et de faire confiance aux acteurs du secteur.

> Trois points paraissent essentiels :

- Ne pas freiner la dynamique du secteur avec l'imposition de nouveaux statuts, mais créer progressivement une fiscalité adaptée à la prise de risque par les particuliers ;
- Elargir la possibilité de faire intervenir les personnes morales dans les levées de fonds sur les plateformes. Il reviendrait aux plateformes de superviser ces participations en capital ou prêts et conserver l'intelligence collective qui fait la spécificité de ces interventions ;
- Ne pas alourdir les obligations de conseil, au risque d'alourdir les transactions pour des enjeux qui restent limités. Les plateformes proposent des produits simples (prêts, bons de caisse, actions, obligations) et écartent les produits plus risqués (à effet de levier, titrisation). Il est important de ne pas faire peser une responsabilité a priori sur la plateforme (la finance participative reste une rencontre de confiance entre un financeur et un projet), mais sanctionner, a posteriori et durement, les opérateurs pris en défaut.

Réguler le trading haute fréquence pour bâtir une finance positive au service de l'économie réelle

Faire de la finance un outil au service de l'économie réelle, sans objectif autotélique, tel est le défi posé aujourd'hui aux régulateurs du secteur financier, et plus spécifiquement dans le champ du trading haute fréquence (THF). La vocation initiale de la finance consiste à permettre aux entreprises de se développer en levant des fonds sur les marchés. Elle doit renouer avec son rôle de soutien à la croissance et au développement de l'économie réelle, en particuliers de ses acteurs les plus vulnérables, PME/PMI et TPE.

Or, depuis plusieurs décennies, la finance est en grande partie déconnectée de ce qui devrait constituer sa raison d'être. Les différentes vagues de dérégulation et l'apparition des nouvelles technologies de l'information ont permis l'essor d'algorithmes de trading à haute fréquence. Capables d'exécuter des transactions en quelques millisecondes, les traders haute fréquence achètent et vendent de façon spéculative, en allant à l'encontre même d'une vision de long terme et en ne conservant jamais un titre plus d'une quinzaine de secondes¹. Ils augmentent ainsi le risque pour les investisseurs de long terme de ne pas pouvoir récupérer leur mise, ce qui entraîne une augmentation du coût du capital pour les entreprises.

Les traders haute fréquence amassent les gains grâce à une intermédiation forcée de tous les instants, sans jamais réinjecter un euro dans l'économie réelle. En 2009, alors en pleine expansion, les bénéfices engendrés par le trading haute fréquence étaient de 21 milliards de dollars². En Europe, si la pratique a depuis atteint son pic d'activité, pour se stabiliser à 58% des ordres passés et 24% des transactions réalisées³, elle reste très lucrative. Et sûre : en 1 238 jours de trading entre 2010 et 2013, la plateforme de THF américaine Virtu a perdu de l'argent pendant... une journée⁴. Plus rapides que la concurrence, les traders s'intercalent entre les transactions pour toucher une commission minimale, mais lucrative, car répétée des milliers de fois par jour. Le taux d'annulation d'ordres des traders haute fréquence, qui peut atteindre plus de 90%, démontre bien qu'ils utilisent le système à son avantage pour se rémunérer. Le trading haute fréquence crée ainsi une perte de confiance dans les marchés, dont les traders classiques se détournent pour exécuter leurs transactions sur des plateformes où ils traiteront d'égal à égal.

La régulation du trading à haute fréquence est primordiale pour instaurer à nouveau la confiance dans les marchés, plus d'équité entre opérateurs, et une réduction de l'écart

technologique entre tous les acteurs du secteur financier. La notion d'altruisme, aujourd'hui complètement absente des marchés, pourrait bénéficier à tous leurs acteurs et ramener les investisseurs sur des marchés phagocytés par le trading haute fréquence.

Réguler le trading haute-fréquence revient à lever l'opacité du système actuel. C'est une façon aussi de préserver l'intérêt des générations futures. La finance est instable par nature, et le risque d'une déstabilisation accrue par le trading à haute fréquence semble réel. Reculer l'heure d'une régulation internationale concertée ne ferait qu'aggraver la cécité des autorités, sous peine de les forcer à engager plusieurs millions de dollars⁵ pour réussir à suivre l'activité du trading à haute fréquence en direct et à tout enregistrer. Des sommes importantes qui pourraient être utilisées pour développer une économie plus positive. Il est cependant important de noter que certains acteurs n'ont pas attendu la régulation pour lutter contre le trading haute fréquence (par exemple, la plateforme IEX Trading aux Etats-Unis).

Propositions

RÉGLEMENTER LA TRANSPARENCE DES TRANSACTIONS

- > Créer une réglementation pour améliorer la transparence et faire de la « best execution » une réalité ;
- > Imposer aux bourses et plateformes une symétrie parfaite d'information ;
- > Ouvrir les « black box » des opérateurs pour permettre aux régulateurs de suivre et tracer tous les échanges à haute-fréquence.

CRÉER UN STANDARD VISANT À CERTIFIER LES « MARKET MAKERS »

- > Créer une norme, idéalement internationale, intégrant des critères de validation des vrais « markets makers » et incluant une liste de bonnes pratiques ;
- > Faire toutefois attention à ce que les normes n'élèvent pas les barrières à l'entrée qui engendreraient une concurrence moindre et augmenteraient le profit des acteurs ;
- > Aboutir à une taxation dont ne seraient exonérés que les vrais teneurs de marchés certifiés par cet organisme.

INTÉGRER DES OUTILS DE COMPORTEMENT DE MARCHÉ

- > Créer des ralentisseurs institutionnels, comme un délai minimum, une latence incompressible entre deux ordres contradictoires ;
- > Créer et harmoniser des coupe-circuits pour circonscrire rapidement les crashes éclairs (généraliser la suspension des actifs qui chutent de plus de 10 %) ;
- > Rejeter les ordres ex-ante.

TAXER LES TRANSACTIONS

- > Étendre la taxe sur les transactions financières au THF afin d'introduire un « coût de frottement » dans les transactions ;
- > Une taxe de 0,1 point de base par ordre modifié ou annulé avant 1 millième de seconde et de 0,01 point de base avant 2 millièmes de seconde ;
- > Favoriser la taxe sur les transactions de vente plutôt que celle d'achat.

LÉGIFÉRER POUR ENCADRER LE « DÉLIT D'INITIÉ 2.0 »

- > Définir les manipulations les plus courantes, le « quote stuffing », le « momentum ignition », le « layering »⁶;
- > Favoriser la coordination des régulateurs internationaux sur un texte commun à fournir aux parlements nationaux et supranationaux.

1 <http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/industrie-financiere/20110713trib000636089/pour-quelques-microsecondes-de-moins-et-quelques-milliards-de-plus.html> 2 <http://www.bloomberg.com/apps/news?pid=newsarchive&sid=aBBFQ6thBuiY> 3 http://www.esma.europa.eu/system/files/esma20141_-_hft_activity_in_eu_equity_markets.pdf 4 <http://www.sec.gov/Archives/edgar/data/1592386/000104746914002070/a2218589zs-1.htm> 5 <http://www.businessinsider.com/the-sec-builds-market-data-system-midas-2012-10?IR=T> 6 Ces différentes techniques de manipulation des marchés suivent la même logique : ce sont des séquences d'ordres se succédant à un rythme très rapide sans rationalité économique apparente visant à destabiliser un actif ou à attirer d'autres intervenants, et profiter de la confusion créée pour prendre une position et en tirer profit.

10

Utiliser le big data comme moteur d'innovation, de décision et de progrès

Le big data marque une rupture fondamentale dans notre accès et notre rapport à l'information. Cette révolution, caractérisée par l'explosion et la croissance exponentielle de la quantité de données disponibles et de nouvelles capacités à en tirer parti, porte en elle un champ d'opportunités exceptionnelles pour la recherche, l'innovation et le développement dans tous les secteurs critiques pour les générations futures. Toutefois, la collecte massive de données et l'extraction d'informations pertinentes ne pourront servir des fins positives qu'à la condition de mettre en place un cadre technique, éducatif, juridique et éthique permettant de prévenir d'éventuelles dérives menaçant la vie privée ou notre liberté.

10
42

Le secteur de la santé, par exemple, bénéficie déjà d'innovations rendues possibles grâce à l'utilisation d'algorithmes sophistiqués, comme l'aide au diagnostic de cancers via l'analyse d'images ou la découverte de nouveaux traitements par l'analyse automatisée de nombreux articles de recherche ou de données génomiques. De même, l'agriculture de précision, qui permet une productivité tout à la fois plus grande et plus saine des sols, tire une grande partie de son efficacité d'algorithmes de traitement de données en temps réel. En ce qui concerne les politiques économiques et plus particulièrement les politiques de développement, la capacité d'observation en profondeur et en temps réel de l'impact des réformes qui ont pour objectif d'accélérer la croissance ou de réduire la pauvreté est désormais renforcée, grâce aux technologies du big data. En outre, le big data, en lien avec l'internet des objets, pourra également fortement contribuer à la conception et au développement de villes intelligentes et modifiera notre rapport à l'espace urbain. L'ONU a lancé l'initiative Global Pulse qui vise à promouvoir des projets d'« innovation data » autour de thématiques dont la politique de santé publique, l'environnement, la gestion de crises et l'alimentation.

Le big data est au cœur de nombreux projets clés favorables à l'émergence d'une économie positive et au service de l'intérêt des générations futures. Cela ne doit pas occulter, néanmoins, le fait que de nombreux enjeux nouveaux sont soulevés par l'usage des technologies numériques, en particulier pour ce qui concerne les modalités de collecte, la publication, l'accès et l'analyse de données généralisés.

S'agissant des modalités de collecte, celles-ci doivent respecter une exigence de transparence et être strictement encadrées. Cela nécessite la constitution d'un corpus juridique

nouveau, travail amorcé par l'Union européenne et la CNIL¹, qui puisse permettre l'encadrement de l'utilisation des données, afin de concilier l'innovation et les avancées que cette dernière permet avec la confidentialité de données personnelles et le respect des libertés individuelles, au premier chef celui du droit à une vie privée.

Un autre enjeu est celui de la compétitivité, lié au phénomène de l'open data. Les organisations publiques ou privées qui collectent et engrangent de vastes quantités de données (en particulier les GAFA², mais également les fournisseurs d'accès téléphonique et internet) se trouvent en possession d'actifs immatériels à forte valeur économique, qu'elles n'ont pas nécessairement intérêt à partager via des politiques d'open data. Si des gouvernements tels que la France et les États-Unis ont commencé à rendre accessible une grande partie de leurs données pour encourager l'innovation, les entreprises privées n'y sont aujourd'hui pas incitées, avec pour conséquence un possible déplacement de pouvoir vers les détenteurs de données et une redéfinition de la notion de propriété des données personnelles.

Enfin, quel que soit le perfectionnement des algorithmes, c'est la façon dont nous les définissons et utilisons leurs résultats qui définit leurs applications concrètes. Une utilisation naïve d'un algorithme, une interprétation erronée, ou encore des décisions prises sur la base d'analyses hyper rationnelles pourraient avoir des conséquences néfastes, voire catastrophiques dans les domaines concernés. La recherche et l'éducation ont ici un rôle fondamental d'encadrement et de sensibilisation afin de pallier le manque de compétences et d'inciter à la prise de recul par rapport à l'outil d'intelligence artificielle.

La démystification, l'équilibre entre encadrement et innovation, et l'accès aux données sont les enjeux principaux qui permettront de voir se réaliser les opportunités exceptionnelles qu'offre le big data pour le bien des générations futures.

Propositions

TERRITORIALISER LE WEB ET LES DONNÉES PAR LA MISE EN PLACE D'ARCHITECTURES ET D'INFRASTRUCTURES LOCALES ET LA DÉFINITION DE PROTOCOLES GLOBAUX AFIN DE RENDRE POSSIBLE L'INNOVATION ET L'EXPÉRIMENTATION

> L'innovation est le moteur principal de l'utilisation positive des algorithmes d'analyse de données et doit être rendue possible par des architectures et infrastructures pertinentes et décentralisées³. La mise en place de réseaux très haut débit adaptés notamment à l'Internet des objets et au web sémantique ainsi que de plateformes en ligne ou lieux physiques - à l'exemple du TUBA⁴ - d'expérimentation sont une condition nécessaire à cette innovation ;

> Le caractère décentralisé du réseau est une condition importante de sa néguentropie et donc de son caractère positif. Ces approches territoriales, au niveau de

métropoles par exemple, doivent toutefois se développer au sein d'une vision globale afin d'en assurer la cohérence. Il convient donc de définir les standards et protocoles - si possible universels - pour la transmission des données entre ces plateformes et entre le web et les objets connectés.

ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LEUR APPROCHE DU BIG DATA POUR UN MEILLEUR CONTRÔLE DE LA FINALITÉ ET DES USAGES DE LEURS DONNÉES

> Le relatif vide juridique autour de l'utilisation des données et l'absence de culture et de compréhension du big data par la population ne permettent pas de se prévenir contre des usages abusifs des algorithmes. Si les principes fondamentaux de la loi informatique et liberté de 1978⁵ gardent leur pertinence, il convient de les adapter aux nouvelles conditions de génération, de récolte, de croisement et d'analyse des données pour assurer un meilleur contrôle des usages ;

> De plus, la capacitation de la population sur le sujet des données est une condition nécessaire de leur utilisation responsable. Elle passe notamment par une sensibilisation de la réalité de ce que l'on désigne par big data, aujourd'hui uniquement connu à travers un discours essentiellement construit par les acteurs mêmes du big data ;

> La prise en main par les citoyens de l'utilisation de leurs données passe également par le développement d'un marché de services attachés à la protection de la vie privée et des données personnelles (privacy), d'anonymisation, de cryptage et de surveillance de l'utilisation de leurs propres données.

DÉFINIR UNE NOUVELLE POLITIQUE DE RECHERCHE CONTRIBUTIVE, INTER-DISCIPLINAIRE ET RESPONSABLE

> L'innovation et les compétences en science des données et intelligence artificielle sont aujourd'hui très concentrées non seulement sur les États-Unis mais également sur quelques entreprises (Google, Facebook, Amazon, Apple). Cette concentration se fait au détriment de la recherche universitaire, plus refermée sur elle-même et très spécialisée mais potentiellement plus responsable et moins orientée vers des objectifs de rentabilité à court et moyen terme ;

> Pour encourager l'émergence d'applications positives de l'intelligence artificielle et du big data, il convient donc de refondre l'approche de la recherche en data science et intelligence artificielle pour la rendre plus contributive, pluridisciplinaire et éthique tout en restant rationnelle et autonome vis-à-vis de l'économie. Cela passe par une nouvelle vision globale et pluridisciplinaire de la recherche, la mise en place de plateformes d'expérimentation permettant et incitant aux contributions, la création de nouvelles chaires et le rapprochement, voire l'adoption comme système universel des systèmes RRI⁶ prônés par l'UE.

INTÉGRER DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES GÉNÉRAUX LES PROBLÉMATIQUES LIÉES AUX PROBABILITÉS ET À LA MODÉLISATION ET FAMILIARISER LES FUTURS ACTEURS DU BIG DATA À D'AUTRES DISCIPLINES, EN PARTICULIER L'ÉPISTÉMOLOGIE

> L'enseignement d'un savoir élémentaire, pas forcément formel ou quantitatif, sur les potentialités et limites de l'analyse de données et des raisonnements probabilistes représente un enjeu de société pour les générations futures. Une population non informée ne possède en effet que peu de pouvoir pour orienter les algorithmes vers des usages positifs et empêcher des utilisations abusives. De plus, les aspirants «data scientists» doivent être familiarisés au cours de leur formation à l'épistémologie ;

> Des réflexions sur l'éthique et la capacité à envisager l'impact réel, notamment social, d'un algorithme, paraissent aujourd'hui primordiales. La conscience des limites de raisonnements probabilistes, des erreurs d'interprétations, et du caractère par construction limité de l'utilisation d'un modèle⁷, est également importante afin d'encourager à un développement et une utilisation positifs du big data.

1 Commission nationale de l'informatique et des libertés 2 Acronyme de Google, Apple, Facebook et Amazon, quatuor d'hyper-entreprises du numérique. 3 L'organisation du web est actuellement quasi-exclusivement concentrée au sein du W3C, organisation internationale dont les quartiers généraux sont au MIT et à Cambridge 4 <http://www.tuba-lyon.com/> 5 Ces principes sont résumés dans l'article 1: «L'informatique doit être au service de chaque citoyen. Son développement doit s'opérer dans le cadre de la coopération internationale. Elle ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques.» 6 Responsible Research and Innovation 7 Un modèle définit par construction un cadre simplifié et limité en dehors duquel tous ses résultats n'ont plus de sens.

11

Développer la e-santé pour garantir aux générations futures un accès aux soins simple, fiable et sécurisé

Guidée par l'innovation technologique, la e-santé doit être considérée comme une source génératrice d'économies plurielles pour toute la société et non une source de revenus pour une minorité. La e-santé est un thème d'intérêt de l'économie positive car ce secteur répond à d'autres principes d'incitation, tarification et rémunération que le secteur traditionnel de la santé. Les multiples applications de la e-santé, le rôle des supports interactifs numériques dans la prévention d'une maladie, l'éducation thérapeutique, la gestion d'une pathologie ou encore la prise en charge d'un malade génèrent des impacts positifs à la fois en termes économique et sociétal. Toutes ces avancées sont utiles tant aux citoyens d'aujourd'hui qu'aux générations de demain.

11
46

Le développement de ces pratiques doit être initié par les médecins et les patients eux-mêmes, afin qu'elles bénéficient à l'ensemble des générations futures sans appropriation restreinte de l'information médicale ou de ses débouchés économiques. L'idée directrice du développement de la e-santé doit être de changer le paradigme médical: faire d'une médecine aujourd'hui curative une science également prédictive, pour diminuer les coûts de la santé et permettre à tous de vivre en meilleure santé plus longtemps.

Une meilleure utilisation des nouvelles technologies, qu'il s'agisse de télémédecine, d'objets connectés, de robotique, d'applications mobiles ou de sécurisation des données, pourrait limiter le déficit des services de santé et rendre plus efficaces certains traitements. L'information et les données sont la pierre angulaire de la santé connectée, qu'elles aillent du patient au médecin, du médecin au patient, ou d'un médecin à un autre. Elles doivent être utiles, sécurisées, efficaces, ne pas créer de stress ou de polarisation malsaine pour le patient, et rester réservées aux personnels de santé.

La technologie doit être au service de l'information puisque c'est elle qui sauve des vies en permettant ou facilitant le diagnostic médical. Un objet, connecté ou non, ne remplacera jamais la lecture que fait le médecin d'un patient et de son éventuelle pathologie. Dans les pays en développement, voir un médecin implique souvent un long voyage périlleux pour une personne souffrante. À défaut de bénéficier des technologies de pointe, l'utilisation de téléphones portables pour effectuer un pré-diagnostic par SMS réduit la mortalité de manière drastique.

Faire de la e-santé un levier de l'économie positive signifie aussi moderniser les technologies de l'information médicale. L'harmonisation des systèmes informatiques permettrait de gagner du temps, de l'argent, et d'assurer un meilleur accès des patients à leurs propres informations, dont la sécurisation est primordiale. Une dérive éventuelle est de voir ces informations devenir une mine d'or statistique au service d'intérêts privés dans le but d'exclure certaines populations à risque de l'accès au crédit, aux contrats d'assurance santé. Or, en 2014, la moitié seulement des médecins généralistes français utilisait une liaison sécurisée. Ces derniers orientent de plus en plus (17% en 2014)¹ leurs patients vers des applications mobiles, en particulier concernant le suivi de la glycémie (19 %), les conseils nutritionnels (11 %) et le suivi tensionnel (9 %). Un meilleur suivi de l'historique du patient, grâce à des données fiables issues d'objets déjà utilisés par les patients mais désormais connectés et pleinement maîtrisés par les utilisateurs, sera avantageux en tous points.

Propositions

CRÉER UN CLOUD EUROPÉEN SÉCURISÉ, CENTRE DE COLLECTE PUBLIC DE DONNÉES DE SANTÉ, GRATUIT ET ACCESSIBLE SELON DES RÈGLES À DÉFINIR, POUR EXPLOITER TOUTE LA RICHESSE DES DONNÉES RÉSULTANT DES SYSTÈMES INFORMATIQUES DE SANTÉ DANS UN CADRE ÉTHIQUE GARANT DE LA NON MARCHANDISATION DES DONNÉES DE SANTÉ

> Les enjeux de l'e-santé sur la qualité des soins et de l'accès à la santé ont dépassé les frontières, notamment avec l'arrivée dans ce domaine des GAFAs² (*), plus attachées au commerce des données. La société française reste, quant à elle, confrontée à des archaïsmes technologiques (systèmes d'informations cloisonnés par domaine de spécialité médicale et non interopérables), des freins psychologiques (réticence de certains professionnels de santé à l'usage de nouvelles technologies) et politiques, qu'il est nécessaire d'éliminer pour le bien de tous.

> Il en résulte une déperdition d'informations et une absence de partage des données du patient dommageable tant pour ce dernier (absence d'efficacité, risques d'interactions médicamenteuses) que pour la société toute entière (surcoût, inefficience). La création d'un système d'information en nuage accessible à la demande (« cloud ») encadré au niveau européen, véritable tiers de confiance, hébergeant et agrégeant à la fois toutes les données de santé des individus et enrichissant ses données à des fins médicales, pourrait apporter une réponse efficace et progressive aux freins évoqués plus haut et imposer de fait un standard européen aux différents systèmes informatiques s'y connectant. Fournir ses données dans un cadre sécurisé de la sorte devrait relever d'une obligation civique, dès lors que l'on poursuit le même but : améliorer la qualité de la santé ;

> L'accès libre à ce cloud européen entraînerait une diversité salubre de l'offre de services de e santé, pas seulement limitée aux seuls GAFAs et autres multinationales disposant aujourd'hui des moyens de s'approprier des segments entiers de marchés.

Bien sûr, les données ne seraient accessibles à des fins scientifiques ou commerciales qu'après avoir été anonymisées, selon un procédé à définir ;

> La gouvernance de ce tiers de confiance serait gérée par un groupe d'experts et de veille, véritable comité de « sachants », incluant une représentation des parties ayant un rôle prépondérant dans la spécification puis l'évolution de ce « cloud » : des professionnels de santé tout naturellement mais également des patients, des sociologues, des représentants des agences de protection des données, des informaticiens, des statisticiens, des data scientists, des représentants de l'entrepreneuriat social, des industries des produits de santé. Il publierait également des recommandations à l'attention des utilisateurs de ce cloud pour suivre l'évolution des pratiques médicales et des technologies, ayant valeur de norme au niveau européen. Il proposerait des réformes législatives ou réglementaires au fil des évolutions technologiques et applicatives pour ne pas se laisser devancer par l'innovation galopante, sécuriser les usages et encadrer les intentions d'exploitation commerciale de ces données dans une optique d'équité et de neutralité.

PASSER D'UNE MÉDECINE CURATIVE À UNE MÉDECINE PRÉVENTIVE GRÂCE À L'ÉDUCATION

> Le passage de la santé à la « e-santé » ne peut pas se faire tout seul. Il doit être accompagné. De fait, le service rendu par les technologies de l'information dans le domaine de la santé où les risques associés sont inconnus de bon nombre de patients et de professionnels de santé. L'université ne forme pas assez les futurs médecins à l'usage des technologies, dont les objets connectés, en vue notamment d'assurer un meilleur suivi des patients ;

> Par ailleurs, certains patients, du fait de la quasi-gratuité des soins, se désintéressent des coûts qu'ils font porter à la communauté et des risques qu'ils créent pour leur propre santé (ex : les fumeurs) mais partagent paradoxalement leurs données de bien-être sur les réseaux sociaux sans en mesurer les enjeux. D'autres, plus isolés ou plus démunis, n'ont même pas accès à l'information préventive. Les médecins des hôpitaux et ceux dans les villes ne communiquent pas. Le système de soins français n'est pas assez transparent sur les coûts de service de santé. Le fait de communiquer sur ces coûts pourrait responsabiliser les usagers ;

> La e-santé, si elle veut être au service du système de soins doit se rendre accessible tant géographiquement (couverture réseau) que financièrement (coût) mais aussi en termes d'appropriation et d'éducation (usage et apprentissage) ;

> La communication ville -hôpital est un problème en France, les hospitaliers méconnaissent l'exercice de ville, ne correspondent pas assez ou trop tard et de façon partielle. Il en résulte des pertes d'information, des surcoûts, de l'inconfort dans l'accompagnement du patient en ambulatoire ;

> Pour une meilleure responsabilisation de chacun, il y a un besoin impérieux de formation, de communication et de sensibilisation sur le bon usage et les résultats obtenus par ces technologies. Les outils de formation/sensibilisation existent (serious

games, coaching pédagogique, etc.), il est proposé de les intégrer aux cursus universitaires, à la formation continue des professionnels de santé et aux campagnes gouvernementales multicanales concernant la santé. Cette formation est également indispensable pour que les patients deviennent pleinement acteurs de leur propre santé.

CLARIFIER ET HOMOGENÉISER AU NIVEAU EUROPÉEN LES OBJETS DE « E-SANTÉ », POUR FAIRE DISPARAÎTRE LE « E » DE « E-SANTÉ »

> Certains objets (pour ne pas dire « gadgets ») connectés d'auto-mesure (« quantified-self ») échappent discrètement à la qualification de dispositifs médicaux et par conséquent au marquage CE, gage de sécurité. Ils ne répondent donc pas tous aux mêmes normes de fabrication et posent ainsi un problème de qualité des soins ou plus généralement de santé. Et pourtant, ils pourront être concurremment amenés à prévenir, contrôler ou diagnostiquer une pathologie, voire même utilisés, faute de formation (cf. proposition ci-dessus) dans le cadre de la télémédecine ;

> Définir une ligne de partage claire entre ces deux notions – ou abandonner celle de « bien-être » - sont des pistes qui sont discutées, mais qui montrent à quel point les frontières entre les deux mondes sont poreuses. Il y a donc nécessité absolue de clarifier la notion de « e-santé » appliquée à des objets connectés. Ceux-ci devraient être, par ailleurs, conformes à un même standard leur permettant de se connecter à n'importe quelle plateforme ;

> La santé doit être au service des patients, devenus acteurs et responsables par l'éducation. La technologie doit s'effacer derrière le service. Le comité des « sachants », dont il est question dans la première proposition, devrait avoir un rôle moteur dans l'établissement de normes de fabrication et d'évolution des systèmes de santé, incorporant l'internet des objets, à l'instar d'un client exprimant des besoins auprès d'un prestataire de services.

12

Lutter contre la pauvreté et les inégalités, une condition indispensable à l'émergence d'une société positive

Une société positive doit assurer une qualité de vie décente aux générations présentes, mais aussi aux générations futures, en tentant de limiter l'extension de la pauvreté. Les piliers du développement économique d'un pays reposent sur la démocratie, les infrastructures, l'éducation et l'accès aux services financiers. Or, ces conditions ne sont pas toujours réunies, ce qui engendre des inégalités au sein des populations et des poches de pauvreté, y compris dans les pays industrialisés, soulignant ainsi les limites de nos modes de développement.

L'éradication de la pauvreté est une condition indispensable à un développement humain plus équitable, altruiste et durable. C'est pourquoi, l'économie positive s'attèle à identifier des moyens d'action concrets pour lutter contre la pauvreté. Nous sommes tous collectivement concernés par l'urgence de mettre fin à l'extrême pauvreté qui interdit toute cohésion sociale et stabilité politique des États et entraîne inévitablement des retards de croissance économique à long terme dans de nombreux pays.

Depuis 2000, les Nations Unies se sont dotées d'un programme pour réduire de moitié l'extrême pauvreté dans le monde. L'objectif a été atteint, mais de façon inégale sur la planète. La proportion de la population vivant avec moins de 1,25 dollar par jour a diminué de plus de la moitié depuis 1990. Mais, en 2015, 836 millions de personnes vivent toujours en dessous de ce seuil¹, principalement dans les zones rurales en Afrique subsaharienne. En septembre 2015, avec les objectifs du développement durable, les Nations Unies adopteront un nouveau plan d'actions pour éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes.

Toutefois, le critère de mesure de la pauvreté établi par la Banque mondiale (1,25 dollar par jour) utilisé par les Nations Unies est remis en question par certains acteurs du développement. Ce seuil, applicable de façon homogène à tous les pays, ne permet pas de prendre en compte toutes les dimensions de la pauvreté. Avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement, les plus pauvres n'ont ainsi pas été pris en compte. L'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM) du PNUD, par exemple, mesure les privations vécues par les ménages en termes de santé, d'éducation et de niveau de vie. Selon ces dernières estimations, 1,5 milliard de personnes dans 91 pays vivent encore en situation de pauvreté. Et, près de 800 millions de personnes risquent de basculer dans la pauvreté en cas de crise financière, naturelle ou d'une autre nature².

De nombreuses études montrent que les inégalités ont des conséquences sur la croissance économique à long terme³. Selon l'OCDE, l'augmentation des inégalités de revenus en 1985

et 2005, aurait fait perdre en moyenne 4,7 points de croissance en cumulé entre 1990 et 2010, dans 19 pays analysés. Précarisation des seniors, conditions de travail – temps partiel, travail temporaire, travail indépendant, notamment chez les jeunes -, inégalités d'accès à l'emploi entre les hommes et les femmes... Les pays développés sont touchés par de fortes disparités. Dans les pays de l'OCDE, l'écart entre les riches et les pauvres n'a jamais été aussi important depuis 30 ans. La misère n'a pas non plus disparu des pays développés. Aux États-Unis, par exemple, on décomptait, en 2013, 45,3 millions de pauvres, soit 14,5% de la population.

Propositions

ANTICIPER L'INSERTION DES RÉFUGIÉS ACCUEILLIS EN MILIEU RURAL

Mettre en place un groupe de travail sur le développement d'activités agricoles et rurales afin de permettre aux réfugiés de trouver un emploi et de repeupler des zones rurales en cours de désertification des deux côtés de la Méditerranée. Cela répond à un double enjeu ; celui d'accueillir des réfugiés et celui de re-dynamiser des zones rurales.

METTRE EN ŒUVRE LE RAPPORT DE LA COMMISSION CANFIN-GRANDJEAN CHARGÉE DE MOBILISER LES FINANCEMENTS POUR LE CLIMAT REMIS EN JUIN 2015

Le changement climatique constitue une menace directe pour la réduction de la pauvreté. Les pauvres sont les plus exposés aux risques climatiques, ils n'ont pas les ressources pour s'adapter et vivent le plus souvent dans les zones les plus vulnérables. La lutte contre le réchauffement climatique constitue une réelle opportunité pour la croissance verte et le développement économique. Investir dans la lutte contre le réchauffement climatique pour en limiter les impacts sur les populations les plus démunies est une condition sine qua non.

FAIRE PREUVE DE CRÉATIVITÉ DANS LES FINANCEMENTS NÉCESSAIRES ET TENIR LE CAP DE SES ENGAGEMENTS

> Bien que la France figure parmi les plus importants donateurs, elle est encore loin d'atteindre l'objectif des Nations Unies visant à consacrer 0,7% de son revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement. Ce pourcentage a été de «seulement» 0,36% en 2014, contre 0,41% en 2013. Or, cet engagement s'inscrit dans la réalisation des Objectifs de développement durable adoptés en septembre 2015; > Réviser le principe de protectionnisme commercial en réfléchissant aux possibilités d'aménager des dispositifs fiscaux intelligents tels que des taxes sociales et écologiques visant à permettre à certaines régions (Afrique subsaharienne, Amérique Latine...) de se développer à l'abri d'une concurrence défavorable ; > Développer le financement de la R&D afin d'innover et de développer de nouveaux

dispositifs de lutte et partager les résultats de ces expérimentations ;
> Favoriser les mécanismes d'investissement orientés long terme (5 ans).

RÉGLEMENTER LE MARCHÉ DES MATIÈRES PREMIÈRES, NOTAMMENT LES MATIÈRES PREMIÈRES AGRICOLES

La spéculation induit une très forte volatilité du prix et engendre par conséquent une précarisation des populations du Sud.

METTRE L'ACCENT SUR LES INDICATEURS DE MORTALITÉ INFANTILE ET D'ÉMANCIPATION DES FEMMES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ODD

Les femmes jouent un rôle capital dans l'amélioration des conditions de vie de leur famille et de leur communauté. Renforcer leur capacité d'agir en facilitant l'accès aux services essentiels (éducation, santé...) et aux ressources (argent, terre...), en développant leurs connaissances et compétences est une priorité dans les efforts à fournir ;

DÉFINIR UN INDICE DE MESURE DE LA PAUVRETÉ PRENANT EN COMPTE LES « LIENS » ET NON UNIQUEMENT LES « BIENS » ET NE PLUS SE CONCENTRER UNIQUEMENT SUR LES INDICATEURS DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE

12
52

Ces derniers sont les plus couramment utilisés pour estimer le nombre de personnes pauvres. Ces indicateurs donnent une vision partielle et réductrice de la pauvreté. Multidimensionnelle, la pauvreté doit intégrer des critères de conditions de vie afin que les programmes de développement et les dispositifs de lutte soient plus efficaces et englobants. Les indicateurs sont basés sur une anthropologie relationnelle insistant sur la qualité du tissu social et sur les relations interpersonnelles comme une dimension clé du développement humain.

METTRE EN PLACE EN FRANCE UNE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

En assortissant toute nouvelle mesure d'aide sociale d'un objectif de clarté et de simplicité d'accès et faire qu'elle soit accompagnée de véritables outils de communication afin de réduire le non-recours aux prestations sociales.

FACILITER, EN FRANCE, L'EMPLOI DES JEUNES ET DES ADULTES PEU QUALIFIÉS

En distinguant dans la loi Raffarin du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, les vrais métiers et les tâches simples, qui subissent les mêmes obligations de formation et de diplôme.

1 Rapport sur les objectifs du millénaire pour le développement, Nations Unies, 2015 2 « Pérenniser le progrès humain: réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience », Pnud, 2014 3 « Tous concernés: pourquoi moins d'inégalités profitent à tous », OCDE, 2015

Libérer le potentiel de la philanthropie comme mode d'action de l'économie positive

Ancrée dans des traditions culturelles ou religieuses très diverses, la philanthropie est un dispositif important de nos sociétés et permet à de nombreux acteurs associatifs d'agir sur les terrains de l'urgence humanitaire et du social, de la recherche, de la santé, de l'éducation ou de la culture. Ce financement désintéressé des actions de solidarité est intrinsèquement altruiste, facteur de préservation de la cohésion sociale, ceci grâce à la mobilisation de particuliers fortunés, mais aussi d'entreprises et de citoyens.

Depuis une quinzaine d'années, la philanthropie est en mutation et progresse partout dans le monde, en particulier en Europe et en Asie grâce à l'émergence de nouvelles fortunes¹. Généralement moins âgés et davantage entrepreneurs qu'héritiers, les nouveaux philanthropes donnent à leurs engagements une teneur entrepreneuriale: ils considèrent volontiers leurs dons comme des investissements, prônent une culture du résultat, privilégient le financement de projets innovants et évaluent leur impact afin de maximiser le retour sur investissement social. Ils s'inscrivent dans le courant de l' "altruisme efficace", un concept forgé par le philosophe australien Peter Singer².

Les fondations, structures de la philanthropie par excellence, incarnent une dimension essentielle de l'économie positive. Elles s'engagent sur le long terme, soutiennent des entreprises sociales et prennent éventuellement une part du risque financier que les acteurs économiques classiques ou les Etats ne sont pas ou plus en mesure de prendre. A ce titre, il sera intéressant d'observer dans les prochaines années le développement du nombre de fondations actionnaires et leur influence dans la gouvernance d'entreprises engagées dans une voie « positive » comme c'est le cas pour le groupe Bosch en Allemagne ou le groupe Pierre Fabre en France.

Toutefois, pour que les fondations restent un outil au service de l'économie positive, il leur faut développer, en particulier en France, leur capacité de financement et de coopération entre elles, ainsi que la mise en commun de données sur les projets soutenus et de méthodes comparables en termes de mesure d'impact. Ainsi, sans se substituer à l'action publique, mais en coordination avec elle, la philanthropie a un rôle à jouer dans le traitement des besoins les plus urgents et le financement de l'innovation sociale et environnemen-

tale. Ainsi, au cours des deux prochaines décennies, l'évolution du secteur de la philanthropie et l'émergence de nouvelles formes d'actions altruistes seront déterminantes pour le développement de l'économie positive dans de nombreux pays dans le monde.

Propositions

DÉMOCRATISER LA PRATIQUE DE LA PHILANTHROPIE ET ENSEIGNER L'ÉCONOMIE POSITIVE

> Grâce à une sensibilisation via les institutions éducatives à partir du primaire et dans les universités et grandes écoles, il s'agit d'inculquer très tôt le sens du don et de l'intérêt général, mais aussi d'enseigner, probablement dans un programme d'histoire ou de géographie, l'économie mondiale du don et son rôle historique et contemporain dans nos sociétés. Démarches répandues dans les pays anglo-saxons, récemment apparues en France au niveau universitaire dans le cadre de la chaire de l'ESSEC ou à Sciences Po Paris, l'éducation à la philanthropie est une clé importante de son développement ;

> En complément de ce volet éducatif, il est proposé de permettre aux fondations d'allouer un pourcentage (0,5%-1%) des sommes qu'elles distribuent dans le cadre de leur objet social, à la sensibilisation à la philanthropie et de créer en 2016, avec tous les relais nationaux nécessaires, une Journée mondiale de la philanthropie et du service civique orientée vers les jeunes ;

> Il est également important de donner à connaître mieux, au travers des médias, les engagements philanthropiques de tous ordres, et de libérer la parole des philanthropes, du moins en France.

LIBÉRER LA CAPACITÉ D'INITIATIVE ET DE CRÉATIVITÉ DU SECTEUR PHILANTHROPIQUE

> Le financement privé de projets d'intérêt général pâtit trop souvent encore de préjugés dépassés et de cadres réglementaires peu adaptés. Il suffirait d'une volonté affirmée des pouvoirs publics pour ouvrir de nouvelles possibilités de financement et d'accompagnement des associations. Concernant la France en particulier, il est proposé de :

- Faire admettre par les instances de contrôle des comptes des fondations que celles-ci puissent financer les frais de fonctionnement des organisations qu'elles soutiennent et non pas seulement des projets. Ceci est un facteur important de la professionnalisation du secteur associatif et, indirectement, une condition à la maximisation de l'utilité des dons ;
- Ouvrir la possibilité de faire des dons aux entreprises « hybrides » porteuses d'une forte mission sociale ou environnementale, bien que non agréées solidaires dans le cadre de la loi de l'ESS ;
- Développer les « social impact bonds » à l'instar de ce qui a été expérimenté au

Royaume-Uni, aux Etats-Unis et dans plusieurs pays européens et réunir les acteurs volontaires (collectivités, associations et fonds) pour lancer en 2016 le premier « social impact bond » en France ;

- Créer en France un premier fonds de fonds d'« impact investing » avec des participations de grandes fondations et la mise en place, grâce à des gestionnaires d'actifs volontaires, d'un premier fonds virtuel courant 2016 pour en analyser tous les aspects ;

- Lancer une étude (au niveau de la France ou de l'Europe) comparant l'efficacité et le bénéfice social découlant du don comparé à celui découlant d'une subvention.

PRÉSERVER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE ET FISCAL EXISTANT

> Pour favoriser les engagements philanthropiques sur le long terme et à plus grande échelle, la stabilité des cadres juridiques et fiscaux est déterminante. En France, il est important de sanctuariser le cadre mis en place depuis 2002, qui offre des options variées aux grands donateurs et aux entreprises.

> Certains ajustements ou évolutions dans les pratiques des services de l'Etat sont néanmoins nécessaires et préconisés tels que :

- L'encouragement le mécénat des PME/TPE et favoriser ainsi la « philanthropie de proximité » en définissant un plafond de défiscalisation de 10 000€ accessible à toute entreprise quel que soit son niveau de chiffre d'affaires, plafond au-delà duquel s'appliquerait celui, réglementaire aujourd'hui, de 0,5% du chiffre d'affaires ;

- L'émergence d'une doctrine sur les successions comprenant une fondation, permettant la réversibilité possible actuellement des dons aux héritiers ;

- Une plus grande proactivité pour faire exister un statut de Fondation européenne, chantier avançant très lentement.

FACILITER L'ADOSSEMENT D'ENTREPRISES À DES FONDATIONS

> Des entreprises majeures sont la propriété de fondations, comme c'est le cas des groupes Rolex, Bertelsmann ou Pierre Fabre en France. Au Danemark, 54% de la capitalisation boursière est détenue par des fondations. Ce modèle permet aux entrepreneurs et à leurs familles de transmettre sereinement leurs entreprises et de les projeter dans le long terme ;

> En outre, les dividendes versés par l'entreprise permettent à la fondation des engagements philanthropiques dans la durée et la gouvernance de ces fondations sont le garant d'une éthique des affaires et de valeurs ;

> Alors que 700 000 entreprises vont devoir être transmises en France d'ici à 2030, il est recommandé d'ajuster en 2016 l'article 18.3 de la loi de 1987 sur les transmissions d'entreprises et d'assouplir la doctrine du Conseil d'Etat en la matière.

DÉVELOPPER LA COOPÉRATION ENTRE ACTEURS ET LA PROFESSIONNALISATION DU SECTEUR PHILANTHROPIQUE

> Le secteur philanthropique fait beaucoup avec relativement peu de moyens comparé aux Etats, mais son impact global peut être amélioré. Cela passe par le partage des meilleures pratiques ou par des alliances temporaires pour traiter un enjeu critique pour un corps social comme l'Alliance pour l'éducation en France afin de lutter contre le décrochage scolaire.

> Deux initiatives semblent importantes pour aider le secteur :

- Mettre en place des séries statistiques et des données INSEE sur les engagements et les dons des ménages. Ces données manquent cruellement au secteur et il s'agirait idéalement de générer des données comparables au niveau européen ;
- Développer à grande échelle, des données fiables et homogènes sur les organisations récipiendaires de dons, disponibles et visibles par tous les donateurs, afin de promouvoir la transparence et faciliter le travail de fondations et des donateurs individuels. Ceci existe déjà aux Etats-Unis avec des plateformes telles que Charity Navigator.

Redéfinir le rôle de l'entreprise dans l'intérêt des générations futures

Les entreprises positives placent au cœur de leur modèle de création de valeur l'altruisme rationnel et développent une vision stratégique à long terme, dans l'intérêt de la pérennisation de leurs activités, de leurs parties prenantes et des générations futures. Dans les champs de l'économie classique, de l'entrepreneuriat social ou de l'économie sociale et solidaire, les entreprises positives s'illustrent par leur capacité à pondérer harmonieusement les impératifs économiques, sociaux et environnementaux. Elles créent de la richesse, non seulement pour elles-mêmes mais pour la société, car elles savent que la prospérité de tous est une condition de leur développement, voire de leur survie. Et que sans une planète en bonne santé, leurs activités ne peuvent s'épanouir.

Cependant, selon la théorie économique libérale qui a dominé le XXème siècle, l'entreprise a pour unique objectif de maximiser sa rentabilité. La "responsabilité sociale de l'entreprise, c'est de faire du profit", osait en son temps l'économiste Milton Friedman. Cette vision outrancièrement réductrice, a été rendue caduque par la crise économique, sociale et écologique.

La montée en puissance de l'actionnariat, de plus en plus volatil et exigeant, déséquilibre les relations entre les parties prenantes de l'entreprise et freine l'évolution vers plus de positivité des entreprises. Dans un pays comme la France, en trente ans, la part des dividendes versés aux actionnaires dans l'excédent brut d'exploitation des entreprises a plus que doublé, passant de moins de 15% à près de 30%. Sous la pression des reporting trimestriels, les entreprises sont devenues un outil de gestion du rendement financier immédiat, au détriment de l'investissement dans la durée et de l'innovation¹. Dans ce cadre, le dirigeant, en poste pour une durée limitée, n'incarne plus le projet à long terme de l'entreprise. En raison, notamment d'une rémunération de plus en plus indexée sur les performances financières, l'intérêt des dirigeants converge avec celui des actionnaires. Et ce, au détriment des autres parties prenantes (salariés, collectivités, Etat etc.).

Dans la quasi-totalité des pays du monde, les sociétés sont définies comme poursuivant des objectifs purement financiers. Avec l'apparition de nouveaux statuts - Benefit corporation, low-profit limited liability company (L3C), social purpose corporation- plusieurs innovations juridiques du monde anglo-saxon, montrent néanmoins la voie vers un capitalisme dit « patient ». Alors que la crise financière a mis en lumière les dérives des banques et de la finance, redéfinir l'entreprise, sur le plan du droit, de la gouvernance, et du mana-

gement dans l'intérêt des générations futures est un impératif économique et moral. Car, comme le résume le sociologue Edgar Morin « à force de sacrifier l'essentiel pour l'urgence, on finit par en oublier l'urgence de l'essentiel ».

Les entreprises positives ont une mission ; celle de transformer la vision des actionnaires vers une approche de long terme et remettre cette partie prenante à sa juste place afin de préserver l'intérêt des autres parties prenantes et celui des générations suivantes.

Propositions

LÉguer aux générations futures une vision et une définition juridique renouvelées de ce que sont les entreprises, vecteurs puissants pour la réalisation de projets collectifs pouvant servir l'intérêt général

> Il apparaît essentiel d'affirmer aux générations futures que l'entreprise (commerciale ou toute entité économique y compris issue de l'économie sociale et solidaire) est :

- Un outil d'innovation et de création de valeur collective, au-delà de la notion de profit ;
- Un agent de promotion du « bien vivre », au-delà du seul « bien produire » ;
- Un acteur majeur pour contribuer au maintien des grands équilibres essentiels à nos sociétés. Équilibres socioéconomiques tels que l'emploi, l'insertion, la formation, l'épanouissement individuel et collectif, les retraites, la diversité, etc., mais aussi environnementaux : protection des ressources rares et des biens communs, y compris ceux que l'on ne connaît pas encore.

> Des initiatives ont déjà été menées pour aller dans le sens d'une définition renouvelée de l'entreprise. Par exemple, conformément à la première recommandation du rapport sur l'économie positive remis au Président de la République en septembre 2013, le projet de loi pour la croissance et l'activité proposait dans sa version initiale de redéfinir la notion « d'intérêt social » d'une société, contenue dans l'article 1832 du Code civil. Après la phrase « toute société doit avoir un objet licite et être constituée dans l'intérêt commun des associés », il était proposé d'ajouter l'idée suivante : « Elle doit être gérée dans le respect de l'intérêt général économique, social et environnemental ». Cette proposition ayant finalement été retirée du texte final, il apparaît important de la remettre à l'ordre du jour.

Modifier le fonctionnement des entreprises dans l'intérêt des générations futures, en encourageant le passage d'une gouvernance « actionnariale » à une gouvernance « partenariale »

> Aujourd'hui, la gouvernance des entreprises est encore trop souvent centrée sur les intérêts des actionnaires, auxquels sont fournies des informations principalement

financières concernant l'activité de l'entreprise (alors que les plus éclairés d'entre eux s'intéressent déjà à la performance dans sa globalité, au-delà des données strictement financières). Dans l'intérêt des générations futures, il apparaît urgent de promouvoir une gouvernance plus « partenariale », reposant sur cinq piliers :

- Une réflexion fondatrice sur le projet et l'impact de l'entreprise sur les générations futures, aboutissant à la définition d'un « objet social étendu », tout en incluant le profit² ;
- La connexion explicite du rôle du Conseil d'Administration à cet objet social étendu, et l'ouverture dudit Conseil à plusieurs « profils » d'administrateurs représentatifs de la diversité de l'écosystème dans lequel fonctionne l'entreprise ;
- Un dialogue social loyal et efficient associant les parties prenantes, et notamment les représentants des personnels à la définition de la stratégie de l'entreprise (ce qui implique de former toute la ligne managériale au dialogue) ;
- Le recours croissant à des outils permettant une analyse « globale » (économique, sociale et environnementale) de la performance des entreprises, pour mieux informer toutes les parties prenantes de l'entreprise ;
- La mise en œuvre de mécanismes de rémunération des dirigeants repensés, pour aligner l'action de ces derniers sur l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes, en tenant compte de la performance globale de l'entreprise.

> Cette transformation de la gouvernance des entreprises doit impacter les deux instances clés que sont le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale. L'actionariat salarié et les administrateurs salariés devraient être encouragés et une évaluation précise de la situation de l'actionariat salarié en France pourrait utilement être menée. Le développement de l'actionariat salarié, qui représenterait déjà en France 4 millions de salariés (avec une durée de détention moyenne des titres estimée à 8,5 ans), est un bon indicateur des transformations à l'œuvre. Cependant, toutes les parties prenantes devraient pouvoir être associées à la gouvernance, sans nécessairement être actionnaires.

CRÉER DE NOUVEAUX OUTILS VISANT À MIEUX VALORISER TOUTES LES COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCES INDIVIDUELLES DANS LES PARCOURS PROFESSIONNELS

> L'entreprise est par essence un lieu où l'intelligence collaborative doit pouvoir être valorisée au maximum, au service de l'innovation et de la création de valeur dans l'intérêt général. Tous les collaborateurs, toutes les générations doivent se sentir impliqués dans ce processus collaboratif. L'entreprise doit pouvoir jouer un rôle de « sas » pour les générations futures. Or aujourd'hui, les principaux facteurs d'évaluation et de progrès au sein des sociétés demeurent la formation initiale (diplôme obtenu) et l'ancienneté ;

> A l'heure où la diversité des expériences, l'importance accordée à l'autonomie et au fonctionnement en réseau revêtent une importance capitale et sont autant de

défis pour le salariat dans sa forme actuelle, et alors que le chômage des jeunes³ atteint des niveaux historiques notamment en Europe, il apparaît essentiel de développer de nouveaux outils et dispositifs (parcours, statuts, « passeports », passerelles, etc.) pour permettre aux générations futures d'évoluer avec « agilité » entre expériences complémentaires, tout en bénéficiant d'une nouvelle forme de « protection sociale professionnelle » adaptée ;

> La création de tels nouveaux outils doit être concertée avec toutes les parties prenantes. Certaines initiatives comme le Curriculum Vitae Citoyen vont déjà dans ce sens, considérant que l'engagement bénévole et volontaire concourt au bon fonctionnement de la société et doit donc être valorisé à sa juste valeur dans les parcours professionnels. Point de convergence entre intérêts individuels et collectifs, le CV Citoyen doit ainsi permettre à chacun de présenter, en plus de son parcours professionnel, l'ensemble de ses savoir-faire, compétences relationnelles et motivations.

ENCOURAGER FORTEMENT TOUTE INITIATIVE VISANT À PROMOUVOIR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION MUTUELLE ENTRE ENTREPRISES ET GÉNÉRATIONS FUTURES

> De nombreuses entreprises, tous secteurs confondus y compris parfois les fournisseurs de services pourtant plébiscités par les jeunes générations, avouent leur difficulté à cerner les perceptions et attentes des jeunes, parfois appelés « Génération Z ». Réciproquement, la « Génération Z » avoue mal connaître et comprendre l'entreprise. Il apparaît dès lors urgent de recréer de la confiance, condition d'une « réconciliation » entre entreprises et générations futures ;

> Cette confiance peut notamment être recréée par l'écoute mutuelle, nécessaire pour favoriser l'émergence d'un « leadership éclairé » de la part des dirigeants d'entreprises. Des observatoires et baromètres, comme ceux conduits par The Boson Project ou Nomadéis, pourraient être créés et alimentés avec mise à disposition ouverte des données (pour les entreprises, les universités, etc.).

1 Comme l'ont démontré Armand Hatchuel et Blanche Segrestin dans l'ouvrage "Refonder l'entreprise" publié en 2012.
2 Segrestin, B., Levillain, K., Vernac, S., and Hatchuel, A. (Eds.) (2015). La Société à Objet Social Étendu : un nouveau statut pour l'entreprise. Paris: Presses des Mines. A l'instar des nouvelles formes de sociétés américaines, le statut proposé de « société à objet social étendu » permettrait d'inscrire dans les statuts d'une société que l'entreprise se donne des objectifs tels que le maintien de l'emploi, le renoncement à des techniques polluantes, une gouvernance partagée. Ce statut permettrait aux entreprises de poursuivre les impacts positifs de leur choix. Dans de telles sociétés, l'objet social étendu ne pourrait être révisé que sous certaines conditions (supermajorité des actionnaires, éventuellement accord des salariés ou des autres parties prenantes), et les associés s'engageraient à évaluer l'action des dirigeants au regard de ces finalités étendues, qui deviendraient dès lors opposables. Les engagements sociétaux seraient alors crédibilisés.
3 En France, le chômage des jeunes se caractérise par des durées longues, en comparaisons d'autres pays comme la Grande-Bretagne.

Transformer l'école pour s'adapter à un monde en mutation

L' économie positive suppose que chacun puisse exercer une activité valorisante et se sentir utile à la société dans son ensemble. Il est essentiel que le système éducatif évolue pour préparer non seulement les générations futures à trouver un emploi, mais à s'adapter aux défis de l'existence, à un monde du travail en mutation. L'école positive doit permettre aux jeunes de savoir évoluer de façon éclairée dans le monde de demain mais aussi et surtout de définir leur projet professionnel, et plus largement, leur projet de vie.

Mondialisation, révolution numérique, transformation des usages modifient des pans entiers de notre économie. Ces évolutions bouleversent le monde du travail tant dans ses représentations individuelles que dans son organisation, son cadre, ses règles. Travail à distance, en réseau, en self-emploi, nomadisation, hiérarchie en déclin et coopération hyper-connectée sont de nouvelles normes à intégrer. Pour être opérationnelles, les générations futures devront développer de nouvelles compétences et leur savoir-être, en particulier apprendre à coopérer, travailler collectivement, prendre en compte autrui et faire confiance. Et ce, dès le plus jeune âge.

Philosophes, sociologues, économistes et autres experts le prédisent: d'ici 2020, la moitié des métiers que nous connaissons risquent de disparaître ou seront confiés à des robots¹. Les humains seront confrontés à des intelligences artificielles capables de penser et de faire à leur place. Face à ces changements en profondeur, le système éducatif tel qu'il est développé dans la plupart des pays est obsolète: les jeunes sont formés à résoudre les problèmes d'hier, et non ceux d'aujourd'hui et de demain. Or, le monde aura besoin d'individus innovants, aptes à penser la complexité, gérer l'incertitude et concevoir des stratégies et des modèles économiques disruptifs.

Il y a fort à parier que demain les entreprises rechercheront davantage des profils inventifs, coopératifs mais aussi autonomes capables de s'adapter à des environnements mouvants. En France, comme dans de nombreux autres pays, le système éducatif n'est plus adapté puisqu'il est davantage basé sur le contrôle que sur la confiance. Il donne la priorité à l'apprentissage et au travail individuel. Les élèves se trouvent alors en situation de compétition plutôt que de coopération. Conséquences: la capacité à partager, échanger, se soucier des autres, ainsi que la prise d'initiative, la valorisation des talents et l'encouragement à tirer parti de l'échec demeurent insuffisamment développés. Cette

logique de contrôle se retrouve également au niveau du corps enseignant. Les maîtres et professeurs sont régulièrement inspectés par l'Education nationale : ceci est fréquemment vécu comme une source de stress plus que comme une aide à l'amélioration continue. Ainsi, l'enseignant est souvent tenu pour responsable des mauvais résultats enregistrés par une classe ou des défaillances du système éducatif, alors même qu'il dispose d'une faible marge de manœuvre pour innover, explorer, expérimenter.

Enfin, les générations à venir doivent également apprendre à être le moteur d'une approche plus positive en matière de gestion des hommes. Il sera de la responsabilité des futurs dirigeants d'accompagner l'organisation à repenser sa vision, ses missions et ses pratiques pour y inclure des préoccupations altruistes et de long terme. Le système éducatif devra donc intégrer ces principes. D'autres leviers pourraient être actionnés pour atteindre cet objectif comme, par exemple, la diversification des profils des leaders, notamment en favorisant « l'empowerment » (autonomisation) des jeunes défavorisés. En effet, ces derniers sont reconnus pour démontrer de meilleures capacités à résoudre des problèmes². Ils sont également porteurs d'identités complexes ; ils ont dû surmonter les déterminismes sociaux, faire preuve d'inventivité et de persévérance scolaire. Cette singularité est susceptible de véhiculer des valeurs altruistes dans l'entreprise.

Propositions

15
62

VALORISER LES ÉCOLES ET LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES POSITIVES

- > Créer un ou plusieurs nouveaux classements d'écoles, d'universités et d'institutions éducatives valorisant de nouveaux critères et permettant aux apprenants et à leurs familles de procéder à des choix de filières et d'écoles ou universités guidés par les principes et les besoins d'une économie nouvelle ;
- > Faire évoluer les conditions d'attribution et de renouvellement des diplômes et accréditations (visas, grades, titres, accréditations internationales, etc.) pour conduire les écoles, universités et institutions éducatives à modifier leur pédagogie, leur corps professoral, leurs travaux de recherche et l'organisation de leurs cursus en ce sens.

REDONNER DU SENS AUX ÉTUDES EN METTANT LES APPRENANTS AU CŒUR DE LEUR FORMATION

- > Redonner la parole aux apprenants pour qu'ils puissent exprimer leurs centres d'intérêt, leurs aspirations et ainsi leur permettre de se réapproprier leurs études. Cette approche en particulier permet de reconstruire une vision du monde donnant une sensibilité interculturelle et internationale. Elle favorise l'engagement personnel des enfants et des étudiants. Les questionnements et travaux induits seraient inscrits dans le « cahier des apprentissages » ;
- > Créer dès le collège une déclinaison du service civique permettant à chaque

jeune de monter un projet citoyen collectif, sur des créneaux existants (projets interdisciplinaires) et en partenariat avec des acteurs de la société civile ;

> Créer en compatibilité avec France Université Numérique (FUN) un portefeuille de compétences pour tous les apprenants francophones permettant la valorisation des savoirs, des compétences techniques, des expertises métiers mais aussi des compétences transversales et comportementales, des réalisations effectives dans le domaine économique ou civique au sens large ;

> Modifier l'ergonomie et les lieux des écoles, universités, institutions éducatives pour y favoriser la coopération, les projets en communs, l'interdisciplinarité, le partage et la mise en œuvre d'idées nouvelles. Ces « Fabricothèques » avec leurs moyens d'animation et de travail dédiés, émuleront de nouveaux comportements et nouvelles sociabilités entre apprenants, professeurs, administration, associations externes, entreprises, familles, etc ;

> Communiquer et créer une opinion favorable du grand public pour ces pédagogies et ces approches nouvelles de la professionnalisation en montrant, par les faits et les témoignages, qu'elles sont plus efficaces et satisfaisantes.

FAVORISER LES EXPÉRIMENTATIONS PÉDAGOGIQUES

> Faciliter, du primaire à l'université, aux enseignants et leur hiérarchie l'innovation, l'expérimentation de nouvelles approches positives de l'enseignement, la publication des résultats de ces expérimentations. Favoriser dès le primaire le développement des compétences socio-émotionnelles ;

> Mettre en avant les sites web existants de valorisation de toutes ces initiatives, y compris celles n'ayant pas été concluantes (réhabilitation de la possibilité d'apprendre collectivement par l'exemple et aussi par l'erreur). Permettre la multiplication des espaces collaboratifs pour densifier et accélérer le co apprentissage des enseignants et la constitution de réseaux actifs ;

> Repérer et fédérer 500 institutions éducatives pilotes et volontaires souhaitant refondre complètement leur modèle pédagogique de manière disruptive, et permettre à des acteurs extérieurs à l'institution d'accompagner les écoles dans leur transformation. Favoriser, vers ces institutions, les demandes de mobilité des enseignants volontaires. Leur donner les moyens de mesurer scientifiquement les résultats de leur disruption.

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT PAR LA FORMATION DE TOUS LES ACTEURS

> Mettre en œuvre, notamment par la voie de MOOCs, des formations à l'économie positive et pédagogies adaptées aux enjeux de demain (mondialisation, entrepreneuriat solidaire et positif, déclin du salariat, travail avec des intelligences artificielles, coopérations nouvelles, nouvelles complexités, etc.). Constituer autour de ces formations des communautés d'enseignants, de parents, d'étudiants ;

> Obtenir de ces communautés un nombre significativement élevé de personnes

engagées dans l'accompagnement à la scolarité bénévole pour démultiplier l'action des réseaux associatifs existants et pour généraliser l'entraide des apprenants entre eux ;

> Former les enseignants aux fondamentaux du fonctionnement du cerveau de l'enfant mis en lumière par les neurosciences, ainsi qu'à la pédagogie d'inspiration "positive" (reconnaissance et gestion des émotions, empathie, coopération, notamment) dans tous les ESPE ;

> Dédier un créneau hebdomadaire au développement de compétences socio-émotionnelles dès le primaire.

16

Placer l'altruisme au cœur du modèle éducatif, un enjeu central pour former des citoyens responsables, sensibles au vivre ensemble et à l'environnement

L'altruisme constitue un moteur puissant pour la prise en compte de l'intérêt des générations futures dans nos choix quotidiens et les orientations retenues par les décideurs politiques et économiques. Les grands défis du XXI^e siècle, à l'image de la lutte contre le changement climatique, ne pourront être résolus dans un contexte d'égoïsme des nations et de la société civile. Développer la culture de l'altruisme dès le plus jeune âge passe par la valorisation à l'école de comportements coopératifs basés sur la confiance, d'activités de groupe et la prise en compte d'autrui.

S'il existe un altruisme "naturel", qui consiste à prendre soin des personnes vulnérables autour de soi, le moine bouddhiste Matthieu Ricard estime qu'il existe aussi un altruisme "étendu"¹. Tout autant nécessaire, c'est cet altruisme envers tous les êtres tout simplement différents ou géographiquement éloignés, qu'il faut cultiver dès le plus jeune âge. Le chercheur américain en psychologie Richard Davidson a ainsi démontré qu'en menant des activités de méditation et de coopération auprès d'enfants âgés de 4 à 5 ans trois fois par semaine pendant dix semaines, il était possible de développer chez eux des comportements pro-sociaux.

Pourtant, force est de constater que la majorité des systèmes éducatifs dans le monde se préoccupent peu d'altruisme. Le classement PISA élaboré par l'OCDE est aujourd'hui l'"étalon-or" des politiques éducatives des Etats². Il mesure la capacité des jeunes de 15 ans à utiliser leurs savoirs, notamment en mathématiques, leur compréhension de l'écrit, leur culture scientifique. Toutefois, ce classement, devenu une véritable référence, fait l'impasse sur les compétences sociales et les savoir-être.

Loin des standards académiques, on observe néanmoins le développement d'un mouvement d'écoles positives. Initiée en Colombie, la méthode "escuela nueva", qui place l'apprentissage coopératif au cœur de son modèle, bénéficie déjà à 5 millions d'enfants dans le monde. En France, "Living school" -école maternelle et primaire parisienne- place l'acquisition des savoir-être (bienveillance, empathie, entraide) au même rang que les connaissances ou les savoir-faire. Sa pédagogie repose sur une

éthique du changement. En faisant prendre conscience aux enfants de leur potentiel, ces derniers se sentent renforcés dans leur capacité à oeuvrer pour le bien des autres et passent concrètement à l'action, en menant par exemple des projets de solidarité en partenariat avec des associations.

Le défi est de taille pour que la pédagogie de l'altruisme se répande à l'ensemble des politiques éducatives dans le monde, pour l'instant davantage tournées vers la formation de travailleurs efficaces et compétitifs face à la mondialisation. La formation des enseignants à l'altruisme est la pierre angulaire de cette transition éducative. La révision des contenus éducatifs, pour laisser davantage de place au travail en groupe, aux enseignements éco-citoyens, ou à la sensibilisation à l'entrepreneuriat et l'innovation sociale est également indispensable. Pour mener cette révolution de l'altruisme, il faudra également s'assurer de la cohérence des politiques éducatives qu'il est difficile à ce stade de garantir compte tenu de la temporalité des échéances politiques.

Propositions

MENER UNE RÉFLEXION SUR LES MOYENS À MOBILISER AFIN DE LEVER LES FREINS ET MIEUX AIDER LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE À ACCOMPLIR SA MISSION EXIGEANTE DE TRANSMISSION DES VALEURS

16
66

> Seule, l'école ne peut assumer l'intégralité d'une mission éducative incombant à une communauté élargie, de la famille à l'ensemble des acteurs de la société civile :

- Créer un groupe de réflexion national et international sur les questions de recherche en sciences de l'éducation et en neurosciences sur l'impact positif de la formation à l'altruisme chez les enfants, en y associant des praticiens volontaires;
- Créer un réseau d'écoles de "pédagogie altruiste" à l'instar des écoles vertes pour l'environnement en partenariat avec l'Education nationale et valoriser les programmes existants auprès des enseignants et des académies.

FORMER LES ENSEIGNANTS À L'ALTRUISME

> Travailler dans la voie d'une éducation globale qui s'attache au savoir et au savoir-être (corps, coeur intelligence, créativité) dans un environnement bienveillant (valorisant, qui ne juge pas et autorise les erreurs) favorisant la coopération et non la compétition, mettant en exergue l'exemplarité et s'appuyant sur des actions concrètes de terrain (dans école - formel - et en dehors de l'école - non formel -) ;

> Privilégier prioritairement des méthodes de transmission horizontales, transversales de tous les savoirs, permettant aux enseignants de valoriser et impliquer les enfants et les jeunes.

INTÉGRER DES ACTIONS SOLIDAIRES DANS LE PARCOURS SCOLAIRE

> Il s'agit de généraliser l'intégration de l'action solidaire dans le cursus éducatif des jeunes et de pouvoir consacrer une journée ou une semaine à l'engagement sur le terrain, comme une première marche vers le service civique d'engagement obligatoire.

> Afin que cette action solidaire soit vécue par le corps enseignant et par les parents comme un projet éducatif à vivre, il est aujourd'hui essentiel de pouvoir capitaliser sur les bonnes pratiques existantes des actions solidaires telles que :

- La médiation - par les pairs ou les élèves plus âgés - pour la gestion des conflits ;
- Le tutorat interclasses et intergénérationnels pour insuffler et enseigner la fraternité (à l'image du modèle des écoles Steiner où des élèves de divers niveaux se côtoient et progressent à leur rythme, réalité existante en milieu rural) ;
- Les actions solidaires obligatoires pendant les heures de cours pour valider le baccalauréat notamment (ce qui se fait par exemple dans certains pays anglo-saxons où il est indispensable de consacrer un nombre d'heures pour la communauté afin de valider son diplôme) ;
- Allier la pratique d'activités sportives au sein de l'école sport à des actions de solidarité ;
- Consacrer les ECJS (heures d'éducation civique, juridique et sociale) à des projets solidaires et à des activités concrètes pour aborder autrement les apprentissages. Trop souvent hélas, ces ECJS sont utilisées pour rattraper des cours classiques ;
- Encourager les actions civiques, en lien avec les enjeux du développement durable : désherber les trottoirs dans une commune, planter un arbre, etc.

METTRE EN ŒUVRE DANS LES NOUVEAUX PROGRAMMES DE L'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE DES PRINCIPES CONCRETS POUR RÉPONDRE À LA NÉCESSAIRE TRANSMISSION D'UNE ÉDUCATION À L'ALTRUISME

> Penser et agir par soi-même et avec les autres et pouvoir argumenter ses positions et ses choix (principe d'autonomie) ;

> Comprendre le bien-fondé des normes et des règles régissant les comportements individuels et collectifs, les respecter et agir conformément à elles (principe de discipline) ;

> Reconnaître le pluralisme des opinions, des convictions, des croyances et des modes de vie (principe de la coexistence des libertés) ;

> Construire du lien social et politique (principe de la communauté des citoyens).

GÉNÉRALISER ET FACILITER LES ENGAGEMENTS DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES ADULTES

- > Faire du service civique une réelle étape d'apprentissage de l'action solidaire, de l'altruisme et du vivre ensemble pour tous les jeunes, même les plus éloignés de l'engagement ;
- > Systématiser l'expérience de la mobilité européenne chez tous les jeunes européens, et l'évolution vers un sentiment de citoyenneté européenne effectif, à travers études, stages ou service civique européen ;
- > Mettre en œuvre le dispositif de stage partagé entre entités de l'administration publique et initiatives à fort impact social notamment en matière d'éducation, de santé, d'énergie.

Former le consommateur, le citoyen, les Pouvoirs publics et les entreprises à la prise de décision à long terme

Une société positive est une société dans laquelle l'ensemble des acteurs – entreprises, Pouvoirs publics et citoyens – prend des décisions à l'aune de l'intérêt des générations suivantes. Notre civilisation semble avoir perdu de vue la notion d'intérêt général, de bien commun et de bénéfice pour les générations futures. Dans de nombreuses sociétés passées, les décisions n'avaient de sens que si elles contribuaient à préserver l'héritage des descendants. Les Iroquois, par exemple, intégraient dans n'importe quelle décision la prise en compte du bien-être pour les sept générations à venir.

L'altruisme envers les générations futures est un moteur plus puissant que l'individualisme qui prédomine aujourd'hui dans nos sociétés. Le long terme et l'horizon de temps des générations futures sont des repères utiles pour lutter efficacement contre les crises actuelles. Or, si le long terme a été occulté ces dernières années, c'est bien parce que les mécanismes décisionnels ne permettent pas sa prise en compte. Pour la construction d'un monde positif et durable au nom des générations futures, il devient crucial de réviser l'ensemble de nos modèles de développement et modes de gouvernance afin de sensibiliser tous les acteurs à l'intégration de cette dimension.

Les crises que nous traversons sont le résultat d'une vision des pouvoirs politiques, des entreprises, des consommateurs, et plus largement des citoyens, qui n'est plus pertinente dans le contexte actuel et qui le sera encore moins dans le monde de demain. Les dirigeants politiques ont la responsabilité de créer des conditions favorables pour le bien-être des générations futures. Toutefois, ceux-ci se retrouvent confrontés à la réalité du système qui privilégie le court terme en raison de la durée des cycles électoraux. Agissant pour des motifs personnels dans la perspective d'une réélection, les responsables politiques ont pour objectif la recherche de résultats immédiats.

L'inadéquation entre les enjeux de long terme auxquels nous sommes confrontés et les réponses apportées par l'appareil démocratique doit encourager les citoyens à explorer de nouvelles voies. En se réappropriant la prise de décision politique, par la démocratie participative par exemple, ils peuvent ainsi regagner de l'influence et être acteurs du changement.

De leur côté, les entreprises sont écartelées entre des projections court-termistes dictées par la bourse et la création de valeur actionnariale et la responsabilité auprès de leurs parties prenantes internes et externes. Contraints de répondre aux attentes des investisseurs en matière de maximisation de la rentabilité, les dirigeants évoluent dans un environnement dans lequel la survie de l'entreprise dépend de leur capacité à prendre de bonnes décisions dans l'immédiateté. La mesure de la performance d'une entreprise ne peut s'inscrire dans un horizon temporel court. Le temps de l'entreprise est le temps long. En ce sens, plusieurs exigences réglementaires, en particulier la publication des comptes trimestriels, sont contraires à la philosophie de gestion à long terme.

Les consommateurs ont également un pouvoir d'influence croissant. La carte bleue est devenue un moyen presque aussi puissant pour faire entendre sa voix que le bulletin de vote. La multiplication des actes de "consom'action" témoigne de la volonté des citoyens d'utiliser leur pouvoir d'achat comme levier d'action. Ainsi, les consommateurs peuvent aujourd'hui favoriser l'essor de certains produits tels que les produits bio ou issus du commerce équitable ou encore organiser le boycott de marques non vertueuses. Pour parvenir à faire bouger les lignes et faire émerger une société positive, un changement systémique est encore nécessaire. En effet, les consommateurs doivent être capables d'intégrer la notion de durabilité dans leurs actes d'achat. En matière d'offre, ils doivent se voir proposer des produits positifs, adaptés à leurs besoins et respectant les enjeux de long terme. Toutefois, il reste difficile de recueillir les informations nécessaires pour se prononcer sur le caractère positif d'un produit.

Propositions

FAVORISER LA PRISE DE CONSCIENCE DE L'INTERACTION ENTRE LES INDIVIDUS ET LEUR ENVIRONNEMENT

> Pour sensibiliser les générations actuelles à réfléchir aux impacts de leurs actes sur les générations futures, il conviendrait d'enseigner, du collège à l'enseignement supérieur, l'apprentissage de la complexité via les neurosciences, la physique quantique ou l'approche systémique ;

> Les actes d'achats ont également de forts impacts sociaux et environnementaux, immédiats mais surtout sur le long terme. Les consommateurs doivent avoir un accès libre et transparent aux données de fabrication, d'utilisation (avec un chiffrement des économies pouvant être réalisées) et de fin de vie d'un produit, via les données mises à disposition par les fabricants. Ceci permettrait à chacun de mieux comprendre les conséquences de ses modes de consommation dans le long terme et de les faire évoluer vers une voie plus responsable.

> Cette prise de conscience de la complexité, de l'interaction avec son environnement et d'un destin commun peut passer également par l'apprentissage dès le jeune âge de techniques méditatives ou par l'engagement solidaire.

FAVORISER LA PARTICIPATION ET L'ENGAGEMENT DES SALARIÉS ET DES CITOYENS

> Les différents acteurs de la société ont besoin de participer et de s'engager dans des dispositifs pour appréhender le long terme. Ainsi, des salariés de PME qui souhaitent reprendre leur entreprise devraient pouvoir bénéficier, comme c'est le cas dans les SCOP, d'une provision pour reprise avec un appui de la BPI et la possibilité de créer des réserves impartageables ;

> Avant le lancement d'une politique publique, les citoyens devraient systématiquement être consultés par les administrations avec des systèmes de concertation associant des experts. A tout moment, les citoyens devraient également pouvoir commenter et amender les propositions politiques de leurs élus, voire en proposer de nouvelles, via des plateformes numériques qui permettent l'interactivité entre le peuple et ses représentants.

RESPONSABILISER LES ACTEURS PUBLICS ET LES ENTREPRISES

> Pour envisager la prise en compte du temps long par les administrations et les entreprises, il est essentiel de les rendre responsables de leurs actes. Pour cela, la GRI et le WBCSD¹ doivent obliger les entreprises à fournir des éléments sur leurs engagements sociaux et environnementaux de long terme, qui entreront en compte dans leur notation extra-financière ;

> Concernant la rémunération des salariés, et en particulier celle des managers, elle devrait dépendre, pour 20 à 30 %, d'objectifs qui leur seraient fixés en lien avec la responsabilité économique et sociale (RSE) de l'entreprise, comme cela se fait déjà dans certains groupes ;

> En ce qui concerne les administrations, elles doivent prévoir pour toute politique publique le lancement d'une étude d'impact avant sa mise en œuvre et un protocole d'évaluation après son entrée en vigueur.

¹ Global Reporting Initiative et World Business Council for Sustainable Development, organisations définissant des référentiels de reporting RSE.

18

Évaluer la prise en compte du long terme à l'échelle du territoire pour construire une économie positive

A l'heure où les dotations de l'Etat sont en baisse significative, les collectivités territoriales, en particulier les villes, sont confrontées à la question « comment faire mieux avec moins ? », et ce dans l'intérêt des citoyens et des nouvelles générations à venir. La prise en compte du long terme à l'échelle des territoires a toujours été fondamentale pour assurer un développement économique et social pérenne et garantir le bien-être des générations futures. Ce constat est d'autant plus vrai aujourd'hui. La ville positive constitue un espace relationnel altruiste et ouvert aux entrepreneurs, acteurs associatifs, élus, décideurs politiques et citoyens. Elle encourage le tissage de liens et le travail en mode collaboratif de ces différentes catégories d'acteurs, sert l'intelligence collective et favorise l'épanouissement. La qualité de vie, le dialogue social, la préservation de l'environnement y occupent une place prépondérante dans la perspective d'un meilleur « vivre-ensemble ».

18
72

En 2050, 80% de la population mondiale résidera en ville. La densification des territoires créera inévitablement des problèmes majeurs - pollution, chômage, difficulté à se loger - que seule la prise en compte du long terme pourrait résorber. Mais les mécanismes décisionnels actuels ne le permettent pas. Notre champ de vision est rétréci par une temporalité qui se contracte dans tous les secteurs. Qu'il s'agisse de l'action publique, d'investissements ou encore de politiques d'aménagement, les résultats doivent être immédiats. Ce culte du « toujours plus tout de suite » repose sur des intérêts hautement individualistes et égoïstes. Par ailleurs, les marchés et la démocratie dont les intérêts sont rarement convergents, excluent trop souvent toute démarche participative et rencontrent de ce fait de moins en moins d'adhésion de la part des citoyens. PIB, croissance à deux chiffres, compétitivité, rentabilité, sont autant d'indicateurs rois n'offrant qu'une vision quantitative et court-termiste de l'économie.

La prise en compte du long terme nécessite la conception d'outils de mesure et d'indicateurs plus globaux permettant d'évaluer la performance positive d'initiatives mises en œuvre à l'échelon local. Pour mesurer le degré de positivité d'un territoire, des référentiels existent tels que le Better Life Index de l'OCDE, l'indice du Bonheur National Brut au Bhoutan. Ainsi que l'indice de positivité des villes initié par le

Positive Economy Forum qui permet une évaluation de la performance d'une collectivité selon trois prismes d'altruisme, temporel, spatial et relationnel. L'altruisme temporel exprime l'existence de liens entre les générations présentes et les générations futures. Quant à l'altruisme spatial, il concerne les relations d'un territoire avec d'autres territoires et mesure le degré de maillage, de connections, de synergies existant entre ces différents espaces. Enfin, l'altruisme relationnel s'attache à comprendre les rapports et interactions entre les acteurs d'un même territoire. Les indicateurs utilisés pour analyser la performance globale d'une ville intègrent des aspects relatifs à la dette, au financement participatif, l'insertion des jeunes, la confiance intergénérationnelle, l'usage des ressources, l'engagement associatif pour n'en citer que quelques-uns.

À l'image du réseau Cities 40, les plus grandes agglomérations de la planète collaborent et mettent en commun leurs expériences, bonnes pratiques et recherches pour identifier des solutions de lutte contre le réchauffement climatique. La question du sens, pour l'ensemble des citoyens, est au coeur du débat économique et politique : quel développement futur souhaitons-nous impulser, pour quelle utilité ? Ainsi, l'utilité d'une évaluation de la performance globale d'un territoire est de plusieurs ordres : définir des axes de progrès et les améliorer graduellement, mesurer les liens sociaux et économiques tissés au sein d'une ville, générer des innovations en prenant en compte les réalités du terrain, et enfin, redonner du sens à l'action publique.

Propositions

CRÉER UN FONDS D'ÉVALUATION DE LA POSITIVITÉ DES VILLES

La démarche complète d'évaluation de l'indice de positivité des villes comprend le diagnostic via le calcul de l'indice, puis une analyse, un dialogue avec les parties prenantes et enfin, la formulation d'un plan d'action en faveur des générations futures. L'ensemble de cette démarche vertueuse est coûteux pour les villes de petite taille et nécessiterait un accompagnement en termes de financement. Un fond d'évaluation dédié pourrait jouer ce rôle et être adossé à la Banque Publique d'Investissement (BPI) ou la Caisse des dépôts (CDC). Il pourrait être alimenté en partie par la Banque publique d'investissement ou la CDC et en partie par les villes positives de plus grande taille.

INSTAURER UN DROIT À LA POSITIVITÉ TERRITORIALE

Les villes sont dans des situations fort variables en termes économiques, sociaux et environnementaux. Le calcul de la positivité des villes permet d'identifier à la fois les villes les plus tournées vers les générations futures mais aussi celles les plus fragiles sur ce critère. De la même manière que certaines villes bénéficient de soutiens financiers sur la base de leur situation économique fragile, un droit

à la positivité territoriale pourrait être instauré et être activé pour les villes les plus en difficulté en termes de positivité. Le fait d'être en dessous de seuils critiques sur certains critères de l'indice pourrait déclencher ce droit à la positivité. Ce droit pourrait être un critère de modulation des dotations aux collectivités.

DÉVELOPPER UNE COMMUNAUTÉ DES VILLES POSITIVES

Les villes vertueuses pour les générations futures partagent et expriment des valeurs qui tendent naturellement à les fédérer. Les villes ayant souhaité participer à la démarche d'évaluation de l'indice de positivité peuvent donc être rassemblées en une communauté de villes positives. Le critère d'appartenance pourrait être l'obtention d'une certaine note à l'indice ou la simple décision de s'engager dans le processus. Cette communauté de villes pourrait constituer et avoir la primeur d'être un laboratoire inter-villes pour mener des expérimentations sociales positives. L'Etat s'engagerait à ce que les programmes-pilotes de son initiative soient proposés en priorité à celles-ci. Cette communauté partagerait alors naturellement ses bonnes pratiques de ville à ville.

INSTAURER UN MÉCANISME D'ÉTUDE D'IMPACT POSITIF TERRITORIAL

18
74

Dans chaque processus d'élaboration d'une loi, une étude d'impact législatif est menée. Celle-ci évalue l'impact de la loi sur les champs notamment économiques, sociaux et environnementaux. Par analogie, un mécanisme d'étude d'impact positif pourrait être construit à l'échelle d'un territoire, comme moyen d'évaluer si le projet, la proposition, la loi, le règlement, etc. sont bien à impact positif pour les générations futures. Celui-ci permettrait d'élargir le spectre classique de l'évaluation. Cette étude pourrait être conduite à partir d'une matrice de décision inspirée de l'indice de positivité des villes.

ÉTABLIR UN DIALOGUE DE POSITIVITÉ DANS LES PROJETS TERRITORIAUX

Les projets territoriaux sont généralement multi-acteurs, donc multi-intérêts. La positivité pourrait être un sujet de convergence des parties prenantes au sein d'un projet. De la même manière qu'avant un chantier, une enquête publique est lancée, certains projets territoriaux gagneraient à instaurer un dialogue autour de la positivité. L'indice de positivité des villes ou un outil inspiré pourrait constituer un bon socle de dialogue pour cette enquête. Son mérite consisterait à examiner des enjeux transverses (connexions, tolérance, fierté, etc.) susceptibles d'unir les points de vue en les éloignant de l'objet même du projet territorial. Il a ainsi d'ores et déjà été observé de manière empirique que l'indice de positivité des villes était un bon support de dialogue entre les acteurs car il favorise un décentrage de débat en se tournant vers les générations futures.

FAIRE PRIORISER LES CRITÈRES DE POSITIVITÉ PAR LES CITOYENS

Les citoyens recherchent en permanence des moyens de s'exprimer et de mettre en œuvre une démocratie plus participative et plus directe. L'indice de positivité des villes comporte 40 critères de prise en compte des générations futures et de l'altruisme rationnel. Ces critères seront d'importance différente pour un citoyen ou pour un autre. Il est proposé d'interroger les citoyens des villes sur l'importance respective accordée à chacun des critères. Ce mécanisme expérimenté par l'OCDE avec son Indice du Mieux Vivre s'avère utile pour développer la démocratie et éveiller les consciences sur les enjeux relatifs aux générations futures. Appliqué à la ville, il permettrait de faire remonter des informations précieuses à la mairie et ainsi enrichir les politiques publiques locales.

ÉVALUER LES BUDGETS PARTICIPATIFS POUR LES GÉNÉRALISER

Les budgets participatifs mis en place par différentes villes (Paris, Montreuil, Grenoble...) sont des outils concrets qu'il serait intéressant d'évaluer globalement. Ils incitent les habitants à comprendre les rouages économiques faisant fonctionner les collectivités et éclairent sur le potentiel des territoires. En remettant le citoyen au cœur de l'économie, ces nouvelles pratiques participatives visent prioritairement l'intérêt général : rôle des partenariats avec les associations, développement de l'économie sociale et solidaire, mise en place de monnaies locales... Cette évaluation aboutirait à la création d'instances ou d'outils participatifs en vue de définir des politiques publiques et de favoriser des développements co-construits avec les citoyens.

19

Associer les médias à la construction d'une société et d'une économie positive

Malgré le poids croissant des réseaux sociaux, la pression économique et les questionnements soulevés par leurs audiences¹, les médias de presse restent des acteurs importants de nos démocraties libérales. Ils contribuent à former nos opinions et ont un rôle déterminant à jouer dans nos représentations collectives d'une économie positive et d'une société plus altruiste au service des générations futures.

Les questionnements à l'égard de l'influence des médias sur notre vision du monde ne sont pas sans fondement : il est collectivement reproché aux médias de refléter prioritairement une actualité anxigène et d'écarter les « bonnes nouvelles », de s'autoalimenter et de reproduire les schémas de pensée des élites, d'avoir distordu pendant de nombreuses années la compréhension des enjeux climatiques ou encore de se complaire dans l'« infotainment ».

La question de comment les associer à la construction d'une société positive est donc légitime et interpelle directement les entreprises de presse et les rédactions sur leur responsabilité « sociétale ». Du moment qu'elle respecte la loi et la déontologie journalistique, une rédaction n'a pas à prendre en compte a priori les effets de la publication d'une information². Mais, ce principe est régulièrement débattu et désormais certains médias, en majorité anglo-saxons, explorent des méthodologies pour comprendre a posteriori l'effet de leurs contenus, ainsi que pour analyser leur responsabilité globale en tant qu'entreprise.

Depuis une dizaine d'années une autre tendance est favorable à l'émergence d'une société plus positive et soucieuse de ses jeunes générations à venir, grâce à des journalistes couvrant le changement social et pratiquant un journalisme dit « de solutions ». Initié notamment par David Bornstein et Tina Rosenberg, ce mouvement se retrouve au sein du réseau Solutions Journalism Network et sur le blog « Fixes » de ces deux journalistes du New York Times³. Pour eux, il est important de couvrir avec toute la rigueur journalistique et sans prosélytisme, les véritables changements économiques et sociaux afin de faire connaître les initiatives porteuses de sens pour la société et la planète, notamment l'entrepreneuriat social et les projets portés par la société civile.

Malgré le travail de fond mené par des médias ou rubriques spécialisés comme The Guardian Sustainable Business, Greenbiz, youphil.com ou We Demain, l'un des enjeux

premiers est d'amener les médias à forte audience à être notamment plus proactifs. A cette fin, l'association Sparknews organise depuis 2013 l'Impact Journalism Day mobilisant des rédactions du monde entier sur des initiatives remarquables. Ainsi, en diversifiant de façon volontariste leurs choix éditoriaux, certains médias contribuent sans aucun doute à mieux comprendre une société positive en construction et à favoriser l'émergence d'acteurs du changement.

Propositions

SENSIBILISER LES RÉDACTIONS ET LANCER UNE PÉTITION CITOYENNE

> Le journalisme de « solutions »⁴, « positif » ou « constructif » n'est pas enseigné en tant que tel dans les écoles de journalisme et n'est pas, par conséquent, bien considéré au sein des rédactions car souvent assimilé à de la communication. Or, faire une enquête de terrain sur une entreprise ou initiative sociale qui a réellement changé la vie de personnes, sur leur vécu, sur ce qui a marché ou non, ceci de manière distancée et sans glorification des porteurs de projet, relève d'un travail d'investigation et d'analyse ;

> Etant donné ces réticences, il apparaît nécessaire de lancer une pétition signée par les citoyens et adressée aux syndicats de journalistes et aux syndicats des éditeurs de presse, leur demandant de faire une place significative au journalisme traitant des problématiques et surtout des solutions qui permettront la transition vers une société socialement et écologiquement viable.

RÉALISER UNE ÉTUDE SUR LE JOURNALISME DE SOLUTIONS POUR UNE ANALYSE OBJECTIVE DES ATTENTES DES AUDIENCES ET DU POTENTIEL ÉCONOMIQUE

Des enquêtes américaines ont montré⁵ que les sujets positifs sont plus partagés sur les réseaux sociaux, que les sujets négatifs. Afin d'objectiver l'adhésion grandissante pour le journalisme de solutions ou « concerné », il est important de lancer une étude qualitative et quantitative, à l'échelle nationale ou européenne, sur les attentes du public en la matière. Cette étude aura notamment pour objectif de qualifier l'intérêt des audiences, de démontrer que ces informations intéressent le public (les meilleures ventes du journal Libération sont le numéro de Noël du « Libé des Solutions ») et les annonceurs dans une perspective plus globale inscrite dans le quotidien des lecteurs.

ORGANISER LA VOIE DU MÉCÉNAT ET CRÉER UNE FONDATION EN FRANCE QUI FINANCERA LES MÉDIAS TRAITANT DES SOLUTIONS

Les médias particulièrement engagés peinent à consolider leurs modèles économiques et, en France, contrairement aux pays anglo-saxons, les grandes fondations ne soutiennent pas ce secteur. Il apparaît nécessaire de sanctuariser une partie de

leurs revenus grâce à une fondation dédiée. Financée par des particuliers et des entreprises, elle aura pour objet social exclusivement le financement de médias (presse, audiovisuel, numérique) porteurs de solutions.

DÉVELOPPER LA DIVERSITÉ DANS LES MÉDIAS

Projeter une société positive, c'est aussi projeter toutes les composantes de cette société. La question de la diversité (féminisation, origine ethnique et sociale, âge et handicap) des journalistes dans les écoles qui les forment, à l'écran et dans les rédactions, des sources expertes consultées et des citoyens interviewés, est essentielle pour offrir une pluralité de points de vue et une représentation fidèle du corps social. France Télévisions ou Le Guardian ont mené des projets pilotes en ce sens qui doivent pouvoir inspirer d'autres médias. Rendre compte de la diversité d'un pays dans les médias, c'est permettre aux citoyens d'imaginer qu'un changement est possible.

EDUQUER ET DONNER ACCÈS AUX MÉDIAS DÈS L'ÉCOLE PRIMAIRE

L'éducation aux médias, digitaux notamment, à l'information - bibliothèques ou Internet - et à la publicité, est inscrite dans les enseignements disciplinaires à tous les niveaux et en cela, en France, le CLEMI⁶ impulse un travail de fond depuis une dizaine d'années en collaboration avec les médias. Les enseignants et les éducateurs doivent être spécifiquement formés car ils ont un rôle déterminant pour amener un jeune à déconstruire l'information qui lui est servie et faire la part entre traitement de l'information et le monde réel. Car contrairement à une idée reçue, les jeunes adultes aiment l'information, ils la consomment simplement autrement⁷.

MESURER L'IMPACT ET L' « EMPREINTE » SOCIÉTALE DES CONTENUS

L'idée de mesurer l'effet d'un article sur son audience n'est pas nouvelle et elle est importante pour les médias associatifs qui doivent rendre compte à leurs mécènes. Depuis 2013, des fondations américaines financent des recherches dans ce sens dont la Fondation Gates et la Fondation Knight⁸. Ceci est indissociable du journalisme de changement ou « impact journalism », mais la question de la mesure d'impact est complexe et progresse lentement. Le média ProPublica est reconnu comme l'un de médias les plus engagés dans cette voie⁹. Mais, les rédactions sont peu motivées par des démarches qualitatives qui remettraient en cause des choix éditoriaux ou étendraient leur responsabilité aux « effets » d'un article.

DÉVELOPPER DES DÉMARCHES RSE AU SEIN DES MÉDIAS

> Les entreprises médias ne devraient pas être considérées comme des entreprises à part. Construire une société positive va de pair avec le développement de médias

responsables à la fois dans les contenus qu'ils produisent et la gestion, ainsi que l'actionnariat des entreprises médias. Les enjeux de responsabilité globale de ces entreprises sont multiples et un référentiel existe désormais pour les aider à construire des démarches de développement durable ¹⁰ ;

> Si les groupes cotés tels que Vivendi, TF1 ou Lagardère ont intégré par obligation réglementaire en France, ces démarches de reporting extra-financier, sur des thématiques telles que la gouvernance, l'environnement, le social et le sociétal – les entreprises de presse sont en général à des années-lumière de ces approches. Les bonnes pratiques viennent de groupes comme le Guardian au Royaume-Uni ou Alma Media en Finlande. Exemple de ces démarches globales, en avril 2015, la structure propriétaire du Guardian a annoncé l'abandon de ses investissements dans les industries fossiles ¹¹.

1 Baromètre TNS 2015 sur la confiance des Français dans les médias pour le journal La Croix. <http://www.tns-sofres.com/etudes-et-points-de-vue/barometre-2015-de-confiance-des-francais-dans-les-medias> **2** Laurent Joffrin, directeur de la publication Libération, « On n'est pas profs ! » in Revue Civique, octobre 2010. <http://revuecivique.eu/articles-et-entretiens/responsabilite-des-medias/entretien-avec-laurent-joffrin-on-nest-pas-profs/#.VbJpdirtlBc> **3** <http://opinionator.blogs.nytimes.com/category/fixes/> **4** <http://niemanreports.org/articles/is-solutions-journalism-the-solution/> **5** <http://www.adweek.com/socialtimes/good-news-social-networks/479660> **6** Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information **7** <http://www.telerama.fr/medias/les-jeunes-accros-a-l-info-mais-pas-aux-journaux,118601.php> **8** <http://www.mediaimpactproject.org/journalism.html> **9** Richard J. Tofel, Président de ProPublica, « Issues about impact », livre blanc 2012 et rapports annuels 2013 et 2014 <https://www.propublica.org/about/impact/> **10** GRI 4 - Supplément sectoriel Médias. Pour une réflexion sur la RSE des médias voir les travaux du Forum RSE des Médias. http://www.orse.org/____rse_dans_le_secteur_des_medias-98.html **11** <http://www.theguardian.com/commentisfree/2015/apr/01/guardian-media-group-divesting-fossil-fuels>

20

Accélérer le développement des entreprises sociales, acteurs clés de l'économie positive

L'entrepreneuriat social est une démarche qui vise à créer des modèles économiques viables pour résoudre des problèmes sociaux, sociétaux ou environnementaux. Véritable mouvement mondial, l'entrepreneuriat social place l'altruisme rationnel au même rang d'importance que la performance économique, garants de la pérennité de ses missions. Il déplace le curseur de l'entreprise, en tant qu'objet économique centré sur la création de profit, vers une conception plus large, d'objet de création de valeurs multiples: économiques, sociales et environnementales.

Un certain nombre de garde-fous existent pour garantir la bonne conduite de ces missions : encadrement des salaires, absence de dividendes, participation des salariés à la gouvernance, réinvestissement des bénéficiaires dans la croissance de l'entreprise... En cela, les entreprises sociales relèvent de l'économie positive, où le long terme prime sur la rentabilité financière immédiate et l'intérêt général sur les intérêts individuels.

Protéiforme par essence, l'entrepreneuriat social varie dans sa définition d'un pays à l'autre. Si bien qu'il est aujourd'hui très difficile de le quantifier. Le réseau Ashoka, référent en la matière, accompagne et soutient aujourd'hui 3 000 entrepreneurs sociaux dans le monde. En France, on estime que l'entrepreneuriat social correspond plus ou moins à l'économie sociale et solidaire (ESS) qui recouvre 10% de l'emploi et du PIB (si l'on intègre les groupes bancaires coopératifs et les mutuelles).

Les entrepreneurs sociaux innovent dans de nombreux domaines. La Ruche qui dit Oui ! permet aux citoyens de s'approvisionner en produits de saison cultivés localement, stimulant ainsi l'économie locale et l'activité des petits producteurs. Dans le domaine de la santé, une entreprise sociale comme Siel Bleu, lutte contre les méfaits de la sédentarité en proposant des activités physiques adaptées, faisant ainsi économiser d'importantes dépenses de santé à la collectivité.

En 2012, une étude réalisée par le cabinet McKinsey en France pour le compte d'Ashoka a ainsi montré que l'activité des entrepreneurs sociaux permettait à la collectivité de réaliser des économies substantielles sur les coûts de prise en charge

(revenus de transferts, dépenses liées au surendettement, aux problèmes de santé...). Sur 10 entreprises sociales étudiées, le cumul des économies réalisées et des revenus engendrés par leurs activités était systématiquement supérieur à l'argent investi dans ces projets sous la forme de subvention.

L'entrepreneuriat social est une manière d'entreprendre encore minoritaire, qui doit donc être développée de manière significative, face à l'immensité des problèmes sociaux ou environnementaux actuels. Pour ce faire, il lui faut lever certains freins culturels, qui s'expriment dans certains pays comme la France par une mauvaise compréhension des modèles économiques inhérents à l'entrepreneuriat social. Son développement passera aussi par la sensibilisation des acteurs bancaires et plus largement par la mobilisation de financements innovants, aptes à permettre au secteur de passer à l'échelle, pour générer davantage d'impact positif pour la société.

Propositions

FACILITER LE CHANGEMENT D'ÉCHELLE ET LA PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES SOCIALES

> Créer un label, reconnu à échelle nationale, européenne ou mondiale, sur le modèle du label AB pour l'agriculture biologique par exemple) qui reconnaît l'impact social et/ou environnemental positif des organisations, quelle que soit leur forme légale (société anonyme, coopérative, association, incubateur, fonds, fondation...). Une sorte d'ISO de l'impact positif, soumis à des audits et exigeant des méthodologies homogènes de mesure d'impact. Du côté des Pouvoirs publics, il s'agira – après avoir rendu possible l'instauration du label - d'accorder aux entreprises labellisées un certain nombre d'aides, notamment dans la phase d'amorçage. Le label permettra aussi de rendre plus visibles ces structures.

> Aider les acteurs à monter en compétences, en facilitant :

- l'accès à la formation professionnelle : management, financement, environnement, communication ;
- l'accès à des formations pour les entrepreneurs « classiques » intéressés à se reconvertir dans l'entrepreneuriat social ;
- la gestion quotidienne, en allégeant la bureaucratie et en simplifiant la législation. Ou du moins en apportant du soutien dans ce sens aux acteurs de l'entrepreneuriat social.

FAVORISER PAR TOUS MOYENS LA CRÉATION D'ENTREPRISES SOCIALES

> En développant ou en renforçant les écosystèmes existant permettant l'éclosion d'entreprises sociales (incubateurs, intrapreneuriat) ;

> En créant des passerelles entre incubateurs et demandeurs d'emploi, ou entre incubateurs et écoles (de commerce notamment).

CRÉER UN ÉCOSYSTÈME FINANCIER FAVORABLE ET SUFFISAMMENT IMPORTANT POUR PORTER DES ENTREPRISES SOCIALES MAJEURES

> Les entreprises sociales ont besoin de sources de financement diversifiées et mieux structurées, pour permettre à celles qui existent de développer leur activité, et, pour les nouvelles initiatives, de passer la phase d'amorçage jugée longue et risquée par les banques. Les propositions sont nombreuses et ne s'excluent pas :

- Faciliter l'accès aux fonds existants (BPI, SIA de l'EIF*) et inciter les fonds d'« impact investing » à prendre plus de risques pour investir dans les entreprises utiles socialement, malgré le rendement plus faible ;
- Allouer des fonds publics à la création de fonds dédiés au développement des entreprises sociales, pour renforcer leurs fonds propres (equity) ;
- Revenir sur Bâle 3, pour améliorer les classements (ou GRR) des entreprises sociales. Il coûterait ainsi moins cher aux banques de leur prêter de l'argent, ce qui encouragerait les banques à prêter plus souvent. Sensibiliser les réseaux bancaires aux spécificités des modèles économiques de l'entrepreneuriat social ;
- Comblent le fossé entre structures « profit » et « non-profit » : rendre accessibles à toutes les structures labellisées « à impact positif » (peu importe leur forme légale) les mêmes aides (actuellement, des aides sont apportées aux associations, d'autres financements sont davantage accessibles aux sociétés privées). Un label faciliterait le processus de sélection des structures à soutenir : les entreprises auront déjà eu à faire la preuve de leur utilité et de leur impact positif (audit renouvelé régulièrement). Les entreprises ayant bénéficié de fonds seront évaluées et rendront compte de l'usage des fonds ;
- Avoir à l'esprit les dispositifs alternatifs et être créatif suivant les contextes nationaux ;
- Etudier la mise en place en France d'un Big Society Capital, sur le modèle britannique, qui pourrait utiliser les capitaux en déshérence ;
- Adapter le modèle italien du “5 pour 1 000” ou le “8 pour 10 000”, qui consiste à proposer aux contribuables de dédier directement, via leur déclaration de revenus, 0,5% de leurs impôts à une entreprise sociale ou une association ;

> S'inspirant également de la pratique italienne, qui redistribue les biens saisis à la mafia, permettre que :

- Les sommes saisies en France et déposées auprès de la Caisse des Dépôts puissent être dédiées au développement des entreprises sociales ;
- Les biens saisis puissent être confiés à des entreprises sociales (par exemple, des biens immobiliers pourraient être confiés à des structures qui accompagnent des personnes sans domicile) ;
- Créer de l'appétence pour le modèle français des fonds “90/10”, qui in-

vestissent l'épargne salariale de manière responsable, 90% en ISR et 10% dans des entreprises sociales non cotées ;

- Baisser le coût du travail pour les entrepreneurs sociaux, comme pour le monde associatif, et faire bénéficier les structures labellisées « à impact positif » des allègements de charges sociales et d'imposition. Sur le long terme, leur impact positif permet à l'Etat d'économiser de l'argent ;
- Trouver des mécanismes de financement des entreprises sociales basés sur l'impact positif qu'elles génèrent pour la collectivité, comme par exemple des fonds sectoriels de refinancement (un entrepreneur permettant à des mutuelles et à la sécurité sociale de réaliser des économies pourrait se financer dans un fonds abondé par ces acteurs) ;
- Faciliter l'accès des entreprises socialement innovantes au financement participatif ;
- Valoriser le retour social et/ou environnemental sur investissement : le rendement financier n'étant pas la seule motivation de l'investisseur dans une entreprise sociale, celui-ci reconnaît la compensation carbone (ou autre impact positif) comme rétribution pour son investissement.

SENSIBILISER L'OPINION PUBLIQUE À L'EXISTENCE DE L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL AFIN DE SUSCITER SOUTIENS ET VOCATIONS

- > Faire connaître l'entrepreneuriat social dès le collège en organisant des visites d'entreprises sociales et en soutenant la création d'associations étudiantes dédiées avec des programmes « Deviens un entrepreneur social », permettant aux étudiants de s'essayer à la création d'une activité innovante ;
- > Permettre que le service civique soit effectué au sein d'entreprises sociales (pas uniquement au sein d'associations) ;
- > Soutenir les médias dits « de solutions », qui permettent de faire connaître des modes alternatifs d'engagement et d'entrepreneuriat ;
- > En France, organiser un « Grenelle » de l'innovation sociale.

21

Faciliter l'accès à l'emploi en priorisant la dignité des publics accompagnés dans des dispositifs co-construits

Dans le monde positif que nous souhaitons pour les générations futures à l'horizon 2030, chacun pourra être accompagné pour identifier les talents qui lui sont propres et développer ceux-ci au travers d'une formation adaptée, qui lui permettrait de grandir en tant que personne, en savoir-faire et en savoir-être pour devenir un adulte responsable, engagé dans le monde, conscient de ses enjeux, et y trouvant sa place juste.

21
84

Personne n'aspire à être sans emploi ou à rencontrer des difficultés pour faire éclore ou reconnaître ses talents. Les dispositifs et acteurs impliqués pour faciliter l'accès à l'emploi doivent s'articuler autour de la dignité des personnes accompagnées. Le chômage de masse, des jeunes en particulier, est un des défis majeurs du monde d'aujourd'hui. Il touche la France, l'Europe, et les pays moins développés ou émergents tout autant, et frappe plus particulièrement les jeunes les moins qualifiés et/ou issus de zones urbaines sensibles. Le chômage des jeunes de 15 à 30 ans atteint dans certains pays le taux de 50%. Cette situation crée un fort clivage entre les jeunes générations et leurs aînés, ce qui est porteur d'instabilité pour la société.

En France, près de 800 000 jeunes font leur entrée dans la vie active chaque année. Ils sont 10 millions en Afrique, et 12 millions en Inde ! Tous subissent les fluctuations du marché du travail : près d'un quart des jeunes actifs sont demandeurs d'emploi en France. Leur insertion sur le marché de l'emploi n'est pas satisfaisante. Au slogan « 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat », il faudrait préférer « 100 % en emploi, stage, formation ou en parcours de création d'entreprise ». Beaucoup de freins existent pour l'accès au premier emploi.

Dans un contexte où le statut du salariat évolue massivement et doit être revalorisé au risque d'être précarisé, et où 60% des emplois en 2030 n'existent pas encore aujourd'hui, permettre à chacun de développer ses compétences comportementales en exprimant sa créativité, pour développer son savoir-être et trouver sa place dans un monde complexe, est tout aussi important que l'acquisition de connaissances tech-

niques. Faciliter l'accès au monde de l'entreprise dès la formation initiale, accompagner les jeunes de manière adaptée avec des référents légitimes, permettre l'expérience de la réussite renforceront l'employabilité et la capacité à devenir entrepreneur de son projet de vie.

Propositions

FOCALISER LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI, SUR LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET L'ÉMERGENCE DE SES TALENTS PROPRES

> Réintroduire l'humain au centre de l'accès à l'emploi est indispensable en considérant la dignité comme moteur. Impliquer les publics accompagnés dans la construction des dispositifs d'évaluation et le choix de leurs critères. Un modèle de « mini-jobs » à l'allemande n'est pas, à ce titre, souhaitable ;

> Soutenir le développement des formations initiales en alternance et apprentissage avec un tutorat renforcé, en veillant à anticiper les risques de décrochage par un accompagnement légitime et suivi, choisi par l'accompagné ;

> Adapter les parcours de formation et d'insertion en favorisant des dispositions d'accompagnement par parrainage (« mentoring » ou « coaching »), afin de relever la confiance et la motivation de la personne accompagnée ;

> Créer un cadre valorisant pour la recherche d'emploi à travers un contrat de recherche et de formation rémunéré. La recherche d'emploi est utile à la fois au chômeur et à la collectivité, et mérite d'être rémunérée et organisée via un contrat d'activité à durée variable, rémunérant l'activité de recherche d'emploi et de formation, avec un accompagnement adéquat. Son financement pourrait être assuré par un redéploiement des dépenses de la politique de l'emploi et de la politique de la formation ;

> Utiliser la formation professionnelle au profit des transitions professionnelles. Les réformes de la formation professionnelle ont permis de corriger certaines lacunes notamment la création du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels qui permet de réorienter certains des financements de la formation professionnelle vers les publics plus démunis et la rationalisation de la collecte des fonds par les OPCA moins nombreux devrait permettre à la demande de peser sur l'offre ;

> Mettre les technologies de l'information au cœur de l'éducation.

> De nouvelles formes d'apprentissage émergent, plus individualisées et aptes à reconnaître la multiplicité des intelligences. L'équipement des salles a commencé et ces investissements doivent devenir prioritaires et s'accompagner d'une évolution de la formation des enseignants, de la pédagogie et des programmes pour un véritable changement de l'apprentissage. L'échange et l'entraide entre pairs, la personnalité et les conseils de l'enseignant, la valorisation de la créativité sont rendus possibles par ces outils. Revoir en concertation avec les enseignants et

les spécialistes les programmes scolaires pour les adapter, en associant les entreprises à la réflexion.

> Faciliter la création d'entreprises comme une des voies d'accès à l'emploi. Cela suppose :

- d'aller au-devant des populations par la sensibilisation active, d'identifier les potentiels entrepreneuriaux, de les accompagner et de les motiver pendant tout le parcours de création ;
- de lier les PSE à l'accompagnement vers l'entrepreneuriat ;
- de sensibiliser les actifs à la possibilité de l'accès à l'emploi par l'entrepreneuriat en désamorçant le mythe de l'entrepreneuriat comme accessible à tous : 70% des personnes cherchant un emploi ou une activité sont concernées par l'emploi classique tandis qu'environ un tiers d'entre elles peut poursuivre un parcours d'accompagnement pour créer son propre emploi en devenant entrepreneur ;
- de renforcer encore les dispositifs d'accompagnement et de suivi des porteurs de projet de création ;
- de renforcer le lien avec le Secrétariat à la Modernisation de l'Action Publique afin d'étudier l'opportunité de développer une plateforme d'accès au micro entrepreneuriat ;
- de favoriser le financement de la création d'entreprises par le microcrédit.

RENDRE LE MARCHÉ DE L'EMPLOI AINSI QUE LES DISPOSITIFS PLUS TRANSPARENTS ET EFFICIENTS, EN TERRITORIALISANT LES APPROCHES

> Favoriser un travail précis de détection (alors que 80% des offres sont cachées), et connecter les deux mondes des demandeurs et des recruteurs au travers d'une approche concertée de tous les acteurs d'un territoire, en mettant les hommes et les entreprises au cœur du système d'accès à l'emploi. Répliquer les bonnes pratiques identifiées ;

> Encourager et coordonner la co-construction par les acteurs divers ;

> S'assurer que toutes les parties prenantes sont ouvertes à co-construire, au bénéfice des publics accompagnés. Pour changer d'échelle, il est primordial de faciliter les synergies d'action entre les divers dispositifs publics, associations et les entreprises, de coordonner tous les acteurs d'un territoire pour viser la mobilisation des publics ciblés et leur accompagnement dans les parcours d'accès à l'emploi, dont l'aide à la création d'entreprises.

METTRE L'ENTREPRISE AU CŒUR DE LA QUESTION DE L'ACCÈS À L'EMPLOI

> Placer l'entreprise au cœur du dispositif : elle est un acteur majeur de changement de la société. Cela passe par un renforcement des politiques de diversité : les départements RH et RSE des entreprises doivent être invités à faire l'effort

d'intégrer dans leurs process la sensibilité/ les codes des populations vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il convient également d'adapter l'accueil des publics éloignés de l'emploi dans les structures économiques, entreprises classiques ou d'insertion, à vocation sociale ;

> Encourager l'innovation et l'échange pour créer des solutions inventées par et pour les entreprises. Par exemple : la création de bases de données vidéos de demandeurs d'emploi.

RASSEMBLER LES BONNES PRATIQUES D'ACCÈS À L'EMPLOI AU SEIN D'UNE PLATEFORME VIRTUELLE PARTAGÉE ET AISÉMENT ACCESSIBLE

> Créer une plateforme d'échanges virtuelle qui rassemblerait les principaux acteurs et qui serait accessible aisément. Elle présenterait les bonnes pratiques d'accès à l'emploi et permettrait d'entretenir de futurs « positive labs » consacrés au sujet ainsi qu'un suivi de la mise en œuvre des recommandations ;

> Généraliser les plateformes d'aide du type « les aides¹ » ou « nos quartiers ont du talent² » et optimiser leur visibilité.

Liste des contributeurs

DENIS ADOLPHE, DIRECTEUR DU MARCHÉ DES PROFESSIONNELS, CAISSE D'ÉPARGNE NORMANDIE + **ERIC ALEYAT-DUPOIS**, DIRECTEUR, SNL PROLOGUES - SOLIDARITÉS NOUVELLES POUR LE LOGEMENT + **HUGO ALLARY**, CEO & COFONDATEUR, TRAMPOLINN + **VICTOIRE AMBEZA**, ETUDIANTE, SCIENCES PO PARIS + **LAURENCE ATTUEL-MENDÈS**, ENSEIGNANT-CHERCHEUR, CHAIRE BANQUE POPULAIRE EN MICROFINANCE, GROUPE ESC DIJON-BOURGOGNE + **CHRISTOPHE AUBEL**, DIRECTEUR, HUMANITÉ ET BIODIVERSITÉ + **PASCALE AUGER**, PROFESSEURE ASSOCIÉE EN MANAGEMENT DE LA CRÉATIVITÉ, COMPLEXITÉ ET INCERTITUDE, KEDGE BUSINESS SCHOOL + **PHILIPPE AUTHER**, PARTNER, RESPONSABLE DU SECTEUR BANQUE, KEA & PARTNERS & INTERVENANT « MÉTIERS DU CONSEIL », ESCP EUROPE + **AXEL BADALIAN**, ETUDIANT, SCIENCES PO PARIS + **FARID BADDACHE**, DIRECTEUR GÉNÉRAL EUROPE, MOYEN-ORIENT, ET AFRIQUE, BUSINESS FOR SOCIAL RESPONSIBILITY + **VINCENT BAHOLET**, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL, FONDATION FACE + **ANNE-LAURE BAJON**, CHARGÉE DE MISSION AUPRÈS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES, VILLE D'AIX-EN-PROVENCE + **YOUSSEF BALBOUL**, RESPONSABLE FORMATION ET QUALITÉ, PLANET ADAM + **SERGE BARBET**, CONSEILLER CHARGÉ DE L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE + **FRÉDÉRIC BARDEAU**, PRÉSIDENT COFONDATEUR, SIMPLON.CO + **SERGE BARDY**, DÉPUTÉ DE MAINÉ-ET-LOIRE, AUTEUR DU RAPPORT « DE L'INTELLIGENCE COLLABORATIVE À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : FRANCE, TERRE D'AVENIR DE L'INDUSTRIE PAPETIÈRE » REMIS AU PREMIER MINISTRE EN JUILLET 2014 + **ESTELLE BARTHELEMY**, CO-FONDATRICE, MOZAIK RH + **LOUISE BARTLETT**, JOURNALISTE, COORDINATRICE ÉDITORIALE DU MAGAZINE ALTERMONDES + **MATTEO BARTOLOMEO**, DIRECTEUR GÉNÉRAL, MAKE A CUBE3 + **SYLVIE BASTE-DESHAYES**, RESPONSABLE DE LA MISSION CITOYENNETÉ, VILLE DE MONTREUIL + **KAREN BAYLE**, ETUDIANTE, SCIENCES PO PARIS + **JEAN-MICHEL BEACCO**, DIRECTEUR GÉNÉRAL, INSTITUT LOUIS BACHELIER & PROFESSEUR ASSOCIÉ À L'UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE + **CLAUDIA BELLI**, RESPONSABLE ENTREPRENEURIAT SOCIAL ET MICROFINANCE, BNP PARIBAS + **ZINEB BENNANI**, RESPONSABLE RECHERCHE GOUVERNANCE ET ENGAGEMENT, MIROVA + **ALIX BERTHELON**, ETUDIANTE, SCIENCES PO PARIS + **JACQUES BERTHELOT**, ANCIEN ENSEIGNANT-CHERCHEUR, ENSAT (ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE AGRONOMIQUE DE TOULOUSE), SPÉCIALISÉ DANS L'ANALYSE DES POLITIQUES COMMERCIALES AGRICOLES POUR LES ORGANISATIONS PAYSANNES MILITANT POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE AU NORD COMME AU SUD + **XAVIER BERTRAND**, DIRECTEUR GÉNÉRAL, POSITIVE PLANET + **PAULINE BIBAUT**, ETUDIANTE, SCIENCES PO PARIS + **ANAÏS BLAIN-PICARD**, CHEF DE PROJET DÉVELOPPEMENT DURABLE, GROUPE ROCHER + **BENJAMIN BLAVIER**, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL ET FONDATEUR, PASSEPORT AVENIR + **JOCELYN BLÉRIOT**, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMMUNICATION ET DES POLITIQUES, FONDATION MAC ARTHUR + **THOMAS BLETTERY**, INTRAPRENEUR, ASHOKA + **GILLES BŒUF**, PRÉSIDENT DU MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE & PROFESSEUR, UNIVERSITÉ PIERRE ET

MARIE CURIE & PROFESSEUR INVITÉ AU COLLÈGE DE FRANCE (2013 - 2014)+**THOMAS BORAUD**, NEUROBIOLOGISTE ET DIRECTEUR DE RECHERCHE, CNRS +**MALEK BOUKERCHI**, EXPERT EN INTELLIGENCE RELATIONNELLE, CABINET ARSYNOE +**ALBAN BOURCIER**, MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN GÉOGRAPHIE & AMÉNAGEMENT, UNIVERSITÉ DU HAVRE & INGÉNIEUR-CONSEIL EN URBANISME, ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES. +**WALTER BOUVAIS**, COFONDATEUR ET DIRECTEUR DE LA PUBLICATION, TERRA ECO +**ERIC BRAC DE LA PERRIÈRE**, DIRECTEUR GÉNÉRAL, ECO-EMBALLAGES +**LAURA BRIMONT**, CHERCHEURE NOUVELLE PROSPÉRITÉ, IDDRI +**LYDIA BROVELLI**, AUTEURE DU RAPPORT AU GOUVERNEMENT SUR LA RSE & MEMBRE HONORAIRE DU CESE +**CLAIRE BURET**, DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE, ECOLE DE LA PHILANTHROPIE & RESPONSABLE DU PÔLE EDUCATION, FONDATIONS EDMOND DE ROTHSCHILD +**YVES CAPPELAIRE**, CONSULTANT COMMUNICATION RSE, OUAÏÏE CICI & JOURNALISTE ÉNERGIE ET CLIMAT, BFM BUSINESS +**FRANÇOIS CAVARD**, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES, VILLE DU HAVRE +**ROMAIN CHABROL**, JOURNALISTE +**FRANCIS CHARHON**, DIRECTEUR GÉNÉRAL, FONDATION DE FRANCE +**MARTIAL CHÂTEAU**, MEMBRE, CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU « SORTIR DU NUCLÉAIRE » +**MORGANE CHEVÉ**, PROFESSEURE DES UNIVERSITÉS EN SCIENCES ÉCONOMIQUES & DIRECTRICE DU LABORATOIRE DE RECHERCHE EDEHN, EQUIPE D'ÉCONOMIE LE HAVRE NORMANDIE +**MAXIME CHIPOY**, DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES ÉPARGNANTS, AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS +**FABIENNE CHOL**, DIRECTRICE GÉNÉRALE, INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION (INC) +**STÉPHAN CLÉMENÇON**, TITULAIRE DE LA CHAIRE MACHINE-LEARNING FOR BIG DATA & RESPONSABLE DU MASTÈRE BIG DATA TÉLÉCOM PARISTECH, INSTITUT MINES-TÉLÉCOM +**SARAH CORNE**, DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT, ULULE +**JUDITH COUVE**, ETUDIANTE, SCIENCES PO PARIS +**CHRISTOPHER COX**, FONDATEUR, ODYSSEY FOR CHANGE & ODYSSEY CONSERVATION TRUST +**MATHILDE CROQUET**, ETUDIANTE, SCIENCES PO PARIS +**LAURE CUCURON**, RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL, TERRACYCLE FRANCE +**BENJAMIN D'HARDEMARE**, PRÉSIDENT, GROUPE PLANETIC +**JEAN-MICHEL DANGER**, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DU HAVRE & CO-DIRECTEUR DE L'UMR INERIS 02 SEBIO « STRESS ENVIRONNEMENTAUX ET BIOSURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES » +**STÉPHANE DANIEL**, AVOCAT À LA COUR, BREDIN PRAT +**MARION DARRIEUTORT**, PRÉSIDENTE, AGENCE ÉLAN EDELMAN +**VINCENT DAVID**, FONDATEUR DE L'AGENCE RELATIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE +**ARTHUR DE GRAVE**, RÉDACTEUR EN CHEF, MAGAZINE OUISHARE +**ROXANE DE LEE**, CO-FONDATRICE, B.KLEAN ECOWORLD S.A. +**FLORENCE DE MAUPEOU**, COORDINATRICE GÉNÉRALE, FINANCEMENT PARTICIPATIF FRANCE +**FÉLIX DE MONTS**, INITIATEUR, STAGIAIRES SANS FRONTIÈRES +**JULIE DE PIMODAN**, FONDATRICE, FLUICITY +**LÉONOR DE ROQUEFEUIL**, CO-FONDATRICE ET PRÉSIDENTE, VOXE +**ANGELA DE SANTIAGO**, FONDATRICE & DIRECTRICE GÉNÉRALE, YOUNPHIL +**STÉPHANIE DE VANSAY**, PROFESSEURE DES ÉCOLES & CONSEILLÈRE TECHNIQUE AU SYNDICAT SE-UNSA SUR LES QUESTIONS DU NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE +**MARIN DE VIRY**, DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ET DES PARTENARIATS PRIVÉS, POSITIVE PLANET +**FRANÇOIS DEBIESSÉ**, PRÉSIDENT EXÉCUTIF, ADMICAL +**MICHEL-FRANÇOIS DELANNOY**, EXPERT EN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,

ANCIEN MAIRE DE TOURCOING+ **DAMIEN DEMAILLY**, COORDINATEUR DU PROGRAMME «NEW PROSPERITY», INSTITUTE FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT AND INTERNATIONAL RELATIONS (IDDRI)+ **FRANÇOIS DESROZIERS**, CO-FONDATEUR, SPEAR+ **UWE DIEGEL**, CEO, IHEALTH+ **H.R.H. PRINCESS ABZEITA DJIGMA**, FONDATEUR, ABZESOLAR S.A. ET INITIATEUR DU PROJET MAMA LIGHT INITIATIVE+ **DOMINIQUE DRON**, INGÉNIEURE GÉNÉRALE DES MINES, CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ECONOMIE, MINISTÈRE DE L'ECONOMIE+ **OLIVIER DUBIGEON**, PRÉSIDENT FONDATEUR DE SUSTAINWAY, PILOTER UN DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE + **ISABELLE DUQUESNE**, RESPONSABLE PROGRAMME AGRICULTURE ET ALIMENTATION, COMITÉ FRANÇAIS POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (CFSI) + **ALAIN DURAND**, PRÉSIDENT D'HONNEUR, MATELOC+ **AURÉLIE DUTHOIT**, CONSULTANTE INDÉPENDANTE ECONOMIE COLLABORATIVE & INNOVATION, CO-FONDATRICE, BABYLOAN+ **XAVIER EMMANUELLI**, PRÉSIDENT - FONDATEUR, SAMUSOCIAL INTERNATIONAL+ **BÉNÉDICTE FAIVRE-TAVIGNOT**, DIRECTRICE DE LA CHAIRE "SOCIAL BUSINESS/ ENTREPRISE ET PAUVRETÉ" & DIRECTRICE DU MASTÈRE "MANAGEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE", HEC + **SYLVIE FERNANDES**, JOURNALISTE, YOPHIL+ **NICOLAS FERRARY**, DIRECTEUR FRANCE, AIRBNB+ **JENNIFER FLOCK**, DIRECTRICE DES OPÉRATION ET RESPONSABLE DES SERVICES CONSULTATIFS, 20FIRST + **JULIEN FOSSE**, CHEF DU BUREAU DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES, MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE+ **JEAN-LUC FRANÇOIS**, CHEF DE LA DIVISION AGRICULTURE, DÉVELOPPEMENT RURAL ET BIODIVERSITÉ, AGENCE FRANÇAISE POUR LE DÉVELOPPEMENT+ **HERVÉ GABADOU**, AVOCAT ASSOCIÉ SPÉCIALISÉ NUMÉRIQUE ET SANTÉ, SEA-AVOCATS+ **FRÉDÉRIC GANNON**, MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN SCIENCES ÉCONOMIQUES, LABORATOIRE DE RECHERCHE EDEHN - EQUIPE D'ECONOMIE LE HAVRE NORMANDIE+ **GUILLAUME GAUTHEREAU**, FONDATEUR ET CEO, SEQUOIA LAB+ **PAUL-OLIVIER GIBERT**, PRÉSIDENT & FONDATEUR, DIGITAL & ETHICS+ **FILIPPO GIORDANO**, PROFESSEUR ADJOINT AU DÉPARTEMENT DE GESTION, LUMSA UNIVERSITY ROMA & CHERCHEUR ASSOCIÉ D'ENTREPRENEURIAT SOCIAL, UNIVERSITÀ BOCCONI MILANO+ **GAËL GIRAUD**, DIRECTEUR EXÉCUTIF ETUDES, RECHERCHES ET SAVOIRS, AFD+ **XAVIER GODINOT**, DÉLÉGUÉ AUX RELATIONS INTERNATIONALES, MOUVEMENT INTERNATIONAL ATD QUART MONDE+ **AUORE GOUDEAU**, ETUDIANTE, SCIENCES PO PARIS + **STEFANO GRANATA**, PRÉSIDENT, GROUPE COOPÉRATIVE CGM - CONSORZIO GINO MATTARELLI (ITALIE)+ **BENOÎT GRANGER**, ADMINISTRATEUR, FINANCEMENT PARTICIPATIF FRANCE+ **PATRICK GRAVÉ**, MAÎTRE DE CONFÉRENCES, UNIVERSITÉ DU HAVRE+ **LAETITIA GROSSEMY**, DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION, STOOTIE+ **CLAUDE GRUNITZKY**, PRÉSIDENT, TRUE AFRICA + **AUORE GUILLAUME**, PRÉSIDENTE, ZIPPYWARE+ **PHILIPPE GUILLOT**, DIRECTEUR DES MARCHÉS, AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS + **NADER HABBAS**, CHEF DE PROJET MULTI-PAYS, POSITIVE PLANET + **ENGUERRAND HABRAN**, PRÉSIDENT & COFONDATEUR, WHAT HEALTH + **CYRIELLE HARIEL**, JOURNALISTE & BLOGGEUSE SPÉCIALITÉ CHANGEMAKERS+ **JOHAN HASSEL**, PRÉSIDENT, GLOBAL UTMANING+ **ARMAND HATCHUEL**, PROFESSEUR, MINES PARISTECH, CENTRE DE GESTION SCIENTIFIQUE & CO-AUTEUR, REFONDER L'ENTREPRISE + **CORINNE HIRSCH**, ADMINISTRATRICE,

LABORATOIRE DE L'ÉGALITÉ, PRÉSIDENTE FONDATRICE, CABINET DE CONSEIL AEQUIISO+ **BRUCE HOANG**, DIRECTEUR STRATÉGIE DATA, ORANGE FRANCE+ **BRUNO HUMBERT**, DIRECTEUR ET CO-FONDATEUR, LA RUCHE+ **ANNE-CATHERINE HUSSON-TRAORE**, DIRECTRICE GÉNÉRALE, NOVETHIC+ **STÉPHANIE IOAN**, DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE, FONDS DE DOTATION BORDEAUX SOLIDAIRE+ **AUGUSTIN JACLIN**, CO-FONDATEUR, LEMON TRI + **MARC JACOUTON**, DIRECTEUR DES RELATIONS EXTÉRIEURES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE, GROUPE CEPOVETT & PRÉSIDENT, CLUB PME CLIMAT GLOBAL COMPACT FRANCE+ **CARLOS JAIME**, DIRECTEUR SANTÉ ET EQUIPEMENTS MÉDICAUX, SAMSUNG FRANCE + **JEAN-FRANÇOIS JAMET**, COORDINATEUR DU DÉVELOPPEMENT, POSITIVE PLANET+ **ALEXANDRE JOST**, FONDATEUR, LA FABRIQUE SPINOZA+ **DANIEL KAPLAN**, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL, FONDATION INTERNET NOUVELLE GÉNÉRATION (FING)+ **ERWAN KEZZAR**, CO-FONDATEUR & DIRECTEUR ASSOCIÉ, SIMPLON.CO+ **JÉRÉMY KOFFI**, ETUDIANT, SCIENCES PO PARIS + **ELÉONORE LACROIX**, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE, FONDATION RATP+ **MIGUEL LAGO**, PRÉSIDENT-DIRECTEUR, OUR CITIES NETWORK+ **BENOÎT LALLEMAND**, DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE, FINANCE WATCH & CONSEILLER SENIOR EN AFFAIRES EUROPÉENNES, BETTER MARKETS + **DAVID LANGLOIS**, DIRECTEUR DES OPÉRATIONS, MICROWORLD + **AUDE LATOUCHE**, ADMINISTRATRICE, PWN-PARIS+ **ELISABETH LAVILLE**, FONDATRICE, UTOPIES + **CAMILLE LAVILLE**, MAÎTRE DE CONFÉRENCES & PRÉSIDENTE DE LA SECTION JOURNALISME, IHECS (BRUXELLES) + **JEHAN LAZRAK-TOUB**, JOURNALISTE & CO-FONDATRICE, W(E)TALK, WOMEN EMPOWERMENT EVENTS+ **NICOLAS LE BERRE**, CO-FONDATEUR, NEW CITYZENS+ **HÉLÈNE LEBEDEFF**, DIRECTRICE ADJOINTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, VEOLIA+ **MICHEL LECLERC**, AVOCAT À LA COUR & CO-FONDATEUR, BLOG DROITDUPARTAGE.COM+ **TRISTAN LECOMTE**, FONDATEUR, PUR PROJET+ **JACQUES LECOMTE**, PRÉSIDENT D'HONNEUR, ASSOCIATION FRANÇAISE ET FRANCOPHONE DE PSYCHOLOGIE POSITIVE & AUTEUR DE LA BONTÉ HUMAINE. ALTRUISME, EMPATHIE, GÉNÉROSITÉ (2012)+ **JEAN-MICHEL LECUYER**, DIRECTEUR GÉNÉRAL, LE COMPTOIR DE L'INNOVATION+ **CHRISTOPHE LEFEVRE**, DIRECTEUR STRATÉGIE & RELATIONS EXTÉRIEURES, PÔLE EMPLOI HAUTE-NORMANDIE + **ANNE LEGILE**, CHEF DE PROJETS, DIVISION AGRICULTURE, DÉVELOPPEMENT RURAL ET BIODIVERSITÉ, AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT+ **PATRICK LENANCKER**, PRÉSIDENT, CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SCOP+ **RAPHAËLE LEROY**, RESPONSABLE RELATIONS CONSOMMATEURS ET RSE, BNP PARIBAS FRANCE+ **SÉBASTIEN LETÉLIÉ**, DIRECTEUR TECHNIQUE, INTUITIVE (BERGER-LEVRAULT)+ **FRANCK LETHIMONNIER**, DIRECTEUR DE L'INSTITUT THÉMATIQUE TECHNOLOGIES POUR LA SANTÉ, INSERM+ **JEAN-CHRISTIAN LHOMME**, AUTEUR DE "LA GUERRE DES WATTS"+ **BERTRAND LOUCHEZ**, DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION ET DE L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL, CAISSE D'ÉPARGNE NORMANDIE+ **MYRIAM MAESTRONI**, PRÉSIDENTE, ECONOMIE D'ÉNERGIE SAS+ **MARIE-CHRISTINE MAHEAS**, FONDATRICE DU PRIX PWN ENTREPRENEURE RESPONSABLE & EX PRÉSIDENTE PWN-PARISON+ **HÉLÈNE MAISONNAVE**, ENSEIGNANT-CHERCHEUR, UNIVERSITÉ DU HAVRE ET COORDINATRICE SCIENTIFIQUE DU PROGRAMME DEVELOPMENT POLICY MODELLING, RÉSEAU PEP+ **MÉLANIE MARCEL**, COFONDATRICE, SOSSCIENCE+ **FLORENCE MAS**, DIRECTRICE

RÉGIONALE DE HAUTE-NORMANDIE, CAISSE DES DÉPÔTS + **LUC MAUCHAMP**, CHEF DE PROJET, OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA BIODIVERSITÉ (ONB), MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE + **NICOLAS MICHEL**, CONSULTANT PROSPECTIVE À DIRECTION DES STRATÉGIES MÉTROPOLITAINES ET DE L'INNOVATION, BORDEAUX MÉTROPOLE + **CATHERINE MONGENET**, CHARGÉE DE MISSION FRANCE UNIVERSITÉ NUMÉRIQUE, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE + **NATHALIE MONS**, PROFESSEURE DE SOCIOLOGIE, UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE & PRÉSIDENTE, CONSEIL NATIONAL D'ÉVALUATION DU SYSTÈME SCOLAIRE (CNESCO) + **JULIEN MUREASIANU**, COFONDATEUR, JALGOS - DATA FOR SCIENCE + **BÉATRICE NÉRÉ**, RESPONSABLE RELATIONS EXTÉRIEURES ET AFFAIRES POLITIQUES POUR LA FRANCE, L'ESPAGNE ET LES SOMMETS DU G7 ET DU G20, FONDATION BILL & MELINDA GATES + **MARIA NOWAK**, PRÉSIDENTE FONDATRICE, ADIE & PRÉSIDENT, ADIE INTERNATIONAL + **ANNE-CLAIRE PACHE**, PROFESSEURE TITULAIRE DE LA CHAIRE PHILANTHROPIE, ESSEC BUSINESS SCHOOL + **ELIZABETH PASTORE-REISS**, DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE, GROUPE GREENFLEX & FONDATRICE, ETHICITY + **GILLES PEREYRON**, VICE-PRÉSIDENT, DROIT À L'ÉNERGIE SOS FUTUR + **MARION PERRIER**, DÉLÉGUÉE RÉGIONALE AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ, HAUTE NORMANDIE + **PATRICK-HUBERT PETIT**, ASSOCIÉ KPMG SA, VICE-PRÉSIDENT DE LA FONDATION KPMG & PRÉSIDENT DE L'AUDIT COMMITTEE INSTITUTE FRANCE + **OLIVIER PETITJEAN**, RÉDACTEUR EN CHEF, OBSERVATOIRE DES MULTINATIONALES + **THIERRY PHILIPPONNAT**, PRÉSIDENT, FORUM POUR L'INVESTISSEMENT & CO-FONDATEUR, FINANCE WATCH + **SYLVAIN PICARD**, DIRECTEUR RÉSEAU LIA & PRÉSIDENT CTPO, TRANSDEV + **ETIENNE PINTE**, PRÉSIDENT, CONSEIL NATIONAL DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE (CNLE) + **MARINE PLOSSU**, COFONDATRICE & PRÉSIDENTE, SENSESCHOOL + **ARNAUD POISSONNIER**, PRÉSIDENT FONDATEUR, BABYLOAN + **GUY POLLENTIER**, DIRECTEUR ADVISORY SERVICES, BNP PARIBAS FORTIS + **PATRICK POLLET**, PRÉSIDENT, CRESS DE HAUTE-NORMANDIE + **MARIE PONS**, CO-FONDATRICE, LUMO + **JACKY PRUDHOMME**, RESPONSABLE DES INVESTISSEMENTS SOLIDAIRES, BNP PARIBAS + **MAXIME PRUNIER**, ÉTUDIANT, SCIENCES PO PARIS + **CHRISTINE QUENTIN**, JOURNALISTE/BLOGUEUSE SUR RADIO CLASSIQUE/LA-CROIX.COM + **PASCALE QUIVY**, DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE, CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT (CRID) + **SERGE RAICHER**, CO-FONDATEUR, EUROPEAN VENTURE PHILANTHROPY ASSOCIATION + **AGNÈS RAMBAUD-PACQUIN**, DIRECTEUR ASSOCIÉ, DES ENJEUX ET DES HOMMES + **LÉTHICIA RANCUREL**, DIRECTRICE, TUBA (TUBE À EXPÉRIMENTATIONS URBAINES) + **SANJEEV RAO**, DIRECTEUR ASSOCIÉ, SATTVA + **CORINNE RENAULT**, MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN SCIENCES DE GESTION, UNIVERSITÉ DU HAVRE & LABORATOIRE DE RECHERCHE NIMEC (NORMANDIE INNOVATION MARCHÉ ENTREPRISE CONSOMMATION) + **KATARZYNA RENIE**, RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT DURABLE, NESPRESSO FRANCE + **VINCENT RICORDEAU**, PRÉSIDENT CO-FONDATEUR, KISSKISSBANKBANK + **DAMIEN RICORDEAU**, PRÉSIDENT FONDATEUR, FINEGREEN + **STÉPHANE RIOT**, FONDATEUR, NOVETERRA + **STÉPHANIE RIVOAL**, PRÉSIDENTE, ACTION CONTRE LA FAIM + **DAVID**

RIVOIRE, PRÉSIDENT & CEO, VAE LES 2 RIVES DAVID RIVOIRE + **DOMINIQUE ROYET**, DIRECTRICE GÉNÉRALE, MAX HAVELAAR FRANCE + **ANDREAS RUDINGER**, CHERCHEUR AU PÔLE ÉNERGIE-CLIMAT DE L'IDDRI (INSTITUT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES) + **PIERRE-BRUNO RUFFINI**, PROFESSEUR DE SCIENCES ÉCONOMIQUES, FACULTÉ DES AFFAIRES INTERNATIONALES LABORATOIRE DE RECHERCHE EDEHN, UNIVERSITÉ DU HAVRE + **FLORENT SAINT-MARTIN**, VICE-PRÉSIDENT DE LA CODAH EN CHARGE DE LA COLLECTE ET DU RECYCLAGE DES DÉCHETS + **SARAH SCHÖNFELD**, COORDINATRICE, CLUB FRANCE DÉVELOPPEMENT DURABLE & RESPONSABLE PÔLE COOPÉRATION INTERNATIONALE, COMITÉ 21. + **PHILIPPE SCHULZ**, DIRECTEUR STRATÉGIE PLAN ENVIRONNEMENT, GROUPE RENAULT + **VIRGINIE SEGHERS**, PRÉSIDENTE, PROPHIL + **BLANCHE SEGRESTIN**, PROFESSEUR MINES PARISTECH, CHAIRE « THÉORIE DE L'ENTREPRISE » + **BERTRAND SEURRET**, RESPONSABLE RSE, GRTGAZ + **DAMIEN SIESS**, DIRECTEUR-ADJOINT À LA DIRECTION PRODUCTIONS ET ÉNERGIES DURABLES, ADEME + **DIANE SIMIU**, DIRECTRICE DES PROGRAMMES DE CONSERVATION, FONDATION WWF-FRANCE + **LADISLAS SMIA**, RESPONSABLE ADJOINT DE LA RECHERCHE EN INVESTISSEMENT RESPONSABLE, MIROVA + **CAROLINE SOST**, FONDATRICE ET DIRECTRICE, LIVING SCHOOL + **FLORE SOUESME**, ETUDIANTE, SCIENCES PO PARIS + **EMMANUEL SOULIAS**, DIRECTEUR GÉNÉRAL, ENERCOOP + **BERNARD STIEGLER**, FONDATEUR ET PRÉSIDENT, ARS INDUSTRIALIS & DIRECTEUR, INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INNOVATION (IRI) DU CENTRE GEORGES-POMPIDOU + **TRISHALA SURESH**, ETUDIANTE, SCIENCES PO PARIS + **FRANÇOIS TADDEI**, DIRECTEUR, CENTRE DE RECHERCHES INTERDISCIPLINAIRES (CRI) + **HINANO TEAVAI-MURPHY**, DIRECTRICE ASSOCIÉE, STATION GUMP + **BENOÎT THIEULIN**, PRÉSIDENT, CONSEIL NATIONAL DU NUMÉRIQUE (CNUM) & FONDATEUR DIRECTEUR, LA NETSCOUADE + **MAËVA TORDO**, COFONDATRICE DE NOISE & BLUE FACTORY, ESCP EUROPE + **MARIE TRELLU-KANE**, PRÉSIDENTE CO-FONDATRICE, UNIS-CITÉS & MEMBRE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL ET EXPERTE ASSOCIÉE, CHAIRE ENTREPRENEURIAT SOCIAL, ESSEC + **NICOLAS TRUELLE**, DIRECTEUR GÉNÉRAL, APPRENTIS D'AUTEUIL + **STÉPHANE TYC**, CO-FOUNDER, MCKAY BROTHERS, LLC + **HÉLÈNE VALADE**, DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, SUEZ + **THIERRY VANDEBROEK**, ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ, POSECO, CENTRE D'ECONOMIE POSITIVE + **RAPHAËLLE VIGUIER**, ETUDIANTE, SCIENCES PO PARIS + **SYLVIANNE VILLAUDIÈRE**, DIRIGEANTE FONDATRICE, CABINET ALLIANTIS & COORDINATRICE GÉNÉRALE, SOLUTIONS COP21 + **EMMA VINCENT**, ETUDIANTE, SCIENCES PO PARIS + **STÉPHANE VOISIN**, RESPONSABLE DE LA RECHERCHE ESG, KEPLER CHEUVREUX + **SOPHIE VULLIET-TAVERNIER**, DIRECTEUR DES RELATIONS AVEC LES PUBLICS ET LA RECHERCHE, COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTÉS (CNIL) + **KRISTINA YASUDA**, ETUDIANTE, SCIENCES PO PARIS + **MARC ARTHUR ZANG**, FONDATEUR & CEO, HIMORE MEDICAL EQUIPMENTS.

**LE POSITIVE ECONOMY FORUM
EST UNE INITIATIVE DE POSITIVE PLANET**

PRÉSIDENT :

JACQUES ATTALI

VICE-PRÉSIDENT :

ARNAUD VENTURA

DIRECTEUR GÉNÉRAL :

ALAIN THULEAU

Cet ouvrage est une initiative du Positive Economy Forum réalisée en partenariat avec Youphil Médias et Communautés

POSITIVE ECONOMY FORUM

COORDINATION, RELECTURE ET ÉDITION :

SARAH BARRACCO, ANGÉLIQUE DELORME, VANESSA MENDEZ

YOUPHIL MÉDIAS ET COMMUNAUTÉS

COORDINATION ÉDITORIALE, RELECTURE ET ÉDITION :

SYLVIE FERNANDES, ANGELA DE SANTIAGO

RÉDACTEURS :

MATTHIEU CLAVEL, HÉLÈNE FARGUES, MAGALI SENNANE

Alors que les décisions prises lors de la COP21 seront déterminantes pour l'avenir de la planète et des générations futures, près de 200 experts se sont réunis lors de la 4ème édition du LHFORUM/Positive Economy Forum au Havre en vue de produire des propositions concrètes et ambitieuses pour faire advenir le monde positif que nous souhaitons pour les générations futures à l'horizon 2030.

Ainsi, du 16 au 18 septembre 2015, 21 Positive Labs ont rassemblé des experts aux profils et expériences variés autour de problématiques que nous considérons indispensables pour tracer des voies de progrès à l'échelle internationale.

**LES PROPOSITIONS PRÉSENTÉES DANS CET OUVRAGE,
ET RESTITUÉES FIDÈLEMENT SELON LES ÉCHANGES
QUI ONT EU LIEU AU HAVRE, SONT LE FRUIT D'UN TRAVAIL COLLECTIF.**

P+SITIVE ECONOMY FORUM

UNE INITIATIVE



P+SITIVE PLANET